



**FÉDÉRATION**  
**WALLONIE-BRUXELLES**

---

**LE PARLEMENT**

**Rapport d'activités**

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française





Rapport d'activités  
**2015 - 2016**

## Sommaire

<b>Le mot du Président</b>	<b>3</b>	<b>4. Un parlement tourné vers l'extérieur</b>	<b>65</b>
<b>Quatre questions à Xavier Baeselen, Secrétaire général</b>	<b>5</b>	A. Le parlement organise	66
<b>Les temps forts de la session 2015 – 2016</b>	<b>7</b>	B. Le parlement accueille	70
<b>Préambule : La Fédération Wallonie-Bruxelles</b>	<b>11</b>	C. Lieu de culture, le parlement expose	72
A. Une fête, le 27 septembre	12	D. Le parlement soutient	73
B. Un emblème	13	E. Le parlement communique	75
C. Des compétences	13	F. Le parlement innove : la convention avec l'ULB	76
D. Une capitale : Bruxelles	14	<b>5. La gestion du parlement</b>	<b>79</b>
<b>1. L'assemblée, composition et organisation</b>	<b>15</b>	A. La gestion financière et la politique d'achat	80
A. Les députés	16	B. L' informatique	82
B. Le Bureau	17	C. Les bâtiments	82
C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	18	D. Les ressources humaines	83
D. La Conférence des Présidents	18	E. Etudes et documentation	92
E. La séance plénière	18	<b>6. Toutes les informations pratiques</b>	<b>97</b>
F. Les groupes politiques reconnus	20		
<b>2. Le travail parlementaire au cours de la session</b>	<b>21</b>		
A. En séance plénière	22		
B. En commission	33		
C. Les « grands rapports » et autres travaux	47		
<b>3. Le parlement, acteur sur la scène internationale</b>	<b>51</b>		
A. Les relations bilatérales	52		
B. Les relations multilatérales	54		
C. L'accueil de personnalités et délégations étrangères	62		



© Geoffroy Libert

## Le mot du Président

d'autres cultures à travers le dynamisme de nos relations internationales, notre prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme, notre toute nouvelle opération « *Le Parlement des Enfants* » - d'ores et déjà un grand succès en cours de renouvellement - et bien d'autres choses encore : autant de réponses fortes, autant de démentis à l'usage de la violence, des armes et des bombes. Et quel plus beau symbole que notre hémicycle : il est plus que jamais le cœur de la liberté d'expression, le cœur de nos valeurs.

Cette session 2015-2016 est la deuxième d'une législature qui trouvera son terme en 2019. Le présent rapport vous donnera une idée du rythme législatif et de l'activité de contrôle parlementaire par l'intermédiaire des questions orales et des interpellations, que les députés adressent au gouvernement.

Par ailleurs, comme je l'écrivais plus haut, nos nombreux échanges internationaux témoignent de la vigueur de nos comités mixtes avec le Québec, le Sénégal et d'autres encore. Notre engagement sur la scène internationale passe aussi par la francophonie et notre représentation au sein de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Sur un plan plus interne, l'administration de notre assemblée, sous la houlette de son Secrétaire général, a poursuivi sa modernisation et la mise en œuvre de son plan stratégique. La maîtrise budgétaire, l'attention constante portée aux marchés publics ou encore l'entretien de nos bâtiments prouvent quant à eux l'exigence du Bureau en matière de bonne gouvernance.

Vous retrouverez ces différentes dimensions et bien d'autres encore dans cette nouvelle édition du rapport d'activités.

Je vous en souhaite bonne lecture.

**Philippe Courard**  
Président

La session 2015-2016 fut émaillée de deux événements dramatiques, très difficiles à surmonter : l'assassinat, le 20 novembre 2015, de Geoffrey Dieudonné, agent de notre administration, alors qu'il se trouvait en mission au Mali. Sa mort nous a frappés de stupeur. Elle résulte d'un acte terroriste ignoble et d'une violence aveugle. Il laisse derrière lui sa compagne, deux jeunes enfants, une mère, une famille, des amis et des collègues.

Le 22 mars 2016, un autre attentat brisait, à Bruxelles et Zaventem cette fois, la vie de 32 hommes et femmes, 32 innocents que leurs proches, leurs familles ne reverront jamais plus.

La vie politique a eu bien du mal à reprendre ses droits, mais il en fut pourtant ainsi. Ce rapport d'activités 2015-2016 en constitue une illustration. Il démontre en quelque sorte que la démocratie représente la meilleure des réponses à la barbarie. Le respect des opinions, les échanges d'idées dans nos commissions et en séance plénière, les rencontres avec





## Quatre questions à Xavier Baeselen, Secrétaire général

*De nombreux hommages ont été rendus à Geoffrey Dieudonné, en Belgique, mais pas seulement.*

Effectivement, le courage et l'investissement de Geoffrey sont unanimement salués. Que ce soit les ministres, parlementaires ou agents du parlement, tous lui ont rendu hommage. Nos collègues des différentes assemblées, belges et étrangères, se sont également recueillis. En mai dernier, Philippe Courard, président du Parlement, Jean-Paul Wahl, député et chargé de mission Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et moi-même avons participé à une cérémonie solennelle à Bamako, à l'initiative des autorités maliennes, qui ont inauguré un buste à sa mémoire. L'APF a également décidé de créer un prix Geoffrey Dieudonné.

*La défense de la démocratie, des valeurs universelles, c'est aussi l'une des missions du PFWB ?*

Bien sûr ! Cela l'a toujours été et aujourd'hui plus encore qu'hier ce travail est fondamental. Cette action se mène au quotidien au sein du PFWB. Mais aussi à travers notre engagement dans la Francophonie, en favorisant les échanges, en renforçant la connaissance, par diverses missions; nous œuvrons pour la promotion de la paix, de la démocratie et des Droits de l'Homme. Nous avons d'ailleurs créé, lors de la session précédente, le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme. Et je salue le lauréat 2016, M. Pierre Claver Mbonimpa, qui s'est illustré à travers des campagnes pour le respect des Droits de l'Homme au Burundi.

*L'année dernière, vous nous présentiez le plan stratégique de l'administration. Au cours de cette session de nombreuses initiatives ont été prises dans ce cadre, pouvez-vous nous en dire plus ?*

Effectivement, ce plan stratégique nous guide dans nos actions et vous en verrez l'illustration tout au long de ce rapport. Pour vous donner quelques exemples, au niveau de l'appui aux parlementaires, nous sommes en train de préparer un portail qui leur proposera très prochainement un accès facilité à l'agenda des séances, des commissions et aux informations utiles (*documents à examiner, questions, revue de presse, ...*).

Concernant l'axe II et le professionnalisme de l'administration, nous avons mis en place un système d'évaluation interne, il y a un an. Au terme de cette année, tous les agents ont été évalués par un collège spécifiquement formé. Nous en tirons les enseignements afin d'accroître encore l'expertise de nos agents.



©Ronald Derisin

Monsieur le Secrétaire général,

*Quels sont les événements qui ont marqué cette session 2015-2016 du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?*

Cette année a été très particulière pour le parlement. L'événement qui m'a marqué, qui nous a tous marqué, c'est bien sûr la disparition de notre regretté collègue, Geoffrey Dieudonné, le 20 novembre 2015, lors de l'attaque terroriste à l'hôtel Radisson Blu de Bamako. Geoffrey était en mission au Mali pour former des fonctionnaires parlementaires. Il a été assassiné par des terroristes alors qu'il était venu défendre les valeurs de la démocratie et de la francophonie. Des valeurs qu'il portait avec fierté. C'est avec beaucoup d'émotion que je pense à sa famille et à ses proches. A nouveau, je les assure de tout notre soutien.

Enfin, l'axe III, à savoir « l'ouverture du Parlement vers le monde extérieur et sa visibilité » a été également largement abordé cette année. Que ce soit via des partenariats, des subventions, une communication directe avec les citoyens à travers nos réseaux sociaux ou bien notre action sur la scène internationale, le parlement se veut résolument tourné vers l'extérieur.

En ce qui concerne la Francophonie, je tiens d'ailleurs à souligner la venue de Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, le 21 octobre dernier.

***Avec le Bureau, vous avez également lancé le Parlement des enfants, un bel exemple d'ouverture ?***

C'est en effet une belle illustration de l'axe III de notre plan stratégique. Nous pouvons dire que la première édition du Parlement des enfants est une réussite ! Pas moins de 41 classes, plus de 1.100 élèves ont pu découvrir l'assemblée, son fonctionnement et son rôle démocratique dans notre société. Ce type d'initiative fait partie de l'ADN de notre parlement et nous continuerons à développer nos actions en matière d'éducation à la citoyenneté.

**Xavier Baeselen**  
Secrétaire général





©DR

**Les temps forts** de la session 2015-2016



### La fête du 27 septembre

Une fois n'est pas coutume, la traditionnelle séance académique, le volet officiel de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Hôtel de Ville de Bruxelles a été déplacée au vendredi 25 pour mieux coller aux concerts organisés sur la Grand Place, avec notamment la chanteuse Louane. Elle a été l'occasion de rappeler une nouvelle fois l'attachement indéfectible entre Bruxelles et la Wallonie.

### Le Parlement des enfants

C'était une première et c'est déjà un succès : le « *Parlement des enfants* » a accueilli plus de 1.100 élèves tous réseaux confondus durant cette session 2015-2016. Visiter l'assemblée, voter « comme les grands », élaborer un décret... : les jeunes visiteurs ont pu appréhender le travail parlementaire et sa complexité. Une seconde édition est déjà en cours.



### La visite de Michaëlle Jean

Le 21 octobre 2015, le parlement a reçu la Secrétaire générale de la Francophonie, une personnalité marquante de la scène internationale. La visite de Mme Jean a coïncidé avec la présence au parlement des « Jeunes Pousses » de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (l'APF, l'assemblée consultative de la Francophonie). Ces derniers concernent huit jeunes députés francophones engagés dans un programme de contacts et d'échanges. Pour mémoire, la Québécoise Michaëlle Jean a été élue Secrétaire générale de la Francophonie en novembre 2014, succédant ainsi au Sénégalais Abdou Diouf. La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Elle dirige l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).





© DR

## La « 20<sup>ème</sup> » du Parlement Jeunesse a fait le plein dans l'hémicycle

La 20<sup>ème</sup> session du Parlement Jeunesse a été couronnée de succès. Du 8 au 12 février 2016, l'événement a réuni dans l'hémicycle et les salles de commission près d'une centaine de jeunes, tous attirés par le travail législatif. Le parlement Jeunesse est composé de jeunes francophones belges mais est ouvert aussi à la francophonie internationale avec des jeunes issus de Suisse, du Québec et de certains pays d'Afrique.

Pour cette semaine exceptionnelle, les ministres et les députés en herbe se sont réservés des discussions animées avec au programme l'instauration de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la discussion d'alternatives en matière de justice pénale, un élargissement du concept du don d'organe comme une obligation civique, mais aussi de nouvelles stratégies d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires d'allocations. Heureusement, l'activité parlementaire laisse de temps en temps la place à la bonne humeur et à la dérision. Les joutes verbales ont donc été ponctuées de francs éclats de rire, signe que les apprentis députés n'ont pas attrapé la grosse tête entre-temps et c'est tant mieux.

## Le prix pour la démocratie et les Droits de l'Homme

Pour sa deuxième édition, le prix a été attribué à Pierre Claver Mbonimpa, le 4 mai 2016. Le Burundais s'est illustré à travers ses campagnes pour le respect des Droits de l'Homme au Burundi. A la tête de son association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), il mène également un combat actif contre la torture et la violence sexuelle au Burundi. M. Mbonimpa est déjà récipiendaire du prix Martin Ennals et du prix Henri Dunant. Pour mémoire, ce prix du parlement créé en 2015 consacre une réalisation spécifique s'inscrivant dans le cadre de la Francophonie et des valeurs qu'elle défend en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.



© Geoffroy Libert







# FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**Préambule** La Fédération Wallonie-Bruxelles



Karim Gharbi, chanteur belgo-tunisien.



© Geoffroy Libert

### A. Une fête, le 27 septembre

#### 1° Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1er, aligne 14.000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et consacrent la victoire. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

#### 2° A l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Le vendredi 25 septembre 2015, l'Hôtel de Ville de Bruxelles a accueilli la séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Yvan Mayeur, en sa qualité de Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, a prononcé le traditionnel discours d'accueil, tout en rappelant la dimension centrale de la capitale belge dans l'architecture européenne et nationale de notre pays.

Le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Philippe Courard, a souligné l'importance de la Francophonie à travers le monde : « *Le français est la langue étrangère la plus largement apprise après l'anglais et la neuvième langue la plus parlée dans le monde* », a-t-il souligné.

Il a rappelé à cette occasion que notre langue est aussi un formidable vecteur de valeurs essentielles telles que la tolérance, l'ouverture aux autres et la promotion de la démocratie et des Droits de l'Homme. C'est d'ailleurs en ce sens que le parlement a été la première assemblée à sceller une entente parlementaire avec la Tunisie, à la suite des premières élections législatives d'octobre 2014. Le président a ainsi salué la présence de Mme Lamia Mlayeh, membre du Bureau de l'Assemblée des Représentants du Peuple de Tunisie, venue représenter son Président, M. Ennaceur.



© Geoffroy Libert

M. Rudy Demotte, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, pour sa part, rappelé les « *finalités cardinales* » de la Fédération, à savoir un espace démocratique francophone où prévaut le respect des droits humains et des droits de l'enfant ; où l'on condamne le racisme et le négationnisme ; un espace où l'on promeut une citoyenneté critique et responsable ; un espace de tolérance et de brassage des cultures ; un espace enfin de promotion de la confiance en soi et de soutien à l'épanouissement individuel offrant des chances égales d'émancipation sociale.

M. Demotte s'est par ailleurs prononcé pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrive dans une logique d'intensification de son rôle d'appui en faveur de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale dans leurs projets de développement.





Pour souligner les liens qui unissent la Tunisie à notre Fédération, le chanteur belgo-tunisien, Karim Gharbi, a assuré les intermèdes musicaux. Il a successivement interprété «*Poisson d'or*», dédiée aux migrants, ainsi qu'une version toute personnelle de «*Céline*», chanson d'Hugues Aufray.

Il a ensuite clôturé la séance académique sur le rythme cadencé de son «*cha-cha-cha du chat*».

### B. Un emblème

Le «*coq hardi de gueules*», peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination «*Fédération Wallonie – Bruxelles*», dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition a été déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques (PS, MR, cdH et Ecolo). Elle a été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la «*Communauté française de Belgique*», appellation officielle consacrée dans la constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le W pour Wallonie, le B pour Bruxelles et le F comme Fédération et comme francophone. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.

### C. Des compétences

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'Etat a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'Etat ont été publiées début 2014 au Moniteur Belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement.

Celle-ci règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres vont passer ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40%.

Suite à la sixième Réforme de l'Etat, les compétences de la Fédération Wallonie – Bruxelles concernent désormais :

- **l'enseignement, la formation et la recherche**  
*les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation... ;*
- **les arts et la culture**  
*les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre... ;*
- **le cinéma, les médias et les nouvelles technologies**  
*l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse... ;*
- **l'enfance et la jeunesse**  
*la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les Institutions publiques de protection de la jeunesse, les naissances et l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;*
- **l'aide aux personnes** : *les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces rencontres ;*
- **la santé**  
*la santé à l'école, les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine ;*
- **le sport**  
*les stages et les centres sportifs de l'Adeps, la lutte contre le dopage, les fédérations sportives... ;*
- **les relations internationales en lien avec lesdites compétences.**

### D. Une capitale : Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles, en vertu du décret du 10 mai 1984. Le parlement et le gouvernement peuvent toutefois se réunir dans d'autres lieux et villes de la Fédération.

14







© Geoffroy Libert

1

## L'assemblée, composition et organisation

# 1. L'assemblée, composition et organisation

## A. Les députés

16 Plan de l'hémicycle au 29 Juin 2016



### 1° Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont les élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 parlementaires issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont désignés pour cinq ans.

### 2° Nouveaux députés

- Le 24 septembre 2015, **M. Hervé Jamar** a repris ses fonctions de membre effectif et **M. Patrick Lecerf** a réintégré sa place de 1<sup>er</sup> suppléant.
- Le 24 septembre 2015 **Mme Patricia Potigny** a prêté serment en remplacement de la regrettée **Mme Véronique Cornet**, décédée.
- Le 21 octobre 2015, **M. Patrick Lecerf** a prêté serment en remplacement de **M. Hervé Jamar**, démissionnaire.
- Le 15 avril 2016, **Mme Jacqueline Galant** a repris ses fonctions de membre effective et **M. Georges-Louis Bouchez** a réintégré sa place de 1<sup>er</sup> suppléant.
- Le 18 avril 2016, **Mme Valérie Warzée-Caverenne** a prêté serment en remplacement de **M. François Bellot**, démissionnaire.

- Le 18 avril 2016, **Mme Isabelle Stommen** a prêté serment en remplacement de **Mme Marie-Martine Schyns**, démissionnaire.
- Le 1<sup>er</sup> juin 2016, **M. Pascal Baurain** a prêté serment en remplacement de **Mme Savine Moucheron**, démissionnaire.
- Le 29 juin 2016, **M. Serdar Kilic** a prêté serment en qualité de membre effectif et **M. Hicham Imane** a réintégré sa place de 1<sup>er</sup> suppléant.

### 3° Décès d'anciens membres

En sa séance plénière du 24 septembre 2015, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Yves de Sény**.

En sa séance plénière du 12 novembre 2015, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **Mme Anne-Marie Lizin**.

En sa séance plénière du 20 Janvier 2016, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Jean Sondag**.



En sa séance plénière du 24 février 2016, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Jean-Pierre Detremmerie**.

En sa séance plénière du 23 mars 2016, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Jean Defraigne**.

En sa séance plénière du 15 juin 2016, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Joseph Michel**.



© Geoffroy Libert

## B. Le Bureau

### 1° Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Depuis le 19 novembre 2014, le Bureau a été composé comme suit :



**Philippe Courard,**  
président, PS



**Valérie De Bue,**  
1<sup>ère</sup> vice-présidente, MR



**Isabelle Emmery,**  
2<sup>ème</sup> vice-présidente, PS



**Dimitri Fourny,**  
3<sup>ème</sup> vice-président cdH



**Corinne De Permentier,**  
secrétaire, MR



**Christiane Vienne,**  
secrétaire, PS



**Alain Destexhe,**  
secrétaire, MR

### 2° Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du parlement et son personnel.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport de cette même commission, relatif à la régularité des comptes en vue de transmettre ce rapport au parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du parlement ou « *greffier* » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

### 3° En chiffres

Durant la session ordinaire 2015 - 2016, le Bureau s'est réuni à 21 reprises, à huis-clos.

## 1. L'assemblée, composition et organisation

### C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

18

#### 1° Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs de groupes politiques reconnus.

#### 2° Compétences

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15 ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

### D. La Conférence des Présidents

#### 1° Composition

La Conférence des Présidents est convoquée par le président du parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du parlement ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

#### 2° Compétences

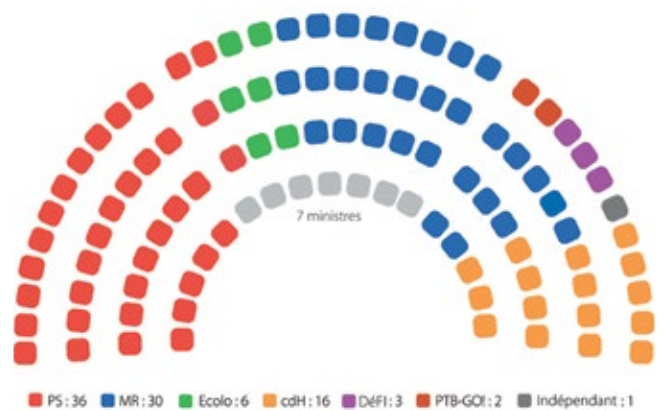
La Conférence des Présidents organise les travaux du parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

#### 3° En chiffres

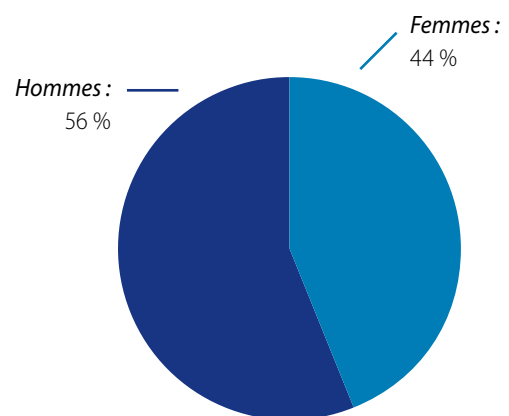
La Conférence des Présidents s'est réunie à 20 reprises durant la session ordinaire 2015-2016.

### E. La séance plénière

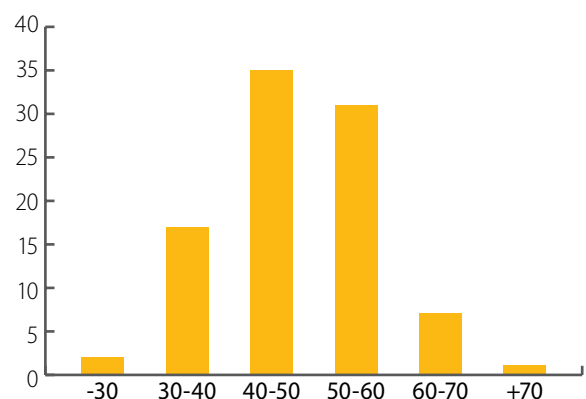
#### 1° Composition



#### Répartition par genre



#### Répartition par classe d'âge





### 2° Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, adopter le budget et à contrôler le gouvernement.

Le parlement se réunit périodiquement en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie - Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2014 - 2019, il se compose de sept ministres dont un bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération. Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée.

Le 18 avril 2016 suite à la démission de Mme Joëlle Milquet, le parlement a élu deux nouveaux membres du gouvernement : Mme Alda Greoli, nouvelle ministre de la Culture et de l'Enfance, laquelle n'était pas parlementaire précédemment ; Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, elle était auparavant chef de groupe cdH au PFWB. Par ailleurs, c'est désormais M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, qui exerce la compétence des Sports, en remplacement de M. René Collin, démissionnaire.

Le parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.



© DR

### Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

*De gauche à droite :*

**Isabelle Simonis**, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, **Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, **André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, **Rudy Demotte**, ministre-président, **Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, **Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation et **Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.

## 1. L'assemblée, composition et organisation

### F. Les groupes politiques reconnus

20

#### 1° Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de quatre.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2014 – 2019 :

- le groupe PS : 36 membres
- le groupe MR : 30 membres
- le groupe cdH : 16 membres
- le groupe Ecolo : 6 membres

#### 2° Les chefs de groupe

Désigné parmi les membres du «*groupe politique*», le (la) chef de groupe en exerce la présidence, il coordonne son action, il détermine la ligne de conduite politique.

Le chef de groupe organise et convoque les réunions de son groupe, prend la parole au nom de celui-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et le représente aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2015 – 2016, au 24 septembre 2015, l'assemblée comptait quatre chefs de groupes politiques reconnus :



Christiane Vienne,  
Chef du groupe PS



Françoise Bertieaux,  
Chef du groupe MR



Marie-Martine Schyns,  
Chef du groupe cdH



Christos Doukeridis,  
Chef du groupe Ecolo

Le 18 avril 2016, Mme Véronique Salvi a remplacé Mme Marie-Martine Schyns, démissionnaire.



Véronique Salvi  
Chef du groupe cdH



## 2 Le travail parlementaire au cours de la session

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

22

### A. En séance plénière



© Ronald Dersin



© DR



© Ronald Dersin

#### 1. En séance plénière

##### a) Les chiffres de la séance plénière

- 21 séances publiques
- 50 projets de décret
- 19 propositions de décret
- 35 propositions de résolution
- 228 questions d'actualité
- 1701 questions écrites
- 2459 questions orales
- 171 interpellations
- 10 débats thématiques
- 2 débats d'actualité
- 1 débat sur un thème particulier

#### 2. Le contenu du travail en séance plénière

##### a) Les débats d'actualité, thématiques et sur un thème particulier

###### 1. LES DÉBATS D'ACTUALITÉ

Au tout début de la session, le président et les chefs de groupe ont décidé de revitaliser le dispositif relatif au débat d'actualité (*art.82 du règlement de l'assemblée*). Celui-ci peut être ajouté à l'ordre du jour de la séance plénière à l'initiative du président, après consultation des chefs des groupes politiques reconnus lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet. Il a lieu à l'issue de l'heure des questions d'actualité et les temps de parole sont très courts (*cinq minutes par orateur*).

##### *Débat d'actualité sur le décrochage scolaire*

Il s'est déroulé le 12 novembre 2015. Les parlementaires se sont notamment inquiétés des indicateurs permettant d'appréhender correctement le phénomène et du nécessaire refinancement des services d'accrochage scolaire. La ministre de l'Éducation, Mme Milquet, a répondu que le Pacte pour un enseignement d'excellence se devait d'aborder le décrochage scolaire. Dans cette optique, une task force de lutte contre le décrochage, au sein de l'administration, est chargée de suivre les élèves signalés, en lien avec l'Aide à la jeunesse et les familles. Un budget de 15 millions d'euros, dont la moitié est financée par l'Union européenne, est affecté à des projets impliquant l'école, le CPMS et un service d'aide à la jeunesse, principalement à Bruxelles, Liège et dans le Hainaut. Un budget supplémentaire de 600.000 euros a permis de refinancer les services d'accrochage scolaire pour en assurer la coordination. Les écoles de devoir ont également bénéficié d'un refinancement. La ministre a annoncé les mesures législatives prévues pour renforcer la détection précoce et accompagner les établissements fragiles. Enfin, les écoles ont été invitées à présenter, pour la rentrée scolaire 2017, un plan de pilotage de l'établissement. Il sera annexé au projet d'établissement et comportera notamment une stratégie de lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire.

##### *Débat d'actualité sur « Le Pacte pour un enseignement d'excellence »*

Un deuxième débat d'actualité a été consacré au Pacte pour un enseignement d'excellence le 4 mai 2016. Les députés ont interrogé la ministre de l'Éducation, Mme Schyns, sur le deuxième avis rendu le 3 mai par le groupe central du Pacte à la suite des travaux des douze groupes de travail. La ministre a répondu à l'opposition MR qui s'inquiétait de l'absence de mesures visant à remédier aux inégalités sociales et à améliorer la mixité sociale que ces questions avaient été abordées de manière transversale par différents groupes. Le MR s'est également inquiété de coût de la mise en œuvre du Pacte et de l'allongement du tronc commun qui leur paraît



en contradiction avec la revalorisation de l'enseignement qualifiant. Ecolo a insisté sur le caractère primordial de la qualité de l'accueil en maternel, sur la gratuité de l'enseignement et demandé que le consensus des acteurs institutionnels de l'enseignement soit élargi aux autres acteurs, à la société civile et à toutes les familles politiques. Les membres de la majorité et la ministre ont notamment insisté sur l'inutilité de débattre d'un catalogue de mesures isolées et rappelé la perspective systémique. La ministre s'est engagée à faire présenter les travaux et à les mettre en débat au parlement avant la fixation des priorités.

### *Débat d'actualité sur « Les nouvelles formations et habilitations pour la rentrée académique 2016 »*

Le 13 juillet 2016, un débat d'actualité a été consacré aux nouvelles formations et habilitations pour la rentrée académique 2016. Ce débat suscité par les questions orales de plusieurs députés représentant les groupes politiques reconnus visait à obtenir des précisions quant aux formations proposées par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), chargée de délivrer les nouvelles accréditations et ce, conformément, au décret « Paysage ».

Le ministre M. Marcourt a indiqué que toutes les recommandations émises par l'ARES ont été intégralement suivies par le gouvernement et qu'aucun débat politique ne s'en est suivi, ce qui crédibilise, selon lui, l'offre d'enseignement qui se fait par une « sorte d'autorégulation ».

## 2. LES DÉBATS THÉMATIQUES

L'art. 82bis du règlement de l'assemblée stipule que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes considèrent soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

### *Débat thématique sur « L'Accueil des demandeurs d'asile »*

Dans le cadre de la discussion du 17 septembre 2015, concernant l'accueil des demandeurs d'asile, les députés ont rappelé le devoir d'accueil. Ils ont appelé à chercher des solutions cohérentes, humaines et durables face à la crise de l'immigration. Ils ont interrogé le gouvernement sur les leviers d'actions qui, en matière de politique d'accueil, relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la scolarisation des enfants, l'encadrement des mineurs étrangers non accompagnés, le renforcement de la cohésion sociale à travers le travail associatif, l'apprentissage du français, etc.

Dans ses réponses, le gouvernement a rendu compte de l'état d'avancement de la mission du groupe de travail qu'il a mis en place et qu'il coordonne dans le cadre du plan d'accueil des réfugiés. Il a évoqué le renforcement des dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants, l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, et les plans d'alphabétisation, ainsi que les programmes de français langue étrangère.

### *Débat thématique sur « Le statut de l'artiste et l'emploi dans le secteur artistique »*

Le débat relatif au statut de l'artiste et emploi dans le secteur artistique a eu lieu le 7 octobre 2015. Il trouve son origine dans les travaux et le rapport intermédiaire de la coupole « Artiste au centre » initiés dans le cadre de l'opération « Bouger les lignes » qu'a lancé la ministre de la Culture, peu après sa prise de fonction. Ces lieux de concertation ont été établis en vue de promouvoir une réorganisation structurelle du secteur. Dans ce contexte, la question du statut de l'artiste reste centrale et a focalisé les discussions. Elle implique également une concertation avec l'Etat fédéral et les Régions, responsables en matière d'emploi. Le débat a permis de faire un état des lieux, non seulement des projets du gouvernement et des objectifs que la ministre s'est fixés, notamment en matière de transversalité et de liens Culture-Ecole, mais aussi des contacts en cours avec ses homologues d'autres niveaux de pouvoir.

### *Débat thématique sur « L'Accord de coopération et le partenariat culturel avec la Flandre »*

Le 12 novembre 2015, lors du débat relatif à l'Accord de coopération et du partenariat culturel avec la Flandre, plusieurs intervenants ont rappelé l'assentiment unanime du parlement, le 17 octobre 2013. S'ils se sont réjouis de l'ambition de l'accord de coopération, qui vise à renforcer les synergies existantes, à construire des ponts entre les Communautés française et flamande et à amplifier le rayonnement des artistes et institutions culturelles, ils se sont néanmoins interrogés sur la concrétisation de l'accord, à travers des soutiens à des projets culturels et artistiques.



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

24

Dans sa réponse, la ministre en charge de la Culture a expliqué le rôle que joue la plateforme de coopération dans l'exécution de l'accord de coopération. Elle a également évoqué la situation du projet Flagey.



© Geoffroy Libert

### *Débat thématique sur «Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la prévention du radicalisme et la promotion du vivre-ensemble»*

Ce débat a eu lieu le 25 novembre 2015, à la suite des attentats de Beyrouth du 12 novembre, de Paris du 13 novembre et de Bamako du 20 novembre 2015. C'est d'ailleurs à Bamako que M. Geoffrey Dieudonné, premier conseiller de direction affecté à la Direction générale des travaux législatifs du parlement, a trouvé la mort en service, assassiné par des terroristes, alors qu'il se trouvait à son hôtel. Un hommage lui a été rendu avant le début du débat. L'ensemble des groupes parlementaires et des députés indépendants ont présenté leur point de vue sur cette problématique, ainsi que des propositions de solutions : la mixité sociale, la lutte contre la discrimination et la radicalisation, les cours de citoyenneté et de philosophie, la promotion d'une société interculturelle, l'intégration par le sport, la prise en charge des «returnees», le soutien accru aux «AMO» (*les Services d'aide aux jeunes en milieu ouvert*), etc.

Le ministre-président Rudy Demotte a conclu ce débat en évoquant une stratégie préventive ciblée contre le radicalisme. Un plan d'action, à mettre en parallèle avec les politiques transversales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été initié. Un numéro vert d'écoute et d'aide juridique aux familles a été mis en place. Il doit permettre notamment aux familles, qui pressentent des problèmes de radicalisation de demander de l'aide, sans oublier que la prison joue parfois un rôle dans la contamination idéologique. Une formation en citoyenneté est dispensée dans toutes les prisons situées sur le territoire de la Fédération depuis janvier 2016.

### *Débat thématique sur «L'Etude de la Fondation Roi Baudouin sur le rôle des directeurs d'écoles»*

Le 20 janvier 2016 à la faveur d'une étude de la Fondation Roi Baudouin, les parlementaires ont remis à l'avant-scène les difficultés auxquelles sont confrontés les directeurs d'école. Faut de soutien administratif, ces derniers sont en effet, pour la plupart d'entre eux, à ce point accaparés par des tâches administratives et de gestion quotidienne qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire à l'exercice des fonctions (*leadership pédagogique et pilotage de l'établissement et des équipes*), et pour lesquelles ils ne sont par ailleurs pas formés.

Dans sa réponse, la ministre Joëlle Milquet a réaffirmé que le rôle et l'importance des directions d'école sont clairement inscrits tant dans la Déclaration de politique communautaire, que dans les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence. Evoquant l'opération «*Director*», elle ajoute que le travail doit notamment porter sur la motivation et la satisfaction des directeurs, la mobilité inter-réseaux, le renforcement de la formation initiale et en cours de carrière, la redéfinition de la fonction, la sélection des personnels ou encore l'allègement des tâches administratives. Sur ce point, les groupes de travail du Pacte évoquent plusieurs pistes dont la logique de collégialité de la direction.

Le ministre Jean-Claude Marcourt a ajouté que la question de la formation initiale des directeurs allait être abordée par le comité de suivi de la formation initiale des enseignants à partir de la fin du mois de février 2016, dans la foulée de la réforme de la formation des enseignants. Un certain nombre de problématiques pourraient être traitées par le biais de modules intégrés dès la formation initiale des enseignants.

### *Débat thématique sur «l'approche transversale de la mixité»*

Cette thématique a été abordée en séance plénière le 3 février 2016. Le groupe PS a développé le secteur de la jeunesse, l'éducation et les problèmes de mixité rencontrés dans le sport. Le groupe MR a rappelé les contours de la notion de mixité, en s'appuyant notamment sur le colloque du 21 janvier 2016, ainsi que son importance dans le domaine sportif. Le cdH a de son côté estimé que trop de représentations stéréotypées sont encore véhiculées, par la famille par exemple. La mixité permet incontestablement aux filles et aux garçons de se connaître davantage. Enfin, le groupe Ecolo a regretté que certains courants de pensées réactionnaires luttent encore et toujours contre la mixité. Par ailleurs, l'école et les associations sportives, culturelles et de loisirs travaillant avec des enfants doivent être en première ligne pour la prise en charge des relations entre filles et garçons dans un cadre non familial. La ministre de l'Egalité des chances, **Isabelle Simonis**, s'est dite convaincue qu'une société égalitaire est une société où la mixité est une



réalité. Le ministre des Sports René Collin a souligné la politique sportive de la FWB en la matière.

### Débat thématique sur « Le Brexit »

Le débat thématique sur le « Brexit » a été abordé au cours de la séance plénière du 24 février 2016. Ce débat faisait suite à l'accord intervenu, le 19 février, entre les dirigeants européens sur un nouvel arrangement pour le Royaume-Uni dans l'Union européenne. Les parlementaires, ainsi que le ministre-président, ont souligné leur attachement à l'Union européenne. L'Europe doit plus que jamais se renforcer sur les plans politique, fiscal, social et régaliens. Et cet arrangement entre l'Union européenne et le Royaume-Uni n'offre aucune perspective à ce sujet. Dans ce contexte, la démarche entreprise par le gouvernement italien avec l'ensemble des ministres des affaires étrangères et des pays fondateurs a été saluée par l'ensemble des intervenants car il s'agit de l'orientation qu'il faut prendre pour approfondir l'intégration européenne.

© Pixabay



### Débat thématique sur « Le suivi des libérations conditionnelles et Maisons de justice »

Le 20 avril 2016, la séance plénière du parlement a été consacrée au débat relatif au suivi des libérations conditionnelles et maisons de justice. Il a résulté de plusieurs questions orales portant sur ce thème. Les groupes politiques se sont exprimés, certains évoquant notamment le contenu de l'étude de l'INCC (*Institut national de criminalistique et de criminologie*) présentée en commission le 5 janvier 2016. Elle met notamment en évidence le fait qu'un peu plus d'un criminel sur deux est en état de récidive, ainsi que le problème de la réinsertion des détenus.

D'autres parlementaires ont évoqué les attentats du 22 mars 2016 et l'implication des frères El Bakraoui. Ils ont abordé les thèmes de la libération conditionnelle, l'utilisation du bracelet électronique et le rôle des assistants de justice au sein des Maisons de justice.

Le ministre Rachid Madrane a répondu notamment que cinq acteurs interviennent dans le processus de libération conditionnelle : les services pénitentiaires, le Tribunal d'Application des Peines, le parquet, la police et les maisons de justice. Le ministre a évoqué le rôle spécifique des Maisons de justice, dans le cadre de la libération conditionnelle. Dès que l'information au sujet d'une décision d'octroi d'une libération conditionnelle arrive en Maison de justice, le directeur de celle-ci désigne un assistant de justice pour exécuter la mission de guidance de la personne libérée.

Au 31 décembre 2015, 1.254 libérés conditionnels étaient suivis par un assistant de justice en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2015, les Maisons de justice francophone ont également reçu 384 nouveaux mandats. La durée moyenne de la guidance en libération conditionnelle, calculée sur la base des dossiers clôturés en 2015, était de 1243,64 jours. Le ministre Madrane a retracé les grandes lignes de l'enquête concernant l'implication des frères El Bakraoui dans les attentats sur base du rapport de la Maison de justice concernée.

### Débat thématique sur « Le plan Autisme »

Le 4 mai 2016, l'annonce de l'adoption d'un « plan autisme » par le gouvernement a donné lieu à un débat au cours duquel les parlementaires se sont interrogés sur la manière dont ce plan avait été élaboré et sa mise en œuvre. Plusieurs axes ont retenu leur attention, parmi lesquels la question du dépistage précoce, de la formation des professionnels concernés par la prise en charge, du soutien aux familles, de l'offre de place et sa répartition géographique et de l'inclusion des enfants atteints d'autisme dans l'enseignement ordinaire. Dans sa réponse, le ministre a évoqué les différentes composantes de ce plan qui comporte un état des lieux du manque de solution pour les personnes atteintes d'autisme, un renforcement de l'information et de la sensibilisation, l'intégration dans l'enseignement ordinaire et la formation des enseignants.

Ce plan se caractérise en outre par sa transversalité impliquant notamment les services de l'ONE, la formation des personnels de la petite enfance à la détection précoce et la mise en place d'une coordination avec l'équipe de la Fondation SUSA de Mons, et impliquant en outre les services d'accompagnement pour renforcer le soutien aux parents.

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

### Débat thématique sur « Les épreuves externes »

26 Le 29 juin 2016, les doutes et les questionnements d'un certain nombre d'acteurs de l'enseignement vis-à-vis des épreuves externes ont amené les parlementaires à rappeler les importants travaux menés par le parlement en la matière et à interroger la ministre, Marie-Martine Schyns, sur le « *cru 2016* ». Les questions portaient tant sur le niveau des épreuves et sa pertinence à mesurer la capacité des élèves à poursuivre avec fruit leur parcours scolaire, que sur leur principe, leurs finalités, leurs contenus ou sur leur organisation. Dans sa réponse, la ministre rappelle que les épreuves sont élaborées et équilibrées par des professionnels (*enseignants, inspecteurs, ...*), dans le respect des référentiels et sur base des socles de compétences à 14 ans. Une autre question est celle du niveau prescrit par le législateur : Mme Schyns a répété que les épreuves externes contribuaient au pilotage de l'enseignement et à garantir l'équité de traitement entre les élèves. Elle a souligné que le dispositif de sécurisation des épreuves proposé par le parlement a été mis en place et fonctionné. Elle a ajouté, pour l'avenir, que ce dispositif devra être évalué et complété, et que la question de la qualité des épreuves (différenciation, complémentarité entre savoirs et compétence) est au cœur des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence.

### 3. LES DÉBATS SUR UN THÈME PARTICULIER

L'art.52 du règlement de l'assemblée indique qu'à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, une commission peut proposer qu'un débat ait lieu en séance plénière sur un thème particulier. La Conférence des Présidents désigne alors un rapporteur qui dispose d'un délai de huit semaines pour établir un rapport introductif.

#### Débat sur un thème particulier « La pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles » (doc. 244)

Le 24 février 2016, en séance publique, un débat thématique dont la rapporteuse était Mme Christiane Vienne, s'est attaché à décrire et comprendre les ressorts de la pauvreté des plus jeunes au sein de notre Fédération.

Un rapport rédigé par deux chercheuses, Mme Guio et Mme Baye, a introduit le débat. Selon ce rapport, 27% des enfants wallons et 34% des enfants bruxellois sont victimes d'une forme quelconque de privations ou de restrictions qu'elles soient alimentaire, de logement, ou de divertissement. Cette forme de pauvreté a également de fortes répercussions

sur la scolarité et sur la santé des enfants. Il s'agit d'un problème chronique dont les variables sont connues et ont été à nouveau épinglées par les auteures de l'étude. Partant des constats étayés par l'étude, un vaste débat a permis aux groupes politiques d'exposer leurs sensibilités et leurs propositions de solutions par rapport à cette problématique qui rejoint directement ou indirectement l'ensemble des matières gérées par la Fédération.

#### Débat sur un thème particulier : « La Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie » (doc. 293)

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, en séance plénière, le parlement a débattu de la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie, sur base d'un rapport qu'a établi le député Jean-Paul Wahl, en application de l'article 52 du règlement de l'Assemblée.

M. Wahl a évoqué les sources historiques de la Francophonie institutionnelle (*Assemblée parlementaire de la Francophonie et Organisation internationale de la Francophonie*), la place et l'importance de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Francophonie internationale et ses instances. Il a également abordé très concrètement les champs d'actions de la Francophonie, tant dans ses dimensions culturelles, politiques que dans sa dimension économique.

La Francophonie comme priorité et opportunité pour les Francophones de Belgique, la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sa visibilité sur la scène internationale francophone, la place et l'avenir du français dans le monde, l'importance de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique et l'atout que représente la jeunesse pour une Francophonie populaire et utile pour l'avenir, sont autant de thèmes qui ont nourri le débat qui a suivi.



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

### b) Les décrets et les résolutions

#### LISTE COMPLÈTE DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRETS ADOPTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
170	2015-2016	Projet de décret	21/10/2015	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du Conseil d'administration et des Comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux
171	2015-2016	Projet de décret	21/10/2015	Projet de décret relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté
173	2015-2016	Projet de décret	21/10/2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord relatif au Service International de Recherches et à l'Accord de partenariat sur les relations entre les Archives fédérales de la République fédérale d'Allemagne et le Service International de Recherches, faits à Berlin le 9 décembre 2011
174	2015-2016	Projet de décret	21/10/2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008
175	2015-2016	Projet de décret	21/10/2015	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement belge et le Gouvernement macédonien tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion fiscale, faite à Bruxelles le 6 juillet 2010
176	2015-2016	Projet de décret	21/10/2015	Projet de décret portant assentiment au protocole, fait à Bruxelles le 8 mars 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Corée tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 29 août 1977, telle que modifiée par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 20 avril 1994
177	2015-2016	Projet de décret	21/10/2015	Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005
178	2015-2016	Projet de décret	12/11/2015	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Commission Communautaire Française en matière de gratuité des détachements dans les cabinets ministériels

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

28

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
182	2015-2016	Projet de décret	12/11/2015	Projet de décret de la Communauté française modifiant le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination
186	2015-2016	Projet de décret	25/11/2015	Projet de décret de la Communauté française modifiant le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
195	2015-2016	Projet de décret	03/02/2016	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'Enseignement
205	2015-2016	Proposition de décret	09/12/2015	Proposition de décret relative à l'évaluation des activités d'apprentissage
206	2015-2016	Projet de décret	09/12/2015	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 mai 2014 entre la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone relatif à l'adhésion à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), institué par la résolution du Conseil de l'Europe du 11 mai 2007, telle que modifiée le 13 octobre 2010
209	2015-2016	Projet de décret	09/12/2015	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement spécialisé, aux bâtiments scolaires, à l'enfance, à la culture, à l'enseignement supérieur, au financement de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire et à l'enseignement de promotion sociale
210	2015-2016	Projet de décret	09/12/2015	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé «SFMQ»
213	2015-2016	Projet de décret	09/12/2015	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2014 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 9 décembre 2011 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport
214	2015-2016	Projet de décret	09/12/2015	Projet de décret visant à modifier certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
215	2015-2016	Projet de décret	06/01/2016	Projet de décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française
221	2015-2016	Projet de décret	20/01/2016	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, fait à Bruxelles le 12 juillet 2006
231	2015-2016	Projet de décret	24/02/2016	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 décembre 2015 entre la Communauté française et la Région wallonne, habilitant les Comités d'acquisition wallons à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent
241	2015-2016	Projet de décret	09/03/2016	Projet de décret instituant le Comité Femmes et Sciences
242	2015-2016	Projet de décret	09/03/2016	Projet de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux modes d'apprentissage décrits dans les socles de compétences
243	2015-2016	Projet de décret	09/03/2016	Projet de décret relatif à la mise à la disposition du Gouvernement de la Communauté française du personnel issu du Fonds d' Equipements et de Services Collectifs à l'Agence fédérale pour les allocations familiales transféré à la Communauté française dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat
245	2015-2016	Proposition de décret	04/05/2016	Proposition de décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française
252	2015-2016	Projet de décret	23/03/2016	Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire
255	2015-2016	Projet de décret	20/04/2016	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Marché commun d'Afrique orientale et australe, fait à Bruxelles le 2 mars 2007
256	2015-2016	Projet de décret	20/04/2016	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Centre international pour le Développement des Politiques migratoires, signé à Bruxelles le 21 mai 2008

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

30

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
257	2015-2016	Projet de décret	20/04/2016	Projet de décret portant assentiment à l'Accord relatif à la participation de la République de Croatie à l'Espace économique européen, à l'Acte final et aux trois accords y afférents, faits à Bruxelles le 11 avril 2014 et le 5 novembre 2014
258	2015-2016	Projet de décret	20/04/2016	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Institut européen de la forêt sur les privilèges et immunités du Bureau de Liaison de l'Institut européen de la forêt, fait à Bruxelles le 9 octobre 2013
259	2015-2016	Projet de décret	20/04/2016	Projet de décret portant assentiment à la Convention établissant l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale, et à l'Acte final, faits à Stockholm le 27 février 1995, tels qu'amendés le 24 janvier 2006
260	2015-2016	Projet de décret	20/04/2016	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale, fait à Bruxelles le 15 mai 2014
274	2015-2016	Proposition de décret	01/06/2016	Proposition de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels en vue de renforcer l'attention sur l'égalité entre les femmes et les hommes
279	2015-2016	Projet de décret	01/06/2016	Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française
281	2015-2016	Projet de décret	01/06/2016	Projet de décret portant modification du décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'enseignement de promotion sociale
283	2015-2016	Proposition de décret	29/06/2016	Proposition de décret modifiant certaines dispositions en matières d'agrément de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire du 19 mai 2006, en vue d'intégrer la référence à la lutte contre les discriminations entre les femmes et hommes et la promotion de l'égalité des sexes comme critères d'agrément des manuels scolaires
289	2015-2016	Projet de décret	15/06/2016	Projet de décret relatif à la programmation d'options, pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, dans l'enseignement secondaire ordinaire qualifiant, ainsi que dans l'enseignement spécialisé de forme 4
290	2015-2016	Projet de décret	15/06/2016	Projet de décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
292	2015-2016	Projet de décret	15/06/2016	Projet de décret portant diverses mesures dans l'enseignement supérieur, à l'organisation de la gouvernance du Centre hospitalier universitaire de Liège et à la Recherche
294	2015-2016	Projet de décret	15/06/2016	Projet de décret portant modification en matière d'encadrement complémentaire et organique de personnel de l'enseignement
297	2015-2016	Projet de décret	29/06/2016	Projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2008 fixant les conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage femme et de bachelier en soins infirmiers, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur
298	2015-2016	Projet de décret	29/06/2016	Projet de décret relatif à l'Enseignement de Promotion sociale inclusif
299	2015-2016	Projet de décret	29/06/2016	Projet de décret organisant l'enseignement supérieur en alternance
301	2015-2016	Projet de décret	29/06/2016	Projet de décret rendant applicable aux maîtres et professeurs de religion le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et portant diverses mesures en matière de «titres et fonctions»
305	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à l'enfance, à l'enseignement obligatoire, aux bâtiments scolaires
307	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret portant financement de l'entretien et de l'équipement des infrastructures hospitalières universitaires
309	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret organisant l'enseignement à distance de la Communauté française en e-learning
310	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement
311	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret relatif aux études de sciences vétérinaires
312	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret relatif à la mise en oeuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental ainsi qu'au maintien de l'encadrement pédagogique alternatif dans l'enseignement secondaire

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

32

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
313	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des fédérations représentatives de centres d'expression de créativité et des centres d'expression et de créativité
316	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret relatif aux bâtiments scolaires
322	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret modifiant certaines dispositions de l'enseignement secondaire ordinaire relatives à l'organisation, au deuxième degré et troisième degré de l'enseignement secondaire, de l'apprentissage par immersion en langue des signes et en français écrit en classes bilingues français-langue des signes
324	2015-2016	Projet de décret	13/07/2016	Projet de décret portant modification du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs

### LISTE COMPLÈTE DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION ADOPTÉES EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
180	2015-2016	Proposition de résolution	25/11/2015	Proposition de résolution relative à l'accueil des demandeurs d'asile
187	2015-2016	Proposition de résolution	04/05/2016	Proposition de Résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)
229	2015-2016	Proposition de résolution	23/03/2016	Proposition de résolution relative aux menaces graves pesant sur la liberté et l'indépendance des médias publics polonais ( <i>TVP et PR</i> ) et visant à rappeler l'importance de la liberté et du pluralisme médiatiques dans un Etat de droit
234	2015-2016	Proposition de résolution	09/03/2016	Proposition de résolution relative aux bébés hospitalisés faute de places dans une structure adaptée, dits « <i>bébés parkés</i> »
267	2015-2016	Proposition de résolution	18/05/2016	Proposition de résolution relative à la mise en oeuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
302	2015-2016	Proposition de résolution	13/07/2016	Proposition de résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles

### B. En Commission

#### 1. Généralités

Les commissions sont à présent au nombre de 11 dont sept permanentes, suite à la décision de la Conférence des Présidents en mai 2016 de fusionner la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles avec la commission des Sports, en conséquence d'un remaniement ministériel.

Elles comptent un président et deux vice-présidents. Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décrets, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

#### 2. Composition au 13 Juillet 2016

- **Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles**  
Présidente : Nadia El Yousfi  
Vice-présidents : Marie-Françoise Nicaise et André du Bus de Warnaffe
- **Commission de l'Education**  
Présidente : Latifa Gahouchi  
Vice-présidents : Jean-Paul Wahl et Caroline Désir
- **Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances**  
Présidente : Christie Morreale  
Vice-présidents : Marie-Dominique Simonet et Charles Gardier
- **Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**  
Présidente : Isabelle Moinnet  
Vice-présidents : Alain Onkelinx et Benoît Drèze

- **Commission de la Culture et de l'Enfance**  
Président : Philippe Knaepen  
Vice-présidents : Isabelle Emmerly et Patrick Prévot
- **Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales**  
Président : Jacques Brotchi  
Vice-présidents : Nicolas Martin et Jean-Charles Luperto
- **Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative**  
Présidente : Olivier Destrebecq  
Vice-présidents : Bruno Lefebvre et Jean-Luc Crucke
- **Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des Chances entre les hommes et les femmes**  
Président : Patrick Prévot  
Vice-Présidente : Laetitia Brogniez

#### 3. En chiffres

Les commissions se sont réunies 168 fois au cours de la session 2015-2016. Voici la ventilation du 24 septembre 2015 au 21 septembre 2016 :

- Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles : 13
- Commission des Sports : 12
- Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (à partir du 2 mai 2016) : 10
- Commission de l'Education : 23
- Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances : 17
- Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias : 18
- Commission de la Culture et de l'Enfance : 18
- Commission des Relations internationales et des

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

34

Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales : 18

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative : 20

- Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 10
- Commission de coopération avec les Communautés : 1
- Commission des poursuites : 4
- Commission spéciale relative aux épreuves externes : 7

Toujours au cours de la session 2015-2016, les commissions ont enregistré :

- 171 interpellations
- 2461 questions orales



© DR

### 4. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

#### a. En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

*Le décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 mai 2014 entre la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'adhésion à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), institué par la résolution du Conseil de l'Europe du 11 mai 2007, telle que modifiée le 13 octobre 2010*

Ce décret a été examiné en commission des Sports le 23

novembre 2015. L'accord de coopération auquel ce décret porte assentiment, concerne l'adhésion des Communautés flamande, française et germanophone à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).

L'APES a pour objectifs la promotion du sport et des valeurs positives qu'il représente, la mise au point de normes internationales et l'établissement d'un cadre pour une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale en matière de sport. Il vise à aider les autorités publiques des Etats-membres de l'APES, les fédérations sportives et les organisations non gouvernementales à promouvoir le sport et à le rendre plus sain et plus juste dans le cadre d'une bonne gouvernance.

*Le décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2014 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 9 décembre 2011 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport*

Ce décret a été examiné le 23 novembre 2015 en commission des Sports. L'accord de coopération vise à assurer la transposition harmonieuse du Code mondial antidopage 2009 au sein des différentes Communautés et à Bruxelles.

Au vu des modifications apportées au Code 2009 lors de la Conférence mondiale antidopage du 15 novembre 2013 et dès lors que ces modifications doivent être transposées en droit interne, il était impératif de mettre à jour l'accord de coopération du 9 décembre 2011, notamment pour ce qui est des définitions employées, de la catégorisation des sportifs d'élite et des données de localisation des sportifs.

*Le décret visant à modifier certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction*

Ce projet de décret, examiné le 24 novembre 2015, contient diverses dispositions concernant les mineurs. Le premier objectif du projet de décret était d'intégrer les conclusions de l'arrêt 60/2012 de la Cour Constitutionnelle du 3 mai 2012 en corrigeant l'article 37, § 3, alinéa 2, 2 § de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse pour permettre au jeune âgé de plus de 16 ans (*et non de plus de 17 ans*) au moment des faits de bénéficier d'une prolongation des mesures protectionnelles jusqu'à l'âge de 20 ans.



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

35

Le second objectif était de reporter l'entrée en vigueur de dispositions de la loi du 8 avril 1965 précitée censées entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Ces dispositions concernent d'une part certaines mesures qui pourraient être prises par le juge de la jeunesse à l'égard de mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et d'autre part l'âge jusqu'auquel les mesures peuvent être prolongées. A l'issue des discussions, le projet de décret a été adopté par 7 voix et 4 abstentions.

### b. En commission de l'Éducation

#### *Le décret relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté*

Adopté le 6 octobre 2015, il a pour objet de rendre obligatoire, pour tous les établissements, une éducation à la philosophie et à la citoyenneté qui fera l'objet d'un référentiel interréseaux et qui sera soumise à une évaluation. La mise en œuvre de ce référentiel se fera de manière différente selon le réseau d'enseignement : dans le cadre du cours de philosophie et citoyenneté pour les établissements de l'enseignement officiel organisé et subventionné par la Communauté française ainsi que de l'enseignement libre non confessionnel subventionné par la Communauté française, et dans le cadre des cours de religion et/ou des cours relevant d'une autre discipline pour les établissements de l'enseignement libre confessionnel subventionné par la Communauté française.

#### *Le décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications*

Adopté le 24 novembre 2015, le présent décret a pour objet de donner assentiment à l'accord de coopération conclu le 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé «SFMQ», nécessaire pour répondre à trois objectifs : l'insertion des nouvelles missions du SFMQ relatives au Cadre francophone ces certifications, la clarification et l'accélération des procédures en vue d'augmenter le rythme de production de profils de formation.

#### *Le décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux modes d'apprentissages décrits dans les socles de compétences*

Adopté le 24 novembre 2015, il a pour objet la confirmation d'une dérogation limitée aux modes d'apprentissage décrits dans les socles de compétences accordée à l'École de la Providence (*École fondamentale libre non-confessionnelle subventionnée par la Communauté française à Pédagogie Waldorf Steiner*).



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

36

### *Le décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement*

Répondant à différentes demandes des acteurs de terrain, le présent projet, adopté le 19 janvier 2016, vise d'une part à simplifier la législation de l'enseignement (*notamment à travers une série de corrections et de régulations de certaines pratiques administratives*), et d'autre part, à mettre en œuvre un certain nombre de mesures nouvelles (*accueil des jeunes enseignants, octroi de périodes pour les écoles créant des classes pour répondre au boom démographique, révision des projets d'établissements, établissement de référentiels pour l'enseignement maternel, ...*).

### *Le décret modifiant le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire*

Adopté le 8 mars 2016, il a pour objet de renforcer l'obligation de confidentialité de l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration, le stockage, la distribution et la passation des épreuves externes. Il prévoit en outre la création d'une épreuve alternative en cas de divulgation, et charge le Gouvernement de fixer les modalités pratiques aux différents moments clés du processus.

### *Le décret relatif à la programmation d'options, pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, dans l'enseignement secondaire ordinaire qualifiant, ainsi que dans l'enseignement spécialisé de forme 4*

Adopté le 31 mai 2016, il a pour objet de suspendre provisoirement la programmation d'options nouvelles dans l'enseignement qualifiant dans l'attente d'une réforme plus globale.

### *Le décret portant modification en matière d'encadrement complémentaire et organique de personnel de l'enseignement*

Adopté le 31 mai 2016, il simplifie le processus administratif et optimise l'encadrement scolaire en attribuant les postes de puériculteurs, ACS, APE et PTP pour une durée de 2 ans, contre un an auparavant.

### *Le décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement*

Adopté le 28 juin 2016, il contient notamment un ensemble de mesures techniques, correctrices ou de régularisations de pratiques de l'administration visant à simplifier l'actuelle législation applicable en matière d'enseignement.

### *Le décret relatif aux bâtiments scolaires*

Ce projet, adopté le 28 juin 2016, vise à permettre la création de nouvelles classes via un nouveau critère d'accès au programme prioritaire de travaux.

### *Le décret relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental ainsi qu'au maintien de l'encadrement pédagogique alternatif dans l'enseignement secondaire*

Adopté le 7 juillet 2016, ce projet concrétise le remplacement, dans les écoles primaires officielles et libres non confessionnelles qui offrent le choix entre les différents cours philosophiques, d'une des deux périodes de religion ou de morale par une période de philosophie et citoyenneté.

### *Le décret modifiant certaines dispositions de l'enseignement secondaire ordinaire relatives à l'organisation, au deuxième degré et troisième degré de l'enseignement secondaire, de l'apprentissage par immersion en langue des signes et en français écrit en classes bilingues français-langue des signes*

Ce projet, adopté le 12 juillet 2016, permet aux élèves qui ont entamé leurs apprentissages au sein de classes bilingues français-langue des signes de les terminer aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire, et permet également de construire ce même projet au 1<sup>er</sup> degré différencié.



### *Le décret portant modification du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs*

Adopté le 12 juillet 2016, il ajoute, dans l'enseignement fondamental, certaines fonctions comme donnant accès à la fonction de directeur et permet une mobilité plus aisée pour les directeurs à titre définitif de l'enseignement fondamental subventionné.

### **c. En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative**

#### *Le décret relatif à la mise à disposition du Gouvernement de la Communauté française du personnel issu du Fonds d'Equipements et de Services Collectifs à l'Agence fédérale pour les allocations familiales transféré à la Communauté française dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat*

Réunie le 22 février 2016, la commission a adopté à l'unanimité ce projet de décret. A l'occasion de la sixième réforme de l'Etat, le personnel francophone du Fonds d'Equipements et de Services Collectifs à l'Agence fédérale pour les allocations familiales a été transféré à la Fédération Wallonie-Bruxelles le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dès lors que la loi du 13 mars 1991 prévoit que le personnel est transféré à la Communauté française et non directement au Gouvernement de la Communauté française, le Parlement de la Communauté française doit mettre le personnel à disposition du Gouvernement et l'habiliter à procéder à l'intégration de ce personnel dans l'entité dépendant de la Communauté française qui assume les missions du Fonds d'Equipement et de Services Collectifs, à savoir, l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

#### *Le décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 décembre 2015 entre la Communauté française et la Région wallonne, habilitant les Comités d'acquisition wallons à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent*

Adopté à l'unanimité le 1<sup>er</sup> février 2016, le texte donne assentiment à l'accord de coopération visant à habiliter les Comités d'acquisition régionaux à exercer les missions qu'exerçaient précédemment les Comités d'acquisition fédéraux pour le compte de la Communauté française.

### **d. En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances**

#### *Le décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Adopté en commission le 8 décembre 2015 et voté en séance plénière le 8 janvier 2016, le décret impose au gouvernement de la Fédération la prise en compte de la dimension de genre dans l'ensemble de ses compétences. Il a comme intention, tant de défendre une amélioration de l'égalité des genres, que d'inventorier puis d'intégrer les besoins spécifiques des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques, mesures et actions de la FWB.

Pour ce faire, le gouvernement adopte et met en œuvre un plan quinquennal d'objectifs stratégiques et de mesures visant la pleine égalité entre hommes et femmes ; il mesure l'impact sur les femmes et les hommes de toutes décisions ou actions politiques, au moyen d'un test genre ; il intègre la dimension de genre dans les budgets et comptes de la Fédération ; il suit et évalue les politiques et mesures adoptées dans le cadre de ce décret. Avec ce décret, la Fédération valide les décisions prises lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en septembre 1995 et tente de suivre et de réaliser les recommandations émises à cette occasion.

#### *Le décret, portant modification du décret du 30 avril 2009, relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'enseignement de promotion sociale*

Ce décret, voté en commission le 17 mai 2016, actualise et modifie le décret relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'enseignement de promotion sociale. L'actualisation consiste, d'une part, à faire référence au nouveau programme du Fonds social européen qui porte sur les années 2014 à 2020. D'autre part, des termes obsolètes tels que « unité de formation » sont remplacés par « unité d'enseignement ». La modification principale consiste en une nouvelle répartition des périodes consacrées notamment à l'alphabétisation et au Français en tant que langue étrangère.

#### *Le décret relatif à l'Enseignement de Promotion sociale inclusif*

Le décret, voté le 14 juin 2016, en commission organisant un Enseignement de promotion sociale inclusif vise à mettre en œuvre des dispositifs, dits « aménagements raisonnables ». Il lève les barrières d'un environnement inadapté aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Ces aménagements raisonnables peuvent être matériels, immatériels, organisationnels ou pédagogiques. Tout apprenant étudiant en situation de handicap a le droit de solliciter des aménagements

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

38

par l'intermédiaire d'une personne de référence désignée au sein de l'établissement, et qui fait rapport auprès du Conseil des Etudes de l'Unité d'Enseignement visée. Par ailleurs, s'il peut fournir un document émanant d'une autorité administrative ou une décision judiciaire attestant d'un handicap, il bénéficie de l'exonération des droits d'inscription.

Une commission pour un Enseignement de promotion sociale inclusif est créée pour statuer sur ces litiges éventuels, mais également pour analyser les données récoltées par le service de l'Inspection de la Promotion sociale et de l'Enseignement à distance, pour faire rapport au gouvernement et au parlement et pour diffuser des informations pertinentes au sein des établissements.

### **e. En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales**

#### *Le décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Commission Communautaire française en matière de gratuité des détachements dans les cabinets ministériels*

Adopté en sa réunion du 19 octobre 2015, le projet de décret aborde le principe de la gratuité des détachements qui s'inscrit dans la volonté des exécutifs concernés de renforcer la cohésion et les collaborations entre entités en favorisant la mobilité de leurs agents vers les cabinets ministériels. Il relève de l'intérêt général et de la continuité des services des différents niveaux de pouvoirs concernés de faciliter une gestion efficace et solidaire de l'ensemble de leurs instances. Les agents détachés continuent à servir leur administration par le travail développé au sein des cabinets ministériels, usant de leur expertise et de retour dans leur service d'origine, rapportent à leur administration le fruit de leurs nouvelles connaissances et leur maîtrise.

#### *Le décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française*

Adopté le 17 mai, le projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française vise à généraliser le contrôle informatique des subventions accordées. Pour rappel, le décret du 24 octobre 2008 régit toutes les aides à l'emploi, en ce compris pour la partie issue des accords du non marchand, pour les secteurs suivants : centres culturels, lecture publique, éducation

permanente, organisations de jeunesse, centres de jeunes, Point Culture, ateliers de production, télévisions locales et fédérations socio-sportives.

En raison de la complexité des règles de justification des subventions fixées par ce décret, un système informatique de vérification des dossiers est requis pour permettre leur pleine application.

### **f. En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**

#### *Le décret instituant le comité « Femmes et Sciences »*

Ce décret, examiné et adopté en commission le 23 février 2016, a pour objectif, de lutter contre les inégalités hommes-femmes qui existent actuellement au sein du secteur de la recherche universitaire.

Pour y parvenir, le texte met en place, le comité « Femmes et Sciences » dont le but est de partager les expériences et d'identifier les problèmes concrets et les obstacles auxquels sont confrontés les femmes qui envisagent de se consacrer à une activité dans le domaine de la recherche.

Il propose au pouvoir politique des modifications décrétales ou réglementaires, ainsi que des actions qui permettent d'améliorer l'égalité des femmes et des hommes dans les carrières scientifiques et académiques.

#### *Le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur*

Adopté en Commission le 31 mai 2016, ce décret prévoit une hausse progressive des moyens alloués à l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette hausse représente un total de 107,5 millions d'euros (2016-2019). Pour l'année 2016, un montant de 10 millions d'euros est réparti à concurrence de 7,5 millions d'euros pour les Universités et de 2,5 millions d'euros pour les Hautes Ecoles. Ce décret a également pour objectif de permettre à l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) d'augmenter les droits d'inscription pour les étudiants non finançables. Ce texte instaure également des mécanismes de retenue des allocations de fonctionnement des institutions d'Enseignement supérieur qui ne transmettent pas les données nécessaires à la réalisation du pilotage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### *Le décret organisant l'enseignement supérieur en alternance*

Adopté en commission, le 14 juin 2016, le décret a pour objectif de pérenniser l'enseignement supérieur en alternance, dans les domaines d'études qui s'y prêtent. Il s'inscrit dans la déclaration



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

de politique communautaire et fait suite à l'évaluation positive des expériences pilotes créées en 2011 et au soutien émis par les principales fédérations d'entreprises de Wallonie. Il vise à permettre l'alternance non plus uniquement dans des Masters mais également dans des bacheliers de type court ou des brevets, tant en enseignement de plein exercice qu'en promotion sociale.

*Le décret modifiant le décret du 18 juillet 2008 fixant les conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur*

Ce décret porte sur la transposition partielle de la Directive européenne 2013/55/UE qui elle-même modifie la Directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, entrée en vigueur le 18 janvier 2016. Cette Directive revoit les exigences minimales de formation pour les professions sectorielles visées par le régime de reconnaissance automatique, dont les infirmiers et les sages-femmes. Adopté en commission, le 14 juin 2016, ce texte vise à adapter ces deux cursus aux nouvelles exigences et à assurer ainsi aux titulaires de ces diplômes la mobilité européenne.

*Le décret relatif aux études de sciences vétérinaire*

Examiné et voté en commission, le 28 juin 2016, il instaure un concours à l'issue de la première année du premier cycle.

Analogue, à celui, instauré en sciences médicales et dentaires, ce dispositif détermine le nombre d'attestations d'accès, au sein du deuxième cycle. Il prévoit également différents mécanismes de valorisation des crédits acquis et de réorientation.

### 5. Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission

#### a. En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

*La résolution relative aux bébés hospitalisés faute de places dans une structure adaptée, dits « bébés parqués »*

La proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité en commission, le 23 février 2016. Le texte rappelle qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, des bébés en danger se retrouvent encore dans des hôpitaux faute de places dans une structure adaptée à leurs besoins. Ces jeunes enfants peuvent rester des mois, voire une année entière, dans un hôpital sans que leur état de santé n'exige des soins médicaux.

Face à ces enfants en souffrance, aucune réponse politique et structurelle globale n'a pu être apportée à ce jour. Cette proposition de résolution invite le Gouvernement à répondre aux multiples défis que pose la problématique des bébés dits « parqués » en objectivant la situation et en développant des prises en charge adaptées aux besoins de ces jeunes enfants en danger.



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

40



### *La résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles*

La commission a adopté, le 28 juin 2016, cette résolution. Elle fait suite à une série d'auditions sur la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles. La résolution, se basant sur les constats énoncés par les experts entendus dans le cadre de ces auditions, invite le Gouvernement à promouvoir, de manière transversale, l'attractivité et la visibilité du sport féminin. Les mesures préconisées s'articulent autour de six axes : la récolte de données sur les femmes et le sport, la communication et la sensibilisation à la pratique sportive, l'enseignement et la formation, la représentation des femmes, la collaboration avec les pouvoirs locaux et encore d'autres actions diverses à mener.

### **b. En commission de l'Éducation**

#### *La résolution relative au développement de l'éducation financière et à la consommation responsable*

Afin de prévenir au mieux les lacunes en matière de consommation responsable et de gestion budgétaire, cette proposition de résolution, adoptée le 19 avril 2016, demande au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de faire l'inventaire des bonnes pratiques en cette matière et de les proposer à la communauté éducative. Elle demande aussi à intégrer cette matière dans les savoirs et compétences terminales et d'y sensibiliser les enseignants lors de leur formation.

### *Le décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française*

Adoptée le 19 avril 2016, la proposition de décret vise à adapter à la pratique et à la terminologie en usage, le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Conseil de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### *Le décret modifiant certaines dispositions en matière d'agrément des manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire du 19 mai 2006, en vue d'intégrer la référence à la lutte contre les discriminations entre les femmes et hommes et la promotion de l'égalité des sexes comme critères d'agrément des manuels scolaires*

Adoptée le 14 juin 2016, la proposition de décret a pour objet d'introduire de manière explicite une référence à la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes et à la promotion de l'égalité des sexes parmi les critères d'agrément des manuels scolaires.

### *Le décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement*

Adopté le 28 juin 2016, il contient notamment un ensemble de mesures techniques, correctrices ou de régularisations de pratiques de l'administration visant à simplifier l'actuelle législation applicable en matière d'enseignement.

### *Le décret relatif aux bâtiments scolaires*

Ce projet, adopté le 28 juin 2016, vise à permettre la création de nouvelles classes via un nouveau critère d'accès au programme prioritaire de travaux.

### *Le décret relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental ainsi qu'au maintien de l'encadrement pédagogique alternatif dans l'enseignement secondaire*

Adopté le 7 juillet 2016, ce projet concrétise le remplacement, dans les écoles primaires officielles et libres non confessionnelles qui offrent le choix entre les différents cours philosophiques, d'une des deux périodes de religion ou de morale par une période de philosophie et citoyenneté.

### *Le décret modifiant certaines dispositions de l'enseignement secondaire ordinaire relatives à l'organisation, au deuxième degré et troisième degré de l'enseignement secondaire, de l'apprentissage par immersion en langue des signes et en français écrit en classes bilingues français-langue des signes*

Ce projet, adopté le 12 juillet 2016, permet aux élèves qui ont entamé leurs apprentissages au sein de classes bilingues français-langue des signes de les terminer aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire, et permet également de construire ce même projet au 1<sup>er</sup> degré différencié.

### *Le décret portant modification du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs*

Adopté le 12 juillet 2016, il ajoute, dans l'enseignement fondamental, certaines fonctions comme donnant accès à la fonction de directeur et permet une mobilité plus aisée pour les directeurs à titre définitif de l'enseignement fondamental subventionné.

### **c. En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative**

#### *La résolution relative au soutien et au développement du financement participatif (« crowdfunding ») non spéculatif en Fédération Wallonie-Bruxelles*

#### *La résolution visant le soutien et le développement du « crowdfunding » en Fédération Wallonie-Bruxelles*

Réunie le 19 octobre 2015, la commission a procédé à l'examen conjoint de deux propositions de résolution relatives au financement participatif non spéculatif et au « crowdfunding ». Ces résolutions ont fait suite aux nombreuses auditions relatives à cette thématique qui ont eu lieu en mai et juin 2015 afin d'étudier la pertinence et la faisabilité de ce type de projets. Après de longs échanges, la proposition de résolution relative au soutien et au développement du financement participatif (« crowdfunding ») non spéculatif en Fédération Wallonie-Bruxelles a été adoptée par sept voix contre trois.

Cette résolution affirme son intérêt marqué et sa volonté de soutenir une dynamique positive de financement participatif non spéculatif et adresse des demandes au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de concrétiser ce soutien, accompagner et encadrer la dynamique, dans le respect des limites de ses compétences.

#### *La résolution relative à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Après une première discussion en février 2016, relative à la proposition de résolution réclamant une mise en œuvre rapide, complète et effective de la nouvelle comptabilité publique tant pour les services du Gouvernement de la Communauté française que pour les organismes administratifs autonomes qui en dépendent (*Doc 216 (2015-2016)*), ce texte a été retiré et la commission du Budget a discuté d'une nouvelle proposition de résolution relative à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents. Cette résolution rappelle l'importance d'une comptabilité publique moderne, efficace et efficiente, et du renforcement des outils de bonne gouvernance budgétaire tel que spécifié dans la déclaration de politique communautaire. Elle demande également au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de réaliser un certain nombre d'engagements pour traduire cette mise en œuvre optimale de la comptabilité publique.

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

42

### d. En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

#### *La résolution visant à lutter contre les mutilations génitales féminines*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité le 06 octobre 2015. Les mutilations sexuelles sur les organes génitaux féminins ont cours dans pas moins de 25 pays africains. Selon le rapport d'UNICEF paru en 2013, plus de 125 millions de filles et de femmes dans le monde ont subi une forme de mutilations génitales féminines. Ces « pratiques néfastes » à l'intégrité physique des femmes et des filles concernées ne connaissent malheureusement pas de frontières. La dernière étude menée à la demande du SPF Santé Publique dresse un constat inquiétant : plus de 13 000 femmes excisées vivent en Belgique. 4 000 petites filles sont considérées comme « à risque ». Le cadre législatif qui interdit la pratique de l'excision (*article 409 du code pénal*) a tout de même un effet dissuasif.

La résolution exprime la volonté de la Fédération, en complément du cadre législatif belge existant, de renforcer et soutenir le travail des professionnels et des associations qui sensibilisent, forment, conseillent et permettent ainsi d'éviter le pire pour les femmes et jeunes filles vivant en Belgique.

### e. En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

#### *La résolution relative à l'accueil des demandeurs d'asile*

Adoptée le 9 novembre 2015, cette proposition de résolution vise à rappeler l'attachement du parlement aux principes et droits fondamentaux en matière d'accueil et d'asile. Plus particulièrement, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles affirme son attachement indéfectible aux principes, au prescrit et aux engagements compris dans la Convention de Genève du 28 janvier 1951 relative au statut des réfugiés complétée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967. Il souligne l'importance de mobiliser les domaines et moyens d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de réussir une intégration optimale des réfugiés au sein de la société. Enfin, il demande un certain nombre d'engagements au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

© Ronald Dersin





*La résolution relative aux menaces graves pesant sur la liberté et l'indépendance des médias publics polonais (TVP et PR) et visant à rappeler l'importance de la liberté et du pluralisme médiatiques dans un État de droit*

*La résolution relative à la violation des droits fondamentaux de l'Union Européenne par la Pologne*

Le 7 mars 2016, la commission a examiné et adopté, moyennant certains amendements, la proposition de résolution relative aux menaces graves pesant sur la liberté et l'indépendance des médias publics polonais (TVP et PR) et visant à rappeler l'importance de la liberté et du pluralisme médiatiques dans un État de droit.

Le gouvernement polonais a fait adopter en décembre 2015 une loi sur les médias publics visant à renforcer le contrôle sur la télévision et la radio publique. Cette loi porte atteinte à la liberté et à l'indépendance des médias publics polonais télévisuels et radiophoniques (TVP et PR) et les soumet au contrôle du Gouvernement.

La proposition de résolution vise l'adoption par le parlement d'une position claire et urgente sur le danger que représente, au sein de l'Union européenne, une menace aussi grave sur l'indépendance et le pluralisme médiatiques. Aussi elle souhaite que le parlement émette plusieurs recommandations visant à manifester son indignation et appelant les autorités compétentes à agir par voie diplomatique auprès du gouvernement polonais de manière telle à restaurer les conditions de l'indépendance, du pluralisme et de la liberté médiatiques.

*La résolution relative au Projet de Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique et son impact sur les compétences de la Fédération Wallonie- Bruxelles*

*La résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)*

*La résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)*

Dans le cadre de l'examen de ces propositions de résolution, la commission a consacré plusieurs réunions à des auditions. Elle s'est réunie à deux reprises, le 18 avril 2016 et le 2 mai 2016, pour débattre du CETA, l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada et du TTIP, le projet de Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique et leur impact sur les compétences de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Le 2 mai, la proposition de résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) a été adoptée moyennant

amendement. Il y avait une volonté d'adopter cette résolution avant l'approbation dudit accord par les gouvernements européens, cette approbation devant intervenir lors de la réunion du Conseil de l'Union du 13 mai.

La commission a décidé de poursuivre lors des réunions suivantes les discussions sur le projet de Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique ainsi que les auditions en la matière.

### **f. En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**

*Le décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuel, en vue de renforcer l'attention sur l'égalité entre les femmes et les hommes*

Cette proposition de décret, a été adoptée en commission, le 17 mai 2016 et a pour objectif principal de renforcer l'attention portée sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias sonores et audiovisuels.

## **6. Les auditions que les commissions organisent**

### **a. En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles**

*Auditions le 9 novembre 2015 sur le thème de l'anorexie dans le sport*

Après le visionnage d'un reportage intitulé « Anorexie, le grand tabou dans le sport », la commission des Sports a entendu les exposés de :

- M. Philippe Godin, Professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL ;
- M. Marc Francaux, Professeur à la Faculté des sciences de la motricité de l'UCL ;
- M. Gilles Goetghebeur, rédacteur en chef de la revue « Zapotek » et du magazine « Sports et vie » ;
- M. Serge Pieters, président à l'Union professionnelle des diplômés en diététique de langue française.

Les auditions ont abordé les causes des troubles alimentaires chez les sportifs de haut niveau, l'impact que ces troubles ont sur les performances sportives et la santé des sportifs ainsi que les moyens de prévention de ces pathologies.

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

44

### *Audition le 5 janvier 2016 de M. Mine, co-auteur de l'étude sur la récidive (INCC - L'Institut National de Criminalistique et de Criminologie)*

Lors de cette audition, la récidive des justiciables a été abordée et la commission a ainsi pu prendre connaissance de l'état de celle-ci en Belgique et évoquer avec l'auteur les perspectives en la matière. Différents problèmes ont été évoqués et notamment le taux de récidive des détenus, les pourcentages relatifs aux femmes et aux hommes, la méthodologie utilisée, le recours au casier judiciaire central, le problème de la réinsertion des personnes détenues et leur accompagnement à leur sortie comme remède à la récidive et le ratio de la récidive par rapport aux pays voisins.

### *Auditions les 21 mars et 2 mai 2016 relatives la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles*

Lors de ces auditions, la commission a entendu les exposés de :

- M. Alain Laitat, Administrateur général de l'Administration générale des Sports (AGS) ;
- Mme Sylvie Ronsse, Directrice générale de la Fédération francophone de gymnastique (FFG) ;
- Mme Nathalie Deswez, représentante du football féminin à l'Association des clubs francophones de football (ACFF) ;
- Mme Cathy Populaire, Directrice technique adjointe de l'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball (AWBB) ;
- Mme Laurence Rase, responsable du sport de haut niveau au Vlaamse Taekwondobond.
- M. Serge Mathonet, Directeur général de l'AISF-AES ;
- Mme Isabel Romao, membre du Groupe de Rédaction de la Recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport ;
- Mme Clotilde Talleu, consultante pour le Conseil de l'Europe.

Ces auditions ont permis d'aborder le sport féminin dans sa globalité : l'accès des femmes aux sports, la pratique sportive par les femmes, la présence des sports féminins dans les médias, le subventionnement des sports féminins par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la représentation des femmes dans les instances officielles du sport.

### **b. En commission de l'Education**

*Présentation le 20 octobre 2015, par Mme Joëlle Milquet, Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, des résultats de la première phase des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, les objectifs fixés*

*par le Gouvernement ainsi que le lancement de la 3<sup>ème</sup> phase du processus*

*Audition le 23 février 2016 de M. Uyttendaele, sur la question de l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire (suite des auditions du 26 mai 2015)*

*Auditions le 7 mars 2016 de M. Laurent de Briey et de Mme Laurence Bouquiaux, responsables des groupes de travail chargés d'élaborer les socles de compétences et les compétences terminales du futur cours de philosophie et citoyenneté*

*Audition le 8 mars 2016 de M. Marc Bertrand, relatif aux rapports annuels du Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne pour les années 2013 et 2014*

*Audition le 19 avril 2016 de M. Jacques Probst, relative au financement des bâtiments scolaires en Communauté germanophone*

*Présentation le 19 avril 2016 par Mme Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Education, de l'état des lieux de la création de places dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;*

*Présentation le 19 mai 2016 par Mme Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Education, de l'avis n°2 du groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence.*

### **c. En commission de la Culture et de l'Enfance**

*Auditions le 12 novembre 2015 d'un collectif composé de huit représentants des fédérations des secteurs des bibliothèques, de l'éducation permanente, des centres culturels, des musées et des centres d'expression et de créativité emmené par M. Matéo Seghers*

Ces secteurs ont fait part des difficultés structurelles qui leurs sont communes et qui apparaissent depuis de nombreuses années. Ils ont épinglé plus particulièrement les lourdeurs administratives liées à la recherche des subsides et de nouveaux moyens de fonctionnement au détriment de la créativité artistique, ainsi que la non-application des décrets et la précarité de l'emploi. Ils ont également évoqué leurs perspectives d'avenir ainsi que les défis liés à la numérisation auxquels ils doivent répondre.



## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

*Auditions le 4 février 2016 de l'Administrateur général de l'ONE, M. Benoît Parmentier, et de la directrice du service Etudes et Stratégie de l'ONE, Mme Geneviève Bazier*

M. Parmentier et Mme Bazier ont présenté en commun le rapport d'activités 2014 de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Ce fut l'occasion de dresser non seulement un bilan global de l'ensemble des activités de l'ONE, mais aussi de faire un premier état des lieux en ce qui concerne les nouvelles compétences qui lui ont été dévolues depuis la VIème réforme de l'Etat.



© Phababay

*Audition le 19 mai 2016 des représentants des accueillantes conventionnées*

Reçus à la demande de Vie Féminine, les représentants ont pu plaider devant les commissaires pour la reconnaissance d'un statut complet. Ils ont ainsi exposé leurs revendications contenues dans le « *Livre Blanc des accueillantes d'enfants conventionnés* ». A travers plusieurs témoignages et exemples concrets, ces auditions ont également permis aux commissaires de prendre pleinement conscience des difficultés que vivent au quotidien les accueillantes d'enfants conventionnés.

**d. En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative**

*Présentation les 9 novembre 2015 et 13 juin 2016 du « Contrat d'administration » par M. Flahaut, Ministre de la Fonction publique et par M. Delcor, Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Les membres de la commission ont assisté à la présentation portant sur le projet de Contrat d'administration qui est devenu un Contrat signé par le Gouvernement et les représentants du Ministère le 25 mai 2016. Celui-ci regroupe les engagements réciproques pris par les parties qui sont traduits par objectifs et par projets. Il couvre la période de 2016 à 2018 et comporte un caractère évolutif qui permettra d'être adapté en fonction de certaines priorités.

*Auditions le 17 mai 2016 de M. Frédéric Delcor, Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de M. Franz Wascotte, Conseiller à la Cour des comptes dans le cadre du « détournement de fonds en Fédération Wallonie-Bruxelles »*

**e. En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances**

*Auditions le 6 octobre 2015 sur « les 10 ans de législation relative à la lutte contre l'homophobie »*

M. Thierry Delaval, représentant de « Arc-en-Ciel Wallonie » et M. Joey Dellatte, représentant de « les CHEFF » (la Fédération étudiante LGBTQI) ont retracé l'évolution de la lutte contre l'homophobie.

*Auditions le 8 mars 2016 du collectif d'associations « La Marche Mondiale des femmes » à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes*

La commission a entendu Mme De La Peña, coordinatrice francophone de la MMF-Nationale, Mme Sbari, représentante francophone de la MMF-Nationale, Mme Mulengezi Bashizi, représentante francophone de la MMF-Nationale, Mme Verdier, représentante francophone de la MMF-Nationale, Mme Muhigirwa, représentante francophone de la MMF-Nationale.

*Auditions le 3 mai 2016 sur le suivi de la commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) lors de la session organisée à New York sur ce sujet du 14 au 24 mars 2016*

La commission a entendu les exposés de Mmes Viviane Teitelbaum du Conseil des Femmes Francophones de Belgique, Coralie Vos pour Oxfam Solidarité et Mme Vien Nguyen pour le CNCD - 11.11.11.

**f. En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales**

*Audition le 9 novembre 2015 de M. Henry Monceau, Haut-Représentant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les droits humains, la société de l'information et l'économie numérique*

La Commission a entendu M. Monceau présenter sa fonction de Haut-Représentant. Pour rappel, le 29 mars 2012, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuvaient le redéploiement du réseau des délégations de Wallonie-Bruxelles International et marquaient leur accord

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

46

sur l'ouverture notamment d'un poste de Haut-Représentant à Genève, New-York et Mumbai et ce, afin de permettre la défense des valeurs que Wallonie-Bruxelles International souhaite promouvoir au travers de son action internationale, sur base de l'analyse de la coopération actuelle et dans le but d'ajouter une approche sectorielle à l'approche essentiellement géographique menée jusqu'à présent.

*Présentation le 23 novembre 2015 de la note de politique internationale par le Ministre-Président Rudy Demotte et l'Administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International, Mme Pascale Delcomminette*

La Commission a pu entendre le ministre-président Rudy Demotte présenter les grandes lignes de la Note de politique internationale. Il a centré sa présentation sur les priorités politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles que la note de politique internationale consacre, laissant à Mme Delcomminette le soin de donner une vision plus opérationnelle de la question. Cette dernière a développé la promotion des valeurs universelles, le soutien aux acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international, la restructuration des priorités bilatérales (*coopération au développement et coopération avec les pays de l'OCDE et les pays émergents*) ; les relations multilatérales (*Europe et Francophonie*) et le réseau des délégations.

*Auditions les 18 avril, 2 mai, 17 mai, 13 juin et 27 juin 2016 dans le cadre de la résolution relative au Projet de Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique et son impact sur les compétences de la Fédération Wallonie- Bruxelles, de la résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) et de la résolution relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)*

Dans le cadre de l'examen de ces propositions de résolution, la Commission a consacré plusieurs réunions à des auditions :

- M. Thierry Delaval, Délégué général WBI auprès de l'Union européenne ;
- Mme Lora Verheecke, Corporate Europe Observatory ;
- M. Eugène Ernst, Secrétaire général, CSC – Enseignement ;
- M. Denis Robert, Ambassadeur du Canada et M. Pierre-Marc Johnson, négociateur en chef pour le Québec dans le cadre des négociations de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG-CETA) ;
- Mme Marie Arena, députée européenne, Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen ;

- M. Claude Rolin, député européen, Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) ;
- M. Philippe Lamberts, député européen, Groupe des Verts/Alliance libre européenne ;
- Mme Pascale Delcomminette, Administratrice générale de WBI ;
- M. Henri Benkoski, ex - Coordinateur général de la cellule diversité culturelle de la direction des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Mme Durand-Vialle, Chief Executive FERA - Federation of European Film Directors - Fédération Européenne des Réalisateurs de l'Audiovisuel ;
- M. Gérard Deprez, député européen, Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

*Audition le 13 juin 2016 de Mme Marie-Pierre Decocq, représentante d'Action Sénégal Belgique*

Mme Decocq a présenté le projet social d'Action Sénégal Belgique. Elle a ainsi décrit les actions de son association, le travail sur le terrain dans la brousse et dans le Sénégal sahélien, la découverte du fléau des enfants esclaves, le travail d'urgence et la construction d'un centre d'accueil pour la réinsertion socio-professionnelle, le travail de sensibilisation à la source, le travail de sensibilisation au niveau des autorités politiques et religieuses et le travail de recensement.

**g. En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**

*Auditions le 10 novembre 2015 de MM. Philippe Maystadt (président) et Julien Nicaise (administrateur délégué) de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) sur l'ARES*

*Auditions le 19 janvier 2016 de Mme Françoise Tulkens et de M. Andréa Réa (présidents) de la Commission chargée de faire des propositions en vue de favoriser un Islam de Belgique en Fédération Wallonie-Bruxelles*

*Audition le 19 avril 2016 de M. Jean-Paul Philippot (administrateur général) sur le rapport annuel de la RTBF*





### 7. Les missions que les commissions organisent

#### a. En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

##### *Visite le 25 février 2016 de la Maison de l'Adolescent (MADO) de Charleroi*

La commission a, à l'invitation de M. le ministre Madrane, visité la Maison de l'Adolescent (MADO) de Charleroi à l'occasion de son cinquième anniversaire. La délégation a été accueillie par M. Lévêque, Administrateur général de l'ISPPC (*Institut de santé publique provincial de Charleroi*) et par le président du Conseil d'administration de l'ISPPC, M. Tzanetatos. La MADO est agréée en tant que Projet pédagogique particulier depuis le 18 décembre 2015. L'originalité du projet est qu'il rassemble en un guichet unique des professionnels de la santé, des psychologues et des personnes ressources en accueil et aide éducative. La structure de l'ISPPC permet de pouvoir également accueillir des jeunes en centre d'urgence. Trois SAEE (*services d'accueil et d'aide éducative*) sont hébergés à Montigny –le – Tilleul, Marcinelle et Jumet. Un SASPE (*service d'accueil spécialisé de la petite enfance*) est lui fixé à Fleurus.

##### *Visite le 8 mars 2016 de la Prison de Saint-Gilles*

Au cours de sa visite, la délégation parlementaire a eu l'occasion de rencontrer le Directeur de la prison, M. Van Boegaert, ainsi que le directeur adjoint M. Bastien et ses adjoints. Un large échange de vues a porté sur les conditions de détention préventive. La commission a constaté la situation et l'état dans lequel se trouve cette prison. Elle a aussi évoqué, avec des membres du personnel, les consultations médicales au sein de l'établissement.

##### *Visite le 9 juin 2016 du Centre El Paso de Gembloux*

Dans le but de prendre conscience, sur le terrain, des difficultés liées à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, la commission a rencontré M. Michel Villan, président du conseil d'administration, Mme Sabrina Attia, directrice du centre, ainsi que plusieurs représentants de l'équipe médicale, psychologique et éducative.

##### *Visite le 9 juin 2016 du Centre Fedasil de Rixensart*

La commission s'est également rendue au Centre Fedasil de Rixensart, spécialisé dans l'accueil de jeunes filles enceintes mineures non accompagnées et de mineurs vulnérables. Elle y a rencontré M. Thierry Pire, directeur du centre et Mme Plumet, responsable pour les mineurs étrangers non accompagnés de Fedasil.

##### *Rencontre le 30 juin 2016 des responsables de l'ASBL Synergie 14 et de l'ASBL Mentor Escalles.*

##### *Visite le 11 juillet 2016 des installations du Centre Fedasil à Neder-Over-Hembeek.*

### C. Les « grands rapports » et autres travaux

#### 1. Les « grands rapports »

##### *Les rapports annuels du Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (du 01.01.2013 au 31.12.2013 et du 01.01.2014 au 31.12.2014)*

La commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 22 février entendu M. Bertrand présenter ses rapports.

A partir de l'analyse de tous les cas qui lui ont été soumis, le Médiateur formule 10 recommandations d'ordre général et recommandations spécifiques en 2013 et 12 en 2014, adressées pour certaines aux autorités politiques (*lorsqu'une modification décrétole ou réglementaire est nécessaire*) et pour d'autres, aux administrations (*lorsqu'il s'agit d'une modification d'une circulaire ou d'une pratique administrative*).

La commission a ainsi pu prendre connaissance de son analyse des difficultés rencontrées par les citoyens qui l'ont sollicité, les solutions apportées et les recommandations formulées là où cela semblait nécessaire pour améliorer le service au public.

##### *Le rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du cycle des dépenses et inventarisation du patrimoine mobilier au sein du Ministère de la Communauté française*

Le 5 octobre 2015, la Cour des comptes est venue présenter à la commission du Budget le résultat du contrôle du cycle des dépenses et inventarisation du patrimoine mobilier au sein du Ministère de la Communauté française. Cette présentation a permis aux membres de la commission d'avoir un large échange de vues tant avec les représentants de la Cour qu'avec M. André Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative à propos des risques inhérents au cycle des achats tels que couverts par les activités de contrôle interne organisées par le Ministère préalablement au paiement de ses dépenses. La Cour a également mis en exergue l'efficacité des processus d'inventarisation des biens meubles tant dans l'optique de la protection du patrimoine que dans la perspective de l'établissement du bilan de départ requis par la nouvelle comptabilité publique.

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

48

### *Les 26ème et 27ème Cahiers d'observations adressés par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française*

Plusieurs commissions ont examiné les 26<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> Cahiers d'observations produits par la Cour des comptes, chacune en fonction de leurs compétences spécifiques.

### *Le rapport d'activités du Délégué général de la Fédération Wallonie - Bruxelles aux droits de l'enfant pour l'année 2014-2015*

Le rapport a été examiné le 20 janvier 2016, en commission plénière. L'exposé introductif du délégué général a donné lieu à un large échange de vues.

### *Le rapport annuel 2014 de la dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

En sa séance du 1<sup>er</sup> février 2016, la commission du Budget a procédé à l'examen du rapport annuel 2014 de la dette ainsi qu'à un large échange de vues avec le ministre du Budget et la Direction générale du Budget et des Finances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les thématiques abordées concernaient la situation économique et financière, les principes de gestion et la stratégie, les chiffres de la dette, la maîtrise des risques et les résultats.

### *Le rapport de contrôle du Compte général de la Communauté française pour l'année 2014*

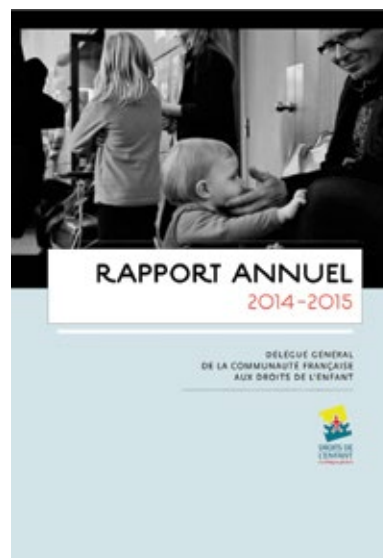
Le 7 décembre 2015, la Cour des comptes est venue présenter le résultat du contrôle du compte général 2014 pour la Communauté française. Cette présentation a permis aux membres de la commission du Budget d'avoir une large discussion tant avec le représentant de la Cour qu'avec le ministre du Budget à propos du compte d'exécution du Budget, des soldes budgétaires et de financement, des comptes de trésorerie et de variation du patrimoine mais aussi de plusieurs contrôles particuliers.

### *Les rapports sur l'état de la coopération avec la Communauté germanophone pour les années 2005-2008, 2009-2010, 2011-2012 et 2013*

Ces quatre rapports ont été examinés le 9 novembre 2015, en réunion conjointe des commissions de Coopération du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement de la Communauté germanophone. Ils sont rédigés en application de l'accord de coopération du 12 avril 1995 et établis par une commission administrative.

La réunion conjointe était l'occasion, pour le parlement, d'accueillir une délégation de députés germanophones, emmenée par le Président du Parlement de la Communauté germanophone, M. Karl-Heinz Lambertz.

© DR



*De gauche à droite : André Antoine, le président du parlement wallon, Marc Bertrand, le médiateur et Philippe Courard, le président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

Dans le cadre de la discussion, les ministres-présidents francophones et germanophones, MM. Rudy Demotte et Oliver Paasch, ainsi que les délégués permanents, MM. Daniel Courbe et Alexander Homann, ont fait le point sur les projets communs : le projet « *native speakers* » qui concerne l'apprentissage des langues via des échanges d'enseignants et des stages d'immersion des élèves, les échanges culturels, la collaboration en matière de maisons de justice, la coopération au niveau de l'inspection scolaire et du contrôle de l'obligation scolaire, la centrale d'achat commune de vaccins, l'accueil des jeunes en IPPJ.

### *Le rapport d'information concernant le suivi de la mise en œuvre de la plate-forme d'action de la Quatrième conférence mondiale des Nations-Unies sur les femmes (Pékin) - compétences communautaires*

Le 2 février 2016, la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a entendu la rapporteuse principale Christie Morreale, par ailleurs présidente de cette même commission. Les membres ont ensuite demandé aux services du parlement de procéder à un contrôle juridique des recommandations relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles telles que reprises dans le rapport d'information.

## 2. Les autres travaux, en commission de l'Éducation

### *La commission spéciale relative aux épreuves externes*

Depuis 2006, la Fédération Wallonie-Bruxelles organise des évaluations externes certificatives communes à l'ensemble des élèves à trois moments de leur scolarité. L'organisation des épreuves de juin 2015 a été fortement perturbée par la divulgation préalable du contenu de certaines d'entre elles, ce qui a conduit à leur annulation.

En date du 24 juin 2015, le parlement, réuni en séance plénière, décidait de créer une commission spéciale relative aux épreuves externes, ci-après dénommée « *la Commission* » ayant pour but de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements qui ont émaillé l'organisation des épreuves de juin 2015. Cette commission, qui s'est réunie à 7 reprises entre juillet 2015 et décembre 2015, s'est notamment donné pour mission d'analyser l'ensemble du processus d'élaboration, de distribution et de passation des épreuves externes pour en détecter les failles et élaborer des recommandations visant à garantir au maximum que les dysfonctionnements ne puissent plus se produire à l'avenir.

La commission a adopté son rapport lors de sa réunion du 10 décembre 2015. Celui-ci contient notamment un ensemble de recommandations d'ordre général ou portant

sur l'élaboration, l'impression, la distribution, le stockage et la passation des épreuves. Ce rapport a fait l'objet d'une discussion en séance plénière le 6 janvier 2016.

### *Le groupe de travail « Obligation scolaire » installé le 9 mars 2016*

Ce groupe de travail poursuit la réflexion, entamée le 28 avril 2015 en commission de l'Éducation, sur la question de l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire.

## 3. L'examen du respect du principe de subsidiarité

### a. Introduction

Le rôle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est défini à l'article 31 de son règlement. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne a eu pour effet d'impliquer davantage les parlements nationaux dans le processus décisionnel européen.

Dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union, les principes de subsidiarité et de proportionnalité définissent les conditions dans lesquelles l'Union dispose d'une priorité d'action par rapport aux États membres.

L'Union ne pourra intervenir qu'au fur et à mesure que l'action des États membres s'avère insuffisante et que son action est plus efficace. En d'autres termes, cela signifie que l'intervention de l'Union ne devra pas excéder ce qui est indispensable pour combler l'insuffisance étatique. Elle devra donc se limiter à combler cette seule insuffisance et ne pas aller au-delà et elle devra veiller à ce que la forme de son action n'exécède pas ce qui est nécessaire.

### b. Une situation particulière

Dans ce contexte, la situation de la Belgique est particulière. En effet, la Belgique possède plusieurs parlements, entités « *législatives* » devant également transposer les législations européennes et ratifier les traités. L'Union ne reconnaît que les parlements nationaux. Mais la Belgique a annexé au Traité de Lisbonne une déclaration unilatérale (*n°51 du Royaume de Belgique*) qui précise que ces entités disposent d'un statut égal aux chambres nationales. Ainsi, dans cette déclaration, la Belgique précise que, en vertu de son droit constitutionnel, tant la Chambre des Représentants et le Sénat du Parlement fédéral que les assemblées parlementaires des Communautés et des Régions agissent, en fonction des compétences exercées par l'Union, comme composantes du système parlementaire national ou chambres du parlement national.

## 2. Le travail parlementaire au cours de la session

### c. «L'europromoteur»

50 Ainsi le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est associé au contrôle de la bonne application du principe de subsidiarité. Le parlement est informé par les institutions de l'Union de leurs activités et reçoit notification des projets d'actes législatifs européens conformément au Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.

Depuis janvier 2009, le parlement a créé au sein de la Direction générale des travaux législatifs, une cellule chargée des questions européennes. En avril 2009, le parlement a adopté dans son règlement d'ordre intérieur une disposition lui permettant de suivre ce processus. Cet article a été révisé le 19 juillet 2012. Il innove en instaurant la fonction de «l'europromoteur».

Il sert de «sentinelle» en veillant, avec la collaboration de la Direction générale des travaux législatifs, à ce que les questions européennes soient portées, chaque trimestre, à l'ordre du jour de la commission des Relations internationales.

En novembre 2014, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a désigné la députée Muriel Targnion en tant qu'europromotrice.

Lors de sa désignation, Mme Targnion a fait part de son intention d'investir pleinement sa fonction d'europromotrice

au sein de cette commission et d'élargir autant que possible cette fonction à une fonction d'information et de suivi de l'actualité et du travail législatif européen dans les dossiers importants pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et entrant dans le champ de ses compétences.

### d. Conclusions

Si le contrôle du respect du principe de subsidiarité et de proportionnalité par les propositions d'actes législatifs de l'Union européenne est la mission première, stimuler l'implication de notre assemblée dans le processus décisionnel européen constitue un enjeu important qui peut certainement contribuer à favoriser une meilleure compréhension, développer un plus grand intérêt pour les questions européennes et résorber le sentiment de déficit démocratique lié à ces institutions.

L'objectif est d'assurer au mieux l'information des députés de la commission sur les dossiers européens importants relevant de la compétence de la Fédération Wallonie Bruxelles, mais aussi ne relevant pas stricto sensu de celle-ci mais ayant un impact important.

Suite à l'examen des documents législatifs soumis au contrôle de subsidiarité et de proportionnalité transmis par les services à l'ensemble des membres de la commission, aucun projet d'actes législatifs contrevenant au principe de subsidiarité et de proportionnalité n'est pour l'instant à relever.







### 3 Le parlement, acteur sur la scène internationale

### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

52



26ème session du Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec

© DR

## La diplomatie parlementaire

Les élus exercent un rôle international qui s'avère utile à la société. Il s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou de type multilatéral, comme les assemblées parlementaires internationales, dont l'une qui nous est chère, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Cette action contribue à renforcer la connaissance du député sur les problématiques internationales et à dépasser ses missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif. Elle donne aussi une dimension éthique aux relations internationales pour convaincre des valeurs universelles à respecter.

## A. Les relations bilatérales

### 1<sup>o</sup> Les Comités mixtes et les groupes d'entente parlementaire

#### 1. Le Comité mixte « Québec »

Du 5 au 10 octobre 2015, une délégation de notre parlement s'est rendue au Québec dans le cadre de la 25<sup>ème</sup> session du comité mixte liant le parlement à l'Assemblée nationale du Québec.

Les travaux se sont ouverts sur un échange approfondi de l'actualité politique, parlementaire et institutionnelle au Québec et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le comité a ensuite également abordé les thèmes des nouvelles technologies dans l'éducation ainsi que la laïcité de l'Etat et la lutte contre la radicalisation religieuse. Les discussions ont été enrichies par

diverses interventions d'experts et, également, par plusieurs visites de terrain. C'est ainsi que la délégation s'est rendue notamment au siège d'« Allo prof », organisme offrant gratuitement une aide aux devoirs et un soutien scolaire par téléphone et Internet pour tous les élèves du primaire et du secondaire, ou encore à HEC Montréal en vue de bénéficier de son expérience en matière d'innovation pédagogique.

Deux autres séances de travail se sont également tenues, l'une portant sur la participation citoyenne dans le processus de prise de décisions politiques, l'autre sur l'évaluation des politiques publiques.

Au terme des travaux, les parlementaires se sont accordés sur le texte d'une résolution portant sur les nouvelles technologies dans l'éducation ainsi que sur la laïcité de l'État et la lutte contre la radicalisation (Doc. n°192 (2015-2016) n°1).

Du 13 au 16 juin 2016, s'est tenue à Bruxelles et en province du Luxembourg, la 26<sup>ème</sup> session du Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec. Le président du parlement a profité de l'ouverture de cette session pour témoigner sa gratitude auprès de la délégation québécoise après l'adoption par l'Assemblée nationale le 22 mars 2016 d'une résolution condamnant les attentats de Bruxelles et assurant de toute sa solidarité auprès du peuple belge. Le premier échange de vues a d'ailleurs été consacré à l'actualité politique et aux suites de ces attentats.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur le thème de l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse. A cette occasion, les membres du Comité ont pu échanger avec M. Xavier Verstappen, président de la Fédération des services de placement familial.



Le second thème développé portait sur la « *crise migratoire* ». Ce fut également l'occasion d'entendre plusieurs témoignages : celui de M. François De Smet, directeur du Myria, le Centre fédéral Migration, et celui de M. Mohammed Soleiman, réfugié syrien, ancien inspecteur pédagogique du français en Syrie.

Lors de sa visite dans la province du Luxembourg, la délégation québécoise a visité le Centre de Compétences du Forem Wallonie Bois et a ainsi pu prendre connaissance du développement technologique de toutes les formations portant sur le bois.

#### 2. Le Comité mixte « Sénégal »

**Du 4 au 8 novembre 2015**, une délégation du parlement s'est rendue à Dakar (*Sénégal*) dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> session du comité mixte unissant le parlement à l'Assemblée nationale du Sénégal. Elle fait suite à l'Entente conclue le 24 avril 2013.

Après la présentation de la situation politique de la Belgique découlant de la 6<sup>ème</sup> Réforme de l'Etat, le comité a abordé le projet de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Sénégal portant sur le renforcement de la protection juridique des mineurs.

Poursuivant les auditions entamées lors de la 1<sup>ère</sup> session à Bruxelles, en septembre 2013, les membres ont entendu l'opérateur sénégalais et directeur du Centre de formation judiciaire, Mamadou Diakhaté. Celui-ci a retracé le contexte de ce projet ainsi que son état d'avancement depuis son existence et les actions futures préconisées, dont notamment la promotion de la médiation comme instrument de règlement amiable des conflits familiaux avec les partenaires belges et l'appui de l'Université Senghor d'Alexandrie.

Cet exposé a été suivi d'un large échange de vues, abordant sans tabou, la déviance de nature économique suscitée par l'entremise de certains maîtres coraniques, la politique du planning familial menée au Sénégal, le projet de création d'un médiateur ainsi que celui visant la formation des maîtres coraniques.

Concrétisant le projet de coopération entre les deux entités, les délégations ont ensuite visité, sous la conduite du directeur adjoint du Centre de formation judiciaire, deux institutions mettant en œuvre la protection juridique des mineurs, à savoir, un centre fermé, la Maison d'arrêt et de correction de Hann, ex Fort B et un centre ouvert, le Centre de sauvegarde de Pikine. Dans chacun de ces deux établissements, les membres de la délégation se sont entretenus avec la direction mais aussi avec les jeunes qui y séjournent et qui bénéficient également d'activités socio-éducatives et socio-professionnelles.

Au terme des travaux, les parlementaires ont défini les thématiques d'échanges de leurs prochaines rencontres et se sont ensuite accordés sur le texte d'une résolution (*Doc.202 (2015-2016) n° 1*), portant sur la protection juridique des mineurs. Celle-ci a été adoptée en séance publique du 9 décembre 2015.

Cette résolution précise qu'après évaluation du projet en cours, des actions complémentaires de collaboration Sud/Sud seront menées.

De plus, l'assemblée nationale du Sénégal veillera à l'adoption d'un Code de l'Enfant afin d'éviter toute confusion et à assurer une meilleure protection des enfants et à la mise en œuvre d'un médiateur (ou médialabre) qui se chargera, en toute indépendance de promouvoir les droits de l'Enfant et de les protéger.

#### 3. Le Comité triangulaire Jura-Val d'Aoste

**Du 28 au 29 janvier 2016**, s'est tenue à Aoste (*Vallée d'Aoste*) la 16<sup>ème</sup> session du Comité interparlementaire liant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil de la Vallée d'Aoste.

La délégation parlementaire était placée sous la présidence d'Isabelle Emmery (*PS*), 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Bureau du parlement qui a présenté la situation politique en Belgique, ainsi que le pacte pour un enseignement d'excellence.

Les principales thématiques des travaux, présentées respectivement par Patricia Potigny et Véronique Salvi, portaient sur la formation initiale des enseignants et l'éducation à la citoyenneté. M. Patrick Prévôt a présenté les nouvelles technologies mises à disposition des formateurs au sein des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces travaux ont été clôturés par l'adoption de la résolution relative au développement de la formation professionnelle (*Doc. 233 2015-2016) n°1*).



### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

54

#### 4. Le groupe d'entente parlementaire Tunisie

Le 3 décembre 2015, le Président du parlement a reçu une délégation tunisienne composée d'un magistrat, de trois magistrates et d'une étudiante en droit. L'objet de cette rencontre était d'échanger sur le processus de décentralisation qu'a connu la Belgique, afin d'éclairer ces cinq membres de la société civile tunisienne souhaitant avoir une influence sur le processus de décentralisation qui aura lieu dans leur pays.

#### 2. La coopération technique

##### Avec la République démocratique du Congo (RDC)

Pour la quatrième fois consécutive, le parlement a reconduit le **projet de soutien à la scolarisation de 95 enfants congolais en situation de rue** pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette action, initiée au cours d'une matinée de réflexion sur les droits de l'Enfant au PFWB en juin 2012, prévoit l'octroi de 9.500 \$ au Comité d'appui au travail social de rue en RDC (CATSR) pour le paiement des frais d'inscription, des kits de scolarisation et l'accompagnement de ces enfants par des travailleurs de rue. Concrètement, ce projet a pris en charge 120 « *enfants vulnérables* » (EV) issus des villes de Kinshasa, Kananga, Mbandaka et Boma.

#### 3. Les visites de courtoisie

Du 29 novembre au 2 décembre 2015, une délégation du parlement conduite par le président Philippe Courard s'est rendue en République tchèque à l'occasion de l'exposition Pilsen 2015. L'invitation de Petr Gazdik, Vice-président de la Chambre des Députés de la République tchèque fait suite à la visite d'une délégation parlementaire tchèque présidée par Petr Gazdik, à Mons en mai 2015, dans le cadre de la désignation des villes de Mons et de Pilsen (République tchèque) comme capitales européennes de la Culture en 2015.

La délégation belge s'est rendue à Pilsen où elle a été reçue par le maire de la ville. Elle a ensuite visité l'Université de Bohême de l'Ouest et le Parc des Hautes technologies implanté dans le zoning industriel de Pilsen.

A Prague, le président et ses collègues ont eu l'opportunité de rencontrer le Vice-ministre des Affaires étrangères et les deux Vice-présidents de la Chambre des Députés.

## B. Les relations multilatérales

### 1° L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

En Francophonie, la solidarité est l'expression fondamentale du devoir de coopération. Le parlement y agit avec une éthique qualifiée de responsabilité et ce d'autant plus que la mondialisation supprime de plus en plus de barrières entre les pays et multiplie les relations dans tous les domaines. Les fonctions exercées par les membres de la section APF, qui a son siège au parlement, sont réparties dans toutes les instances de l'APF sans exception.

#### 1. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

La section est membre de l'APF depuis 1984. Son Bureau est composé de 13 membres, élus par l'Assemblée générale de la section en respectant la répartition proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au moins quatre membres sont issus de la Chambre et du Sénat. Le Bureau définit et exécute la politique de la section. Il définit les positions et décide des modalités de participation aux commissions et aux assemblées internationales et européennes de l'APF.

A la suite des élections législatives de mai 2014, Marie-Martine Schyns a succédé à Michel de Lamotte qui assurait depuis 2009 la présidence de la section. Début 2015, Mme Schyns a été remplacée dans ses fonctions par Hamza Fassi-Fihri. Le président participe aux Bureaux internationaux, aux Assemblées générales de l'APF, aux Conférences des Présidents de la Région Europe ainsi qu'aux Assemblées régionales Europe.





### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

55

Plusieurs mandats internationaux ont été attribués à la section : le chargé de mission Europe, l'une des vice-présidences internationales, la seconde vice-présidence du Réseau des femmes parlementaires depuis juillet 2015, la vice-présidence de la CECAC, les fonctions de rapporteur au sein des commissions politique, des affaires parlementaires. La section a également désigné un coordonnateur du Réseau de lutte contre le VIH/sida, tuberculose et paludisme, pour la représenter.

**Réunions du Bureau de section :** 7 octobre, 10 novembre 2015, 20 janvier, 23 février, 9 mars et 1<sup>er</sup> juin 2016.

#### ACTIVITÉS DE LA SECTION APF :

##### Conférences-débats

**Le 24 septembre 2015**, Gilles Mouyard, Vice-Président de la section a participé à Paris à une conférence portant sur « l'Innovation et changement climatique : l'apport de l'évaluation scientifique et technologique » organisée par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST). Elle avait pour objectif de discuter, en vue d'une transmission aux négociateurs de la COP21, des propositions contenues dans un livre vert que l'OPECST prépare avec l'European Parliamentary Technology Assessment dans quatre domaines clefs pour l'innovation au service de la lutte contre le changement climatique : le bâtiment, l'alimentation, les transports et l'implication des citoyens dans la gestion des technologies intelligentes.

**Le 10 novembre 2015**, la section a invité Pascale Delcomminette, Administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI) à une conférence-débat. Elle y a présenté les priorités du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de Francophonie.

**Le 8 décembre 2015**, la section a organisé, en collaboration avec le PNUD, l'APF et l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie (ARP) une journée de réflexion sur la sensibilité d'un parlement à l'égalité hommes-femmes. Au cours de cette journée à laquelle participaient plusieurs parlementaires tunisiennes, Françoise Bertieaux, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Réseau des femmes de l'APF a pris la parole sur le thème : « l'accès des femmes en politique ». En tant que représentants des quatre groupes reconnus au sein de la FWB, Christiane Vienne, Virginie Defrang-Firket, Isabelle Ryckmans et Hamza Fassi-Fihri se sont exprimés sur le second thème, à savoir le rôle des partis politiques dans la politique de genre au niveau électoral et

postélectoral. En fin d'après-midi, les parlementaires ont assisté à une visio-conférence au cours de laquelle Maryse Gaudreault, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Réseau des femmes de l'APF a évoqué le fonctionnement et les actions du caucus des femmes parlementaires québécoises.



© Geoffroy Libert

**Le 23 février 2016**, la section a reçu Stéphane Lopez, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne, pour un déjeuner-conférence. A cette occasion, M. Lopez a, après avoir retracé l'historique de la Francophonie institutionnelle, exposé l'intérêt de l'Union européenne pour l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Il a également fait le bilan de son action depuis son arrivée en fonction et dressé les actions en cours et à venir en vue de renforcer le partenariat entre l'OIF et le niveau européen.

**Le 21 mars 2016**, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, la section a organisé une soirée à Bruxelles au Palais des Académies.

Au cours de celle-ci, Frédéric Martel, journaliste, chercheur et écrivain français a donné une conférence intitulée « *La Francophonie, village gaulois ou village global?* ». Son exposé a été suivi d'une prestation de Bruno Coppens, humoriste, chroniqueur et écrivain.

#### 2. Le Bureau international

**Du 28 au 30 janvier 2016**, à l'invitation de Samdech Akka Moha Ponhea Chahrei Heng Samrin, Président de l'Assemblée nationale du Royaume du Cambodge, le Bureau international de l'APF s'est réuni à Siem Reap (Cambodge), sous la présidence d'Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo. Ont pris part aux travaux, le président Philippe Courard, le vice-président international, Jean-

### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

56



Charles Luperto, le Chargé de mission «Europe», Jean-Paul Wahl, et le président de section, Hamza Fassi-Fihri. Suite aux divers attentats terroristes dont celui de Bamako (Mali) qui a coûté la vie à Geoffrey Dieudonné, 1<sup>er</sup> conseiller de direction du parlement les membres du Bureau ont tenu à débattre longuement des mesures de sécurité dans le cadre des missions. Dans le cadre des partenariats conclus par l'APF, le président Courard est intervenu et a souligné les diverses actions menées par le parlement à l'égard de la société civile tunisienne dans son développement 2015, dont la signature d'un memorandum d'entente entre l'Assemblée et celle des Représentants du peuple tunisien.

Après avoir présenté le rapport d'activités de l'Assemblée régionale Europe, qui s'est tenue du 12 au 16 octobre 2015 à Jersey, le chargé de mission Jean-Paul Wahl a attiré l'attention des membres du Bureau sur le partenariat oriental entre l'UE et la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et l'Ukraine et ses enjeux géopolitiques dans la région ainsi que sur la crise migratoire actuelle affectant l'espace francophone.

#### 3. L'assemblée générale (Antananarivo - Madagascar)

**Au cœur de la 42<sup>e</sup> session de l'APF à Madagascar, «La croissance partagée et le développement responsable» et la constitution du «Prix Geoffrey Dieudonné»**

**Du 8 au 12 juillet 2016**, s'est tenue à Antananarivo (Madagascar), la 42<sup>ème</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, sous la présidence de M. Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo. Le Bureau international s'est tenu le 8 juillet.

**Les 9 ou 10 juillet**, se sont réunis le Réseau des femmes parlementaires et les quatre commissions. Sur proposition du député Alain Onkelinx, la commission politique a décidé de constituer un groupe de travail ayant en charge la rédaction d'une proposition de document normatif sur la démocratie parlementaire et la révision du processus de vigilance démocratique de l'APF. Ce groupe de travail se réunira à Bruxelles début 2017.

La commission des affaires parlementaires a auditionné le Père Pedro Opeka, prêtre de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, fondateur de l'association humanitaire «Akamasoa» dont l'Ecole

de la décharge a reçu la visite d'une délégation de la section. Mme El Yousfi a présenté le projet de règlement du prix Geoffrey Dieudonné créé, suite à son assassinat le 20 novembre 2015 à Bamako. Il récompense un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone, particulièrement investi dans l'exercice de ses fonctions et dans la promotion de la francophonie parlementaire.

La séance plénière s'est réunie les 11 et 12 juillet. Dans le cadre du débat général qui avait pour thème : «*Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace économique*», M. Hamza Fassi-Fihri intervenu au nom de la section, a introduit trois propositions de recommandation qui vont chacune dans le sens de plus d'inclusion et visant à être intégrées dans l'Avis de l'APF rendu au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements en novembre 2016 :

**1** Inclure c'est **renforcer le droit effectif des femmes**, en garantissant leur accès à l'éducation, à la propriété, au crédit, à l'héritage, aux ressources naturelles à la protection sociale, aux postes de direction. Il est donc recommandé aux Gouvernements de la Francophonie de s'engager plus fort et plus vite dans cette voie.

**2** Inclure, c'est offrir la possibilité effective aux citoyens d'exprimer leurs préférences à travers les élections. La section a donc recommandé aux Gouvernements d'**investir plus dans les fichiers d'état civil**. C'est une question de droit de vote effectif mais aussi plus largement d'accès des citoyens à leurs droits fondamentaux.

**3** Inclure, c'est également **réduire la fracture numérique**. La section a recommandé aux Gouvernements de soutenir les Etats membres tant en termes d'infrastructures et de standards qu'en termes de développement de contenus éducatifs et culturels et d'échanges commerciaux.

### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale



© DR

57

En marge du débat général, l'assemblée plénière a adopté les résolutions proposées par les commissions portant notamment sur l'alphabétisation des femmes adultes, la participation politique des jeunes, la croissance partagée et la lutte contre la pauvreté, le terrorisme international ainsi que sur les situations politiques en Syrie, en Haïti, en République Centrafricaine et au Burundi pour lequel il a été décidé de mener avec l'OIF, une mission d'informations et de contacts. L'assemblée générale a également ratifié quatre protocoles d'accord de coopération dont celui portant sur les activités communes APF-PNUD, en appui à l'assemblée des représentants du peuple de Tunisie et initié par le président Philippe Courard.

#### 4. La commission Politique

**Du 12 au 13 avril 2016**, la commission politique s'est réunie à New-York (Etats-Unis).

Après avoir procédé à un tour de table de l'actualité politique au sein des sections, les membres de la Commission ont examiné le rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone. Après cet examen, ont été adoptées des déclarations sur la situation au Burundi, en Centrafrique, en Haïti et en Syrie, sections actuellement sous le coup d'une mesure de suspension ou de mise sous observation au sein de l'APF. La Commission a également étudié la question du rôle des assemblées parlementaires dans la lutte contre le radicalisme religieux et ses membres se sont engagés dans la lutte contre le terrorisme international. Alain Onkelinx, rapporteur, a exposé l'avancée de ses travaux relativement à la réforme des mesures qui peuvent être prises par l'APF à l'encontre des sections membres.

#### 5. La commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC)

**Du 26 au 30 avril 2016**, la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles s'est réunie, à Kinshasa (RDC), à l'invitation d'Aubin Minaku, Président de l'assemblée nationale de la République démocratique du Congo et Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Les parlementaires ont assuré le suivi des résolutions adoptées à Berne en juillet 2015 et discuté de la contribution de la

commission à l'Avis de l'APF qui sera remis aux chefs d'Etats et de gouvernement au Sommet de la Francophonie, en novembre prochain à Madagascar. Les membres de la Commission ont étudié la question de la dé-radicalisation. Anne Lambelin (PS) qui représentait la section a estimé que l'éducation et le maintien des enfants à l'école constituait un vecteur important contre ce phénomène. Les membres ont également entendu un représentant de l'UNESCO sur la protection des biens culturels dans les zones de guerre, suite à la résolution adoptée à Berne et qui porte sur la même problématique. Enfin, la commission a rencontré des représentants de la Fondation Hironnelle qui forme et appuie des projets de radios locales en RDC mais aussi dans d'autres pays de la Région.

#### 6. La commission des Affaires parlementaires

**Du 22 au 23 avril 2016**, la commission des affaires parlementaires s'est réunie à Ottawa (Canada) sous la présidence de Robert Aubin, député canadien. Près d'une trentaine de parlementaires représentaient une vingtaine de section de l'APF. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles était représentée par Nadia El Yousfi.

Avant d'entamer ses travaux, la commission a respecté une minute de silence en mémoire de Geoffrey Dieudonné, 1er conseiller de direction au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, assassiné le 20 novembre 2015 au Radisson Blu de Bamako (Mali) et de toutes les victimes du terrorisme dans le monde.

La commission a d'abord procédé à l'examen des rapports portant sur *les institutions nationales des droits de l'Homme, la participation des jeunes à la politique dans l'espace francophone, le bicaméralisme, les autorités de protection des données personnelles dans l'espace francophone et a entendu une communication sur les « enfants sans identité ».*

Elle a ensuite passé en revue les divers programmes de coopération (*programme NORIA, IMCIF, programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone, parlement francophone des jeunes et parlements nationaux des jeunes, séminaires parlementaires et stages de formation de fonctionnaires parlementaires, etc. . .*).

### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

58

Dans ce cadre, Mme El Yousfi a présenté outre les missions d'observations électorales, le programme des « jeunes parlementaires francophones » pour lequel elle a suggéré la mise en place d'un réseau dépendant de la commission. Le premier lauréat du nouveau prix Geoffrey Dieudonné devrait être désigné le 20 novembre 2016.

#### 7. La commission de la Coopération et du Développement

Du 28 au 29 avril 2016, les travaux de la commission de la Coopération et du Développement se sont tenus à Midrand (*Afrique du Sud*). Notre section n'y a pas participé. Les parlementaires ont débattu de la Francophonie économique et des relations entre croissance et développement durable. Ils ont pu entendre Moncef Follain, Conseiller chargé de l'Economie et du Développement durable au Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie, sur le programme économique de l'OIF et les enjeux de la croissance partagée et du développement responsable.

Le projet de rapport sur les migrations internationales a été l'occasion de rappeler l'urgence humanitaire que représente la crise des réfugiés et de débattre des leviers qui pourraient permettre de freiner les migrations économiques.

Le thème des outils d'intervention de politique agricole dans la Francophonie a suscité un débat sur les moyens de permettre au secteur agricole de garantir la sécurité alimentaire et d'être pourvoyeur d'emplois stables et rémunérateurs.

#### 8. Le Réseau des Femmes parlementaires

Du 15 au 26 février 2016, la réunion du Réseau des Femmes parlementaires s'est déroulée à Tanger (*Maroc*), à l'invitation du Président de la Chambre des représentants du Maroc, Rachid Talbi Alami. Sous la présidence de Lydienne Epoubé (*députée, Cameroun*), cette rencontre a rassemblé pendant deux jours une cinquantaine de parlementaires représentant plus de vingt sections de l'APF. La section belge était représentée par Savine Moucheron en remplacement de Françoise Bertieaux 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Réseau.

Dans le cadre du comité directeur, la Présidente du Réseau, Lydienne Epoubé, a présenté son projet de rapport d'activités. Les rapporteuses Chantal Guittet (*France*) et Gina Martow (*Ontario*) ont présenté ensuite leur projet de rapport portant respectivement sur « *Les discriminations faites aux femmes en ce qui concerne la transmission de la propriété et l'héritage* » et sur l'alphabétisation des femmes adultes. Maryse Gaudreault (*Québec*), 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Réseau, a quant à elle, fait le bilan du suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes.

Les parlementaires ont consacré une journée de travaux au nouveau cadre de développement adopté le 25 septembre 2015, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Pour clôturer les travaux, la question plus spécifique du travail domestique non rémunéré a été abordée par Sarah Mantah, membre de Genre en action. Elle a présenté le concept de travail domestique non rémunéré et a analysé les conséquences de ce travail sur les droits des femmes ainsi que les solutions pour y remédier.

#### 9. L'Assemblée régionale Europe (ARE)

Du 12 au 16 octobre 2015, la 28<sup>ème</sup> session de l'Assemblée régionale Europe présidée par Jean-Paul Wahl, Chargé de mission, s'est tenue à Saint-Helier (*Jersey*). Les thèmes qui ont été débattus portaient sur « *La stratégie économique pour l'Europe francophone* » et la « *Liberté d'expression - liberté de presse - protection des minorités et des religions* ».

La section a largement participé à la préparation de cette session, notamment en recherchant différents experts qui ont pu enrichir le débat. C'est ainsi que les membres ont pu entendre Alain Verhaagen, président de la Commission économique de l'OIF et François De Smet, docteur en philosophie et essayiste, le premier s'exprimant sur « *La stratégie économique pour l'Europe francophone* » et le second sur « *La liberté d'expression - la liberté de presse - la protection des minorités* ».

La section a également contribué au débat par l'entremise de son président, M. Fassi-Fihri. Celui-ci a rappelé la philosophie libérale qui a inspiré nos constituants au moment de la rédaction de la constitution en 1830 et le souci de garantir au peuple belge de nombreuses libertés : liberté de presse, liberté de culte et liberté d'enseignement.

#### 10. La Conférence des Présidents de la Région Europe (CPRE)

Du 2 au 4 mai 2016, la Conférence des Présidents s'est réunie à Cap Breton (*France*), à l'invitation de la section française. L'organisation de l'assemblée régionale 2016 qui aura lieu en Vallée d'Aoste du 26 au 30 septembre prochain a été au centre des débats. Les présidents de section ont poursuivi la réflexion sur la Francophonie économique, entamée lors de la régionale à Jersey. Jean-Pierre Dufau, président de la section française a présenté la synthèse des travaux du 2<sup>ème</sup> Forum économique francophone qui s'est tenu à Paris en octobre 2015.

En étroite collaboration avec Marco Vierin, Président du Conseil régional valdotain, Hamza Fassi-Fihri, Président de la section Belgique/ Communauté française/ Wallonie-Bruxelles, a émis des propositions. Elles visent l'établissement d'un projet de programme qui envisage, notamment, de faire l'état des lieux de la francophonie économique au sein même de l'UE, d'échanger





## ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

### Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

avec des acteurs économiques de pays membres de la Francophonie ou encore des jeunes, acteurs de développement.

Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe a rappelé que cette thématique essentielle pour l'avenir des Francophones n'avait pas été choisie au hasard. Elle fait écho à la stratégie économique dont la Francophonie s'est dotée à Dakar, en novembre 2014, dans le cadre du XVème Sommet.

Le programme d'actions de coopération de la région Europe était également à l'ordre du jour de la Conférence des Présidents. Après quatre expériences de visioconférences avec l'Université d'Etat de Moldavie, l'Université Vasile Goldis d'Arad en Roumanie, l'Université Vassili Brioussov d'Erevan en Arménie, l'Université Ilia de Tbilissi en Géorgie, le programme de visioconférences, cursus universitaire en langue française, a suscité le vif intérêt de l'Université de Varsovie et de la Haute école d'administration publique de Pologne. Parmi les thèmes abordés citons :

- le rôle de la mémoire en Europe centrale et orientale ;
- les crises aux portes de l'Europe ;
- le bilan à tirer cinq ans après le printemps arabe, les conflits gelés et la crise ukrainienne.

La Conférence des Présidents a pris la décision de poursuivre ce programme d'actions de coopération organisé à l'attention des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires de la région Europe et à la jeunesse désireuse d'apprendre la langue et la culture française.

#### **11. Un programme d'action et de coopération (PAC) de la Région Europe, accessible aussi à la société civile**

Développer la coopération interparlementaire constitue aussi un défi que s'est lancé la région Europe, à travers son programme d'action et de coopération. Tout en valorisant les savoirs et les compétences francophones, ce programme de coopération propose une offre de formation axée sur la promotion de la

démocratie et des droits de l'Homme. Cette offre est destinée aux parlementaires et aux agents parlementaires des sections membres ou associées des pays d'Europe centrale et orientale qui désireraient y participer. Elle est également accessible aux jeunes locuteurs français de langue étrangère qu'ils soient universitaires ou inscrits dans une Haute école. Les établissements d'enseignement bénéficiaires de ce cursus en langue française, sont désignés par les sections elles-mêmes.

Suite à l'assemblée régionale Europe 2014, de nombreux jeunes et enseignants polonais ont exprimé leur intérêt d'apprendre la langue française et leurs besoins d'échanger avec des locuteurs dont le français est la langue maternelle.

C'est pourquoi, la section polonaise à leur écoute a fait part de son souhait de bénéficier du programme de coopération en l'ouvrant à l'Institut d'études romanes de Varsovie ainsi qu'à la Haute Ecole d'Administration de Varsovie (*KSPA*). Les étudiants étaient assistés par Mme Peeters, locuteur de français en poste à Varsovie pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a pu, à l'aide de certains articles, préparer chaque visioconférence avec les étudiants afin qu'ils soient mieux armés pour poser des questions. Ces visioconférences portaient sur les thèmes suivants :

- Mémoire et relations internationales (Valérie Rosoux) ;
- Le rôle de la mémoire en Europe centrale et orientale : le cas de la Pologne dans ses relations avec ses voisins (Emmanuelle Hébert) ;
- Les printemps arabes. Quel bilan cinq ans après ? (Tanguy de Wilde) ;
- Les conflits gelés et la crise ukrainienne (Xavier Follebouckt) ;
- Les guerres civiles : causes globales et cas d'étude autour de la crise sahélienne (Damien Deltren) ;
- Les opérations de maintien de la paix, en particulier dans les espaces francophones (Michel Liégeois) ;
- Le fédéralisme belge (Vincent Laborderie) ;
- La politique étrangère de la Belgique (Simon Desplanque).

### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

60

#### 12. Participation des sections européennes aux actions menées par l'APF, voire par l'OIF

**Du 18 au 19 octobre 2015**, Christos Doulkeridis a été mandaté par la section APF pour participer au 1er séminaire de l'Axe A du Programme multilatéral de développement parlementaire de l'APF à destination de l'assemblée nationale du Mali. Ce séminaire qui a eu lieu à Bamako avait pour thème « le rôle et la fonction de député ».

**Du 20 au 23 octobre 2015**, la section en collaboration avec le PFWB a accueilli sept jeunes parlementaires francophones, venant de Roumanie, de France, du Québec, de Belgique, du Sénégal, de RDC et de Bulgarie dans le cadre du programme Jeunes pousses de l'APF. Grâce aux contacts et aux échanges qui leur sont proposés, ce programme vise à permettre à de jeunes parlementaires issus de la Francophonie d'être porteurs du projet francophone.

Cette première session leur a notamment permis de découvrir le fonctionnement des institutions francophones (*Organisation internationale de la Francophonie, Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde et bien sûr l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*) mais aussi celui des parlements français, belge et européen.

Les jeunes parlementaires ont également rencontré la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, en visite au parlement. Cette dernière a rappelé toute l'importance que l'OIF accorde à la jeunesse et souhaité une grande réussite à ce nouveau programme de coopération.

Durant deux années, les parlementaires du programme « *Jeunes parlementaires francophones* », vont poursuivre leurs réflexions et leurs échanges sur les trois autres continents.

**Le 27 octobre 2015**, M. Fassi-Fihri et Mme Vienne ont participé, à Paris, aux travaux du 2ème Forum économique de la Francophonie, organisé sous l'égide de l'OIF et du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international. L'ouverture des travaux s'est déroulée en présence de Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, et des Présidents français et sénégalais, François Hollande et Macky Sall.

Du 16 au 20 novembre 2015, Geoffrey Dieudonné, premier conseiller de direction à la Direction des Travaux législatifs a été mandaté par le PFWB pour participer au 1er séminaire de l'Axe B du programme multilatéral de développement parlementaire de l'assemblée nationale du Mali, à Bamako. Etalé sur une semaine et destiné aux fonctionnaires parlementaires maliens, le séminaire visait la formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire.

Geoffrey Dieudonné, qui avait développé le thème relatif au travail des commissions parlementaires le jeudi 19 novembre, devait présenter le travail de la séance plénière, le lendemain en début de matinée. Mais, ce matin-là, un commando terroriste a envahi l'hôtel Radisson Blu où il séjournait. Geoffrey Dieudonné fut froidement assassiné. Cet événement déclencha évidemment une émotion considérable (lire aussi la partie « Ressources humaines »).

**Du 11 au 12 mai 2016**, le Président Philippe Courard, en remplacement de Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire de l'APF, s'est rendu à Erevan (Arménie) afin d'y inaugurer le Parlement national des jeunes d'Arménie. Lors de ce déplacement, le Président a également visité l'annexe de l'école 119 d'Erevan qui abrite un programme de formation bilingue français/arménien, construite grâce à l'Association Internationale des Maires Francophones.

**Du 26 au 27 mai 2016**, le président Philippe Courard, le chargé de mission Europe Jean-Paul Wahl, ainsi que le Secrétaire général Xavier Baeselen se sont rendus à Bamako où se réunissait l'assemblée régionale Afrique: moment dont a fait choix la section malienne pour inaugurer, en présence de l'ensemble des sections africaines de l'APF, le buste de Geoffrey Dieudonné, érigé face à l'assemblée nationale du Mali.





#### 2° Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) de la Grande Région. Le CPI compte 50 membres, issus des Parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Communauté germanophone, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre ainsi que de la Région Grand Est en France.

Le parlement était représenté au CPI par trois membres effectifs, le président Philippe Courard, François Bellot et Christiane Vienne ainsi que par deux membres suppléants, Muriel Targnion et Carine Lecomte. Les représentants du parlement ont participé aux différentes réunions des commissions thématiques traitant de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la culture (**le 9 octobre 2015** à Verdun) et du transport et de la communication (**le 3 juin 2016** à Luxembourg).

Lors de la séance plénière qui s'est tenue **le 4 décembre 2015** à Namur, les membres du parlement ont contribué aux travaux et participé à l'adoption de différentes recommandations portant notamment sur le transport ferroviaire à grande vitesse, le dumping social dans la Grande Région, la circulation transfrontalière des taxis entre l'Allemagne et la Belgique, la coopération au développement et le travail de mémoire dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première Guerre mondiale.

En outre, et tout à fait exceptionnellement, un Forum migratoire rassemblant tous les parlementaires du CPI s'est tenu à Namur le **15 avril 2016**. A cette occasion, des experts issus d'organisations internationales et des acteurs de terrain ont dressé un panorama de la situation migratoire et esquissé des pistes en vue d'y répondre.

Pour les années 2015-2016, les membres belges assurent la présidence du CPI. C'est dans ce cadre que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli les **9 novembre 2015** et **28 janvier 2016** la réunion du Greffe du CPI et, le **27 mai 2016**, le Comité permanent, l'instance qui regroupe les présidents des assemblées membres. La présidence tournante étant organisée conjointement avec le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement de Wallonie, c'est à Eupen que s'est tenue le **17 juin 2016** la séance plénière. A cette occasion, plusieurs recommandations ont été soumises aux votes portant, notamment, sur le photovoltaïque et la viticulture durable.



#### 3° La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

##### Introduction

La CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des Etats membres de l'Union européenne. En font partie les parlements :

- des communautés autonomes d'Espagne ;
- des régions d'Italie ;
- des Régions et Communautés de Belgique ;
- des Länder autrichiens ;
- des Länder allemands ;
- des îles Aland de Finlande (*minorité suédophone*) ;
- des îles Açores et Madère (*Portugal*) ;
- d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume Uni).

Soit 74 parlements régionaux de 8 Etats membres.

##### Ses objectifs sont de :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

##### Le PFWB est membre des groupes de travail suivants :

- égalité des genres ;
- subsidiarité ;
- démocratie interactive ;
- immigration, politiques sociales et droits de l'Homme ;
- meilleure régulation et évaluation des politiques.

### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

62

#### 4° L'Assemblée interparlementaire Benelux

Le 27 novembre 2015, la session plénière de l'assemblée interparlementaire Benelux (*Parlement Benelux*) s'est tenue exceptionnellement au Parlement wallon à Namur en raison du degré d'alerte 4 à Bruxelles, conséquence des attentats terroristes du 13 novembre à Paris. La séance, présidée par Maya Detiège, députée fédérale belge (*Spa*), a débuté par une minute de silence en hommage aux victimes de Paris. Elle a été suivie par la présentation du plan annuel, puis du budget 2016 qui a été adopté à l'unanimité.

Un exposé sur l'Expo Milan 2015 a suivi. Le pavillon de l'UE a accueilli 650.000 visiteurs. Les expositions 2016 et 2017 auront lieu respectivement en Turquie (*thème : les fleurs*) et au Kazakhstan (*thème : l'énergie*), celle de 2020 à Dubaï. Une recommandation a ensuite été votée pour concrétiser la coopération Benelux lors d'expositions internationales en créant un pavillon Benelux où chaque Etat membre et entité fédérée développerait le thème de son choix en toute autonomie.

#### 5° Le Réseau parlementaire mondial OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (*OCDE*) regroupe trente-quatre pays attachés à la démocratie et à l'économie de marché dont notamment le Canada, les Etats-Unis, le Mexique, le Japon et la Nouvelle-Zélande, en sus des pays du continent européen.

Elle fournit des données statistiques économiques et sociales, analyse et prévoit les évolutions économiques et, enfin, étudie les changements qui affectent la société ou l'évolution des échanges, l'environnement et l'agriculture. Parmi les principaux domaines couverts par l'organisation relevant des compétences de notre Assemblée figurent la formation et l'insertion dans le cadre de la problématique migratoire, la politique de la santé (*promotion et prévention*) ainsi que principalement l'éducation. C'est ainsi que l'OCDE publie les classements PISA (*Programme international pour le suivi des acquis des élèves*) visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs.

En 2011 a été institué le **Réseau parlementaire mondial de l'OCDE** en vue de faciliter le dialogue et d'améliorer l'efficacité des flux d'informations entre l'organisation et les parlements de ses Etats membres. Il concourt ainsi à informer les parlementaires sur son travail, identifier des opportunités de coopération et de sujets qu'ils souhaiteraient voir figurer au programme des séminaires parlementaires.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Nadia El Yousfi, a participé pour la première fois à la réunion du réseau parlementaire qui avait lieu à Paris. Au cours de celle-ci ont notamment été discutées les

questions relatives à la lutte contre la corruption, la conférence sur le climat dite «*COP21*», les tendances récentes en matière de migration et la crise des réfugiés et l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Du 3 au 5 février 2016, Hamza Fassi-Fihri a été mandaté par le Bureau du PFWB pour participer, à Paris, aux 4<sup>èmes</sup> journées parlementaires de l'OCDE.

Après l'exposé d'Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE sur la situation économique dans le monde et la nécessité de mise en œuvre de solutions structurelles pour sortir de la crise, divers experts ont présenté les thématiques suivantes :

1. les modes de financement de la démocratie, objet d'une analyse par les services de l'OCDE ;
2. les perspectives énergétiques mondiales et les prochaines étapes après la COP 21, suite à l'accord de Paris, de décembre 2015 ;
3. l'urbanisation de l'économie ;
4. comment combattre le financement du terrorisme ?



### C. L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

#### 1° Les audiences et les visites de courtoisie

Du 25 septembre 2015 au 25 mai 2016, le Président Philippe Courard a reçu en audience au sein du PFWB, les Ambassadeurs suivants :

Dans cette perspective, il est essentiel pour les parlements régionaux notamment:

- 3 septembre 2015 : SEM Samir Addahre, Ambassadeur du Royaume du Maroc ;



### 3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

- 15 octobre 2015 : SEM Vuong Thua Phong, Ambassadeur de la République socialiste du Vietnam ;
- 19 novembre 2015 : SEM Abdalrahim Alfarra, Ambassadeur de Palestine ;
- 15 décembre 2015 : SEM Jaroslav Kurfürst, Ambassadeur de la République tchèque ;
- 12 janvier 2016 : SEMme Maria Ubach Font, Ambassadeur de la Principauté d'Andorre ;
- 9 mars 2016 : SEM Haymandoyal Dillum, Ambassadeur de la République de Maurice.

#### 2° L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

Le 6 novembre 2015, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli une délégation de sénateurs cambodgiens. Cette délégation conduite par **SEM Chea Cheth**, président de la commission des Finances du Sénat du Cambodge, a été reçue dans les salons historiques de l'Hôtel de Ligne.

Du 22 au 28 novembre 2015, le parlement a accueilli dans ses locaux une délégation de fonctionnaires ivoiriens de l'assemblée nationale conduite par Ahouanzi Latte, Secrétaire général pour une semaine de formation.

Le 29 avril 2016, le parlement a invité, dans le cadre des Journées diplomatiques organisées par WBI, Pascale Delcomminette, Administratrice générale Wallonie-Bruxelles internationale (WBI), l'ensemble des Délégués et conseillers WBI ainsi que pour la première fois les agents scientifiques de liaison.

Du 17 au 20 mai 2016, les membres du Bureau du parlement ont accueilli une délégation du Sénat du Royaume du Cambodge conduite par SEM Chea Cheth, président de la commission des Finances.

Placés sous le thème de la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, les échanges entre les membres de chacune des délégations ont porté sur leur système éducatif, la place du Sénat dans leurs institutions nationales ainsi que sur l'importance de la Francophonie au Cambodge.

Dans le prolongement des travaux, les sénateurs cambodgiens ont effectué diverses visites de terrain : Louvain la Neuve et son musée Hergé, l'école communale de Waha, ainsi que l'ASBL « *les Compagnons Bâtisseurs* » de Marche-en-Famenne.

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, les membres du Bureau et le président de la commission des Relations internationales du parlement, Jacques Brotchi, le président de la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Hamza Fassi-Fihri ont reçu une délégation de l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie. La question de l'organisation administrative et financière des deux assemblées était au cœur de cette rencontre.

Accueil de l'ensemble des délégués et conseillers Wallonie-Bruxelles internationale

© DR











## 4 Un parlement tourné vers l'extérieur

## 4. Un parlement tourné vers l'extérieur

66



© Geoffroy Libert



© DR

### A. Le parlement organise

#### 1° Des prix

##### 1. Le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme

Le mercredi 4 mai 2016, le président Philippe Courard a décerné au nom du parlement le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme à M. Pierre Claver Mbonimpa.

Ce prix instauré par un décret du 30 avril 2015 consacre une réalisation spécifique s'inscrivant dans le cadre de la Francophonie et des valeurs qu'elle défend en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des Droits de l'Homme.

Cette année, le jury composé du président du parlement, des membres du Bureau et des présidents des groupes politiques reconnus ont décidé à l'unanimité de décerner ce prix, d'une valeur de 10.000 €, à Monsieur Mbonimpa qui s'est illustré à travers ses campagnes pour le respect des Droits de l'Homme au Burundi. A la tête de son association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), il mène également un combat actif contre la torture et la violence sexuelle au Burundi.

M. Mbonimpa est déjà récipiendaire du prix Martin Ennals et du prix Henri Dunant.

##### 2. Le prix littéraire

Le 12 novembre 2015, Philippe Courard, Président du parlement, et Philippe Knaepen, président du jury, ont remis le prix littéraire 2015 à Michèle Goslar pour son essai-biographie, **Victor Horta – 1861-1947 : L'Homme, l'Architecte, l'Art Nouveau**, publié au Fonds Mercator. Le jury était composé de membres de l'Académie de Langue et de Littérature française, du Pen Club, de l'Association des Écrivains belges et du Conseil de la Jeunesse. Il s'est réuni à cinq reprises pour examiner la

recevabilité des 52 ouvrages candidats, pour procéder à quatre tours de lecture et pour désigner les finalistes et le lauréat.

Les autres finalistes retenus étaient Laurent Beghin pour *Robert Vivier* (éditions *Le Cri*), François Desmet pour *Reductio ad Hitlerum* (éditions *PUF*), Marc Danval pour *Histoire du Jazz en Belgique* (éditions *Avant-Propos*) et Daniel Salvatore Schiffer pour *Lord Byron* (éditions *Gallimard*).

##### 3. Les prix du journalisme

Le mercredi 6 janvier 2016, Philippe Courard, président du parlement, a décerné les prix du Journalisme, catégories « presse télévision » et « photo ».

Dans la catégorie « presse télévision », le jury, présidé par le député Alain Onkelinx, a attribué le prix à Sylvie Duquesnoy et Guillaume Wollner, pour leur reportage, diffusé dans le cadre de *Questions à la une* sur Une de la RTBF et intitulé « *Les fringues auront-elles notre peau ?* ». Leur enquête s'est intéressée à nos vêtements. Infroissables, anti-transpirants, imperméables... : ils sont de plus en plus sophistiqués, mais ils regorgent aussi de produits chimiques toxiques pour ceux qui les portent, comme pour ceux qui les fabriquent.

Le jury a indiqué que Sylvie Duquesnoy et Guillaume Wollner « ont mené un réel travail d'investigation à travers une problématique insoupçonnée qui touche le quotidien des gens ».

Sylvie Duquesnoy compte une trentaine d'enquêtes à son actif rien que pour le magazine « *Questions à la Une* » dont elle est l'une des fers de lance. Elle a reçu des mains de M. Courard son prix d'une valeur de 4.000 € qu'elle partage avec le réalisateur Guillaume Wollner.

Dans la catégorie « photo », le jury a décidé d'attribuer le prix à Roger Job (*indépendant*). Intitulée « *Chasseur de dealers* », sa photo montre la réalité et le quotidien de l'ORA (la section « stupéfiants » de la police locale de Charleroi), au bout d'une immersion de cinq mois, avec ses planques, ses poursuites et ses filatures.



Les reportages de Roger Job sont publiés, en Belgique par Paris Match, et à l'étranger par des magazines comme Newsweek ou National Geographic. Il est déjà lauréat du Prix Reporters sans frontières et du Nikon Press Award notamment. Le jury a relevé que « son image incarne une photo d'action, prise de manière certes peu académique, mais qui dégage une force brute et une véritable détermination ». A son tour, Roger Job a reçu son prix qui s'élève à 2.500€.

### 4. Le prix Jeunes Artistes : photographie, image imprimée et art numérique

Chaque année, le prix « *Jeunes Artistes* » du parlement récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques. Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : « *design* », « *sculpture et installation* », « *peinture et dessin* », « *photographie, image imprimée et art numérique* ». L'édition 2015 a vu récompenser l'artiste **Nicolas Leroy** dans le domaine de la « *photographie, image imprimée et art numérique* ». Outre le lauréat, l'atrium de l'Hôtel de Ligne a accueilli au mois de novembre 2015 les artistes Coline Sauvand et Jean-François Spricigo le temps d'une exposition.

Le prix 2016 est, quant à lui, consacré au « *design* ». Le jury, présidé par la députée Isabelle Emmerly, est composé cette année 2016 de Françoise Foulon et Marion Beernaerts pour leur compétence reconnue dans la discipline récompensée, de Marie Pok et Mathieu Nguyen, en raison de leur collaboration à la presse écrite ou audiovisuelle, ainsi que de Jean Glibert et Serge Gangolf, en tant que membres de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Sont, en outre, membres du jury les députées Isabelle Stommen, Laetitia Brogniez et Anne Lambelin ainsi que le député Christos Doukeridis.

### 2° La Journée internationale des Droits de l'Enfant

Fort du succès de l'organisation du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant en 2014, le Bureau du parlement a souhaité réitérer l'expérience et a proposé à six classes de 6<sup>ème</sup> primaire issues de toute la Fédération, de réaliser un travail sur le thème : « *Contez-nous nos droits* ». Il s'agissait pour les classes participantes d'imaginer une histoire autour d'un droit de l'enfant que celles-ci souhaitaient mettre à l'honneur.

Le 20 novembre 2015, une centaine d'enfants ont eu le plaisir d'assister à un spectacle dans lequel des conteurs professionnels accompagnés d'un accordéoniste ont mis en scène et en

musique le fruit de leurs travaux.

A l'issue de cette représentation, c'est devant des jeunes très concernés que le Délégué général aux Droits de l'Enfant, Bernard De Vos, a présenté son rapport annuel et l'a ensuite remis officiellement au gouvernement. Cet événement à la fois pédagogique, participatif et ludique a été pensé de manière à informer et conscientiser les enfants sur leurs droits, mais également et surtout à les encourager, une fois mieux outillés, à exprimer leur avis sur les sujets qui les concernent tout particulièrement.



© Nicolas Leroy

Photo de Nicolas Leroy, lauréat du prix jeune artiste 2015

### 3° Le Parlement Jeunesse

Chaque année depuis plus de 20 ans, une centaine de jeunes âgés de 17 à 26 ans se glissent dans la peau de parlementaires, de ministres ou de journalistes pour y expérimenter les rouages de la démocratie.

La 20<sup>ème</sup> session de cette simulation s'est déroulée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant le congé de détente du **08 au 12 février 2016**.

Le Parlement jeunesse Wallonie-Bruxelles œuvre à travers cette expérience à initier et à renforcer la participation des jeunes

## 4. Un parlement tourné vers l'extérieur

68



© Sebastien Rasse



© Sebastien Rasse



© DR

au débat public ainsi que leur intérêt pour la politique. Pari réussi, une fois encore cette année, puisqu'un nouveau record a été établi avec pas moins de 450 candidatures déposées. Après sélection, c'est donc une centaine de jeunes aux profils de formation divers et issus de toute la Fédération qui ont fait l'expérience de la pratique du débat, de l'argumentation et de la prise de position par rapport à divers sujets. Cette année, les débats ont porté sur la promotion de l'égalité intragénérationnelle par une réforme de l'héritage ; la réduction de la pauvreté extrême liée à la mendicité et au sans-abrisme par la réinsertion sociale ; la limitation des effets de la reproduction sociale dans l'enseignement ou encore la lutte contre les discriminations par la promotion de l'interculturalité.

Une semaine de débats passionnés qui a permis à de nombreux jeunes de se rendre compte que leurs opinions ne manquent pas de pertinence et qu'ils ont une voix à faire entendre.

### 4° Le Parlement des enfants

En vue de compléter son offre en matière d'éducation à la citoyenneté, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a conçu et organisé la première session du Parlement des enfants.

Cette activité novatrice d'apprentissage à la démocratie vise à permettre à des élèves de sixième primaire d'approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une institution démocratique en mettant en exergue les valeurs essentielles d'une société ouverte.

Pas moins de 41 classes, chacune parrainée par un parlementaire, ont visité le parlement. C'est ainsi que plus de 1.100 élèves se sont familiarisés au fonctionnement de l'assemblée en participant à une simulation parlementaire et en prenant part à un mini-débat suivi d'un vote. A cette occasion, ils ont également eu l'opportunité d'interagir avec leur parrain/marraine parlementaire.

Ensuite, les élèves devaient, avec l'aide de leur professeur, élaborer une proposition de décret sur le thème du « *Vivre ensemble à l'école* », en d'autres termes des règles qui tout en respectant les différences de chacun, visent l'épanouissement et le bien-être de tous, tant des élèves de la classe que de leurs camarades au sein de l'école.

L'ensemble des propositions de décret déposées ont ensuite été soumises au vote des autres classes participantes regroupées par zone géographique.

**Le 18 mai 2016** s'est tenue la remise des prix aux 6 classes lauréates, soit une par province et à Bruxelles, chacune remportant un tableau interactif. Toutes les classes se sont vues décerner, quant à elles, un diplôme attestant de leur participation à cette initiative d'éducation à la citoyenneté.

Ont été primées lors de la première session du Parlement des enfants :

- l'école communale « La Roue » P21 d'Anderlecht (Bruxelles) ;
- l'école du Sacré-Coeur de Rotheux-Neupré (Liège) ;
- l'école communale des Éoliennes de Somzée (Namur) ;
- l'école du Béguinage de Nivelles (Brabant wallon) ;
- l'école communale de Haine-Saint-Paul (Hainaut) ;
- l'Athénée Royal de Marche-Bomal de Marche-en-Famenne (Luxembourg).

L'ensemble des propositions de décret ainsi que toutes les informations sur cette initiative et, notamment les supports pédagogiques, sont disponibles sur le site Internet du Parlement des enfants : [www.parlementdesenfants.be](http://www.parlementdesenfants.be).



© DR

### 5° Des concours à destination du public scolaire

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le parlement a donné le coup d'envoi du concours à destination de l'enseignement secondaire sur le thème « *Le multilinguisme : vecteur de tolérance et de liberté ?* ».

Organisée cette année à l'attention des élèves de 5<sup>ème</sup> secondaire, tous réseaux confondus, cette 5<sup>ème</sup> édition a recueilli la participation de près de 700 jeunes. Il leur était demandé dans un premier temps d'écrire une dissertation en alliant style et esprit critique. A la suite d'une première sélection, les meilleures classes étaient invitées à présenter un PowerPoint original et à défendre oralement leur projet devant un jury spécialisé composé de professeurs et d'auteurs pour la jeunesse.

C'est à l'unanimité que le jury a désigné la 5<sup>ème</sup> année G de l'Athénée Royal de Marche-Barvaux-Bomal qui a présenté une dissertation de qualité, ainsi qu'une présentation orale originale et éloquente. La classe entière partira en Pologne, en novembre prochain, pour un voyage de 5 jours. Outre les nombreux intérêts culturels et historiques que ce voyage propose, ce sera également l'occasion pour les élèves de rencontrer des jeunes polonais ayant le français dans leur cursus scolaire.

Le jury a, par ailleurs, récompensé trois autres classes par un bon Fnac de 200 € leur permettant d'acquérir du matériel pédagogique et/ou informatique pour leur classe. Il s'agit de la 5<sup>ème</sup> A du Collège des Etoiles de Haren, de la 5<sup>ème</sup> A de l'Institut St Pierre et Paul de Florennes et de la 5<sup>ème</sup> Langues de l'IPES de Wavre.

### 6° La Journée pédagogique – Sida

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le parlement a souhaité, comme chaque année, marquer son soutien à la Journée internationale de lutte contre le SIDA. A cette occasion, une centaine de jeunes bacheliers, futurs enseignants, étaient invités à participer à une activité pédagogique en vue de les sensibiliser aux questions relatives au Sida et aux MST dans la perspective de leur future profession. Ces étudiants de Bruxelles et de Wallonie ont visionné un reportage traitant des progrès thérapeutiques, mais aussi des discriminations que subissent encore aujourd'hui les personnes vivant avec le VIH. Après avoir répondu à un test

mesurant leur niveau de connaissance, les étudiants ont eu l'occasion de poser toutes leurs questions et de s'entretenir longuement avec des acteurs du terrain actifs dans différentes associations dont : la « *Plateforme Prévention Sida* », le « *Planning familial-Midi* » et l'association « *Alter-Visio* » spécialisée dans l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS).

### 7° Des visites

Cette année, près de 2.500 citoyens ont ouvert les portes de l'institution, soit trois fois plus que la session précédente. Cette augmentation s'explique notamment par la création du projet « *Parlement des enfants* » qui a permis à pas moins de 1.123 enfants de 6<sup>ème</sup> primaire de visiter notre assemblée. Parmi l'ensemble des visiteurs, une répartition par catégorie peut se faire de la manière suivante :

- 48% de classes participantes au Parlement des enfants ;
- 12 % de groupes scolaires issus de l'enseignement primaire ;
- 16 % de groupes scolaires issus de l'enseignement secondaire ;
- 4 % de groupes scolaires issus de l'enseignement supérieur ;
- 20 % de groupes d'adultes divers.

Outre les visites réalisées dans le cadre du Parlement des enfants, toutes parrainées par un parlementaire, de nombreuses visites guidées ont également bénéficié de la présence de députés du parlement. Ces visites permettent aux jeunes et moins jeunes de se familiariser avec le travail d'une assemblée législative gérant des compétences qui les concernent tout particulièrement dans leur quotidien dont notamment l'enseignement et la culture.

### 8° Un stage

Gabriel Perriau, a effectué un stage pour le compte du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au Secrétariat général, du 11 janvier au 25 mars 2016. Ce stage s'inscrivait dans le cadre du programme d'accueil d'un jeune stagiaire universitaire québécois mené par l'Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse (OQWB) et les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOGIQ). M. Perriau a œuvré plus spécifiquement au service de la communication institutionnelle.

## 4. Un parlement tourné vers l'extérieur

70



© DR



© DR



© Young change maker

### B. Le parlement accueille

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau ou la Présidence, en concertation avec le secrétaire général, peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

#### 1° Les « Rallies Politiques » de la Plateforme pour le Service citoyen

La Plateforme pour le Service citoyen a organisé deux « Rallies Politiques », au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, le 16 octobre 2015 et le 8 juillet 2016. La Plateforme pour le Service citoyen propose aux jeunes de 18 à 25 ans qui le désirent de s'engager pendant 6 mois au service de la collectivité, alliant bénévolat et formation à la citoyenneté.

C'est dans le cadre de cette formation que s'inscrivent les « Rallies Politiques » dont le but est de sensibiliser les jeunes à la politique belge et d'en démystifier les principaux aspects (*rappel du fonctionnement de notre système politique, explication du fédéralisme belge, meilleure compréhension des différents partis politiques et de leur programme, rencontre avec des parlementaires etc.*).

#### 2° Le Colloque « Lire, écrire... Enter ? »

C'est devant un hémicycle bondé que, le 18 septembre 2015, le parlement a accueilli le colloque annuel consacré à la fracture numérique. Cette édition a abordé la question des outils numériques au service des apprentissages. Et plus particulièrement au service de l'alphabétisation. Cet événement, présidé par la députée Olga Zrihen, a rassemblé de nombreux partenaires (*Maison du Livre, Erasmus+, Collectif Alpha Saint-Gilles, la cellule AlphaTIC, ...*), mais également des experts du monde de la recherche (*CNRS, ULB, UCL, CERLIS*), sociologues, ou enseignants, qui ont éclairé les participants sur la place des outils numériques et leurs impacts socio-économiques sur les apprentissages.

#### 3° La conférence « Young Change Maker »

Une centaine de jeunes se sont rassemblés dans l'hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 octobre 2015, à l'occasion de la conférence « Young Change Maker » qui a pour but de mettre en avant l'entrepreneuriat des jeunes au travers d'échanges sur les parcours et les expériences de jeunes « changemakers » dans de nombreux domaines : l'entrepreneuriat, le sport, la musique, l'audiovisuel, etc., afin de les motiver à devenir eux-mêmes des acteurs du changement.

#### 4° L'Assemblée Alter Egales

L'Assemblée pour les Droits des femmes, Alter Egales, a tenu sa session 2015 consacrée au « Droit à l'Égalité au travail », le jeudi 10 décembre 2015, en présence d'une centaine de personnes



issues de plus de 40 associations et mouvements de femmes francophones.

Réunis au sein de l'hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative de la Ministre des Droits des femmes, **Isabelle Simonis**, les participants ont dressé le bilan 2015 de cette assemblée participative en faveur de l'égalité hommes-femmes. 27 propositions et recommandations s'adressant à l'ensemble des niveaux de pouvoir ont été présentées à l'Assemblée parmi lesquelles le congé de paternité obligatoire, la formation à l'égalité des femmes et des hommes pour les futurs enseignants ou encore la sensibilisation des femmes à la négociation salariale.

A l'issue de cette seconde édition d'Alter Egales et dans un esprit de démocratie participative, les participants ont été amenés à se prononcer et à voter sur la thématique de travail de 2016. Parmi les quatre propositions restantes (*le droit à disposer de son propre corps, le droit à être représentée, le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à ne pas être stigmatisée*), le « *droit à ne pas être stigmatisée* » a remporté les suffrages pour 2016.

### 5° Un jeu de rôle parlementaire

Afin de mieux faire appréhender par les élèves les institutions belges, mais également le fonctionnement démocratique d'une assemblée parlementaire, l'Institut Notre-Dame d'Anderlecht a mis sur pied un jeu de rôle parlementaire à destination d'élèves de rhétorique. **Le 12 janvier 2016**, ceux-ci ont pu, le temps d'une matinée, défendre leurs propositions de loi au sein de l'hémicycle du parlement, les élèves étant ensuite invités à prendre position et à « voter » ces propositions.

La journée s'est clôturée par un échange convivial avec quelques parlementaires.

### 6° La conférence « Amélioration des systèmes juvéniles en Europe »

**Les 25, 26 et 27 janvier 2016**, une quarantaine de personnes parmi lesquelles des membres du Conseil Européen de Justice Juvénile, des représentants des Ministères de la Justice de 13 pays européens ainsi que des représentants de la Direction générale Justice de la Commission Européenne et du Délégué général aux Droits de l'Enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont réunis au sein du parlement pour échanger sur les politiques et les pratiques à mettre en œuvre afin d'assurer la défense des droits des enfants et des adolescents en risque d'exclusion sociale et en particulier ceux qui sont en conflit avec la loi ou impliqués dans des cycles de violence et de délinquance juvénile.

### 7° Le lancement du projet « Ça tourne »

Le Centre de Formation des Animateurs, organisation de jeunesse et opérateur de formation d'insertion socioprofessionnelle ayant pour but la formation des animateurs s'occupant de jeunes, mais également l'organisation de stages en création de spectacle, de cinéma et musique à destination des jeunes de Bruxelles et de Wallonie, a lancé le 12 mai 2016, au sein du parlement, le projet « Ça tourne », plateforme dédiée à la diffusion de films réalisés par des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles lors d'ateliers d'expression audiovisuelle. Outre la présentation du projet « Ça tourne », cette journée fut l'occasion d'échanges entre les différents acteurs de terrain qui ont également pu découvrir différents aspects de l'animation vidéo à travers des ateliers réflexifs et pratiques.

### 8° La sixième édition du Prix François Delor

**Le 27 avril 2016**, en présence du Président Philippe Courard et du représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, M. Jean-Christophe Leloup, Conseiller « *recherches et universités* », a été remis le Prix François Delor qui vise à récompenser un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions, les sexualités et les cultures LGBTQI (*lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexué-e-s*). Il s'agit d'un prix unique d'un montant de 1000 € récompensant indistinctement les travaux de fin d'études des étudiants des Universités et des Hautes Ecoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En raison de l'originalité du sujet, de l'éclairage intéressant porté sur l'histoire de l'association en Belgique, le jury a décidé de récompenser le travail de M. Jonas Van Acker pour son mémoire intitulé : « *Je suis un homosexuel « respectable »* ». Etude d'une association homophile « *tardive* »: l'ADEHO (1972 - 1987). Elle a été présentée en vue de l'obtention du titre de master en histoire, à l'ULB.



Lauréat du prix François Delor

## 4. Un parlement tourné vers l'extérieur

72

### 9° La remise des prix « Journalistes en herbe »

Notre assemblée soutient le prix « *Journalistes en herbe* » organisé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en accueillant la remise de prix qui vient clôturer le concours, soit le 27 mai pour l'année 2016. Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de 6<sup>ème</sup> primaire et de 1<sup>ère</sup> secondaire de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous types de réseaux confondus. Le concours a pour objectifs de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse ainsi que leur capacité d'écriture et leur curiosité.

Un jury composé de spécialistes de la presse et de l'enseignement se charge de départager les participants qui sont ainsi récompensés lors de la remise des prix au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les heureux gagnants repartent chacun avec divers prix tels des livres, des chèques-cadeaux ou encore des DVD.

## C. Lieu de culture, le parlement expose

### 1° « *Démocratie et fédéralisme en Belgique* »

En octobre 2015, l'Atrium de l'Hôtel de Ligne a accueilli pour la seconde fois l'exposition « *Démocratie et fédéralisme en Belgique* » réalisée par le CRISP en collaboration avec le service d'information Europe-Direct de la Province du Luxembourg. Cette exposition pédagogique, à destination du public scolaire, avait pour objectifs notamment de retracer l'histoire de la construction institutionnelle de notre pays au travers des six réformes de l'Etat, mais également de promouvoir la place centrale de Bruxelles sur la scène régionale, nationale et internationale.

Elle mit aussi en évidence les moments importants de l'évolution économique et sociale de notre pays.

### 2° Les œuvres du prix « *Jeunes Artistes* »

En novembre 2015, les cimaises de l'Atrium de l'Hôtel de Ligne ont accueilli les œuvres de Nicolas Leroy, lauréat du prix « *Jeunes Artistes* » 2015 consacré à la « *photographie, image imprimée et art numérique* », mais également des artistes Coline Sauvand et Jean-François Spricigo.

### 3° « *Dessine-moi ton pays* »

En décembre 2015, l'Atrium du parlement a accueilli les dessins d'enfants du monde entier. C'est l'association « *children-drawing* » qui a initié un concours invitant des élèves d'écoles primaires de 56 pays différents à dessiner leur pays. L'objectif était de rassembler les dessins dans un livre et de mettre celui-ci en vente en vue de financer la création d'écoles en République Démocratique du Congo et ce, en collaboration avec la FUB (*France Université Butembo - Kivu*).

### 4° « *Marque ou crève* »

En janvier 2016, la Fondation Samilia qui œuvre à la sensibilisation du grand public aux questions relatives à la traite des êtres humains, a exposé au sein de notre parlement une trentaine de photographies dénonçant à travers des images fortes, la vie de jeunes provenant des quatre coins de l'Afrique qui, piégés par le mirage d'une carrière professionnelle au plus haut niveau en Europe, deviennent les victimes de véritables maquignons déguisés en agents sportifs, s'adonnant parfois à un véritable trafic d'êtres humains. Cette exposition a mis à l'honneur le travail journalistique de Frédéric Loore et du photographe Roger Job, lauréats du Prix du journalisme du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, respectivement en 2013 et en 2016.

© DR



Exposition dessine-moi ton pays



Exposition marque ou crève

© DR

### D. Le parlement soutient

#### 1° Des événements importants

Durant la session 2015 – 2016, le Bureau du parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie - Bruxelles. Ils témoignent de la vitalité de la culture au sein de l'espace francophone belge. Et s'il est une compétence que la Fédération Wallonie - Bruxelles et son parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous aimons les mêmes films, mais aussi les mêmes pièces de théâtre, nous lisons les mêmes livres, nous admirons les mêmes œuvres dans les musées, etc. La culture ne divise jamais, elle rassemble, elle fédère.

#### Le Festival international du Film francophone de Namur

Pour la deuxième fois, le Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles a décidé de soutenir ce festival tout entier dédié à la culture cinématographique francophone dont la réputation n'est plus à bâtir. Vice-présidente du parlement, Mme Valérie De Bue a, le 5 octobre, présidé une soirée de gala dédiée à la francophonie, en association avec l'Organisation internationale de la francophonie. Mme Souad Houssein, spécialiste du programme cinéma, représentait cette dernière. Le 7 octobre 2015, le « Bayard d'or » du meilleur film a été attribué à « *A peine j'ouvre les yeux* » de Leyla Bouzid (Tunisie/Belgique/France/Émirats Arabes Unis).

#### Le Festival international du Film d'amour de Mons.

L'impulsion qu'a donnée Mons 2015, capitale européenne de la culture, n'a pas fini de produire ses effets et d'entretenir un réel dynamisme. Celui-ci ne date d'ailleurs pas d'hier : la ville n'a pas attendu 2015 pour démontrer tout son intérêt à l'égard des arts quels qu'ils soient. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre le cinéma en exemple. Le Festival international du film d'amour en était ainsi à sa 32<sup>e</sup> édition, ce qui est remarquable. Des films de qualité venus d'ici et d'ailleurs, une ambiance comme nulle part ailleurs, des partenaires fidèles, un enthousiasme sans faille... : les ingrédients qui font le succès du « FIFA » ne se résument pas, tant il s'agit d'une alchimie complexe. Le parlement y apporte sa contribution depuis de nombreuses années, d'autant plus que la culture est l'une de ses compétences-phares et qu'elle fédère les francophones de Bruxelles et Wallonie. L'édition 2016 (du 19 au 26 février) dont l'actrice Nicole Calfan était la marraine a couronné « *Virgin Mountain* », de l'Islandais Dagur Kari.

#### La dictée du Balfroid

Le samedi 23 avril 2016, Isaline Cauchie, de l'école communale d'Etalle, dans le Luxembourg, a remporté la 29<sup>ème</sup> Plume d'Or, en finale de la « dictée du Balfroid », du nom de sa fondatrice. Cet événement incontournable du calendrier scolaire a réuni 371 finalistes au Palais des Congrès de Liège. Comme chaque année, le parlement s'y était associé. Le 10 mai, Christiane Vienne, secrétaire du Bureau du parlement, a reçu la lauréate et sa classe dans l'hémicycle d'abord, dans son bureau ensuite. Au nom du Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles, Mme Vienne a chaleureusement félicité Isaline.

#### Les Francofolies de Spa

Pascal Obispo, Zazie, Cœur de Pirate, et bien d'autres encore : les têtes d'affiche se sont bousculées à la 23<sup>ème</sup> édition des Francofolies de Spa (du 19 au 23 juillet 2016). Partenaire du festival, le parlement a déployé un important dispositif de visibilité : banderoles et drapeaux aux couleurs de l'assemblée étaient disséminés un peu partout, tandis qu'un spot promotionnel était diffusé avant chaque concert sur la grande scène « Pierre Rapsat ». Les « Francos », édition 2016, ont accueilli 180.000 spectateurs.



© Pixabay

#### Le Festival de Wallonie

De juin à octobre 2016, cet événement-phare pour les amoureux de musique classique englobe des concerts qui se déroulent un peu partout en Wallonie. Il s'agit d'un véritable label de qualité que le parlement soutient sans faille.

## 4. Un parlement tourné vers l'extérieur

### 2° D'autres initiatives

74

Le parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'Assemblée et sont accessibles sur le site [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be) - rubrique infos pratiques - subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du parlement au cours de la période **de septembre 2015 à août 2016** :

#### Septembre 2015 à décembre 2015

- Orbitale-Le Vecteur ASBL (*culture*)
- Ligue Francophone de Badminton (*sport*)
- Centre culturel d'Anderlecht (*culture*)
- AFRAHM ASBL (*culture*)
- Scripta Linea AISBL
- Kodokan (*sport*)
- Alma Musica ASBL (*culture*)
- GRAID - ULB (*colloque*)
- Label Zik ASBL (*culture*)
- Festival du rire de Bastogne (*culture*)
- Reform ASBL (*jeunesse*)
- Comité culturel G. Bernard (*culture*)

#### De janvier 2016 à août 2016

- Arc-en-ciel (*enseignement sup.*)
- Printemps musical de Silly (*culture*)
- Uchi Mata (*sport*)
- PAC St Léonard (*jeunesse*)
- Ambiances (*culture*)
- Durbuy Rock Festival (*culture*)
- Histoires de livres (*culture*)
- ULg (*Ens. sup.*)
- Athénée de Welkenraedt (*sport*)
- NCOBB (*sport*)
- Alain Dewez (*culture*)
- Pays de Geminiacum (*culture*)
- Maison de la Francité (*culture*)
- Un!K Festival (*culture*)
- Circomédie (*culture*)

- Assoc. enfants de Tchernobyl (*jeunesse*)
- Festival de Chassepierre (*culture*)
- Un soir à Binche (*Ronquière*) (*culture*)
- Amis du château de Trazegnies (*culture*)
- Horizon 2000 (*culture*)
- Les Amis de la Clairière (*culture*)
- Enola et ses amis ASBL (*sport*)
- L'archer du Bois de Lessines (*culture*)
- Royal auto moto club marchois ASBL (*sport*)
- Scène sur Sambre ASBL (*culture*)
- Verviers Music Festival ASBL (*culture*)
- Confrérie de la Tania ASBL (*culture*)
- Nicolas-Fontaine (*culture*)
- Panathlon ASBL (*sport*)
- Au pays de l'Attert ASBL (*culture*)
- Archanthéa ASBL (*culture*)
- Accordéons-nous ASBL (*culture*)
- ScriptaLinéa AISBL (*culture*)
- Ligue francophone de badminton (*sport*)
- Concerto ASBL (*culture*)
- Open Source Music ASBL (*culture*)
- Bano ASBL (*sport*)
- Henri Landroit (*culture*)
- Lux événements ASBL (*culture*)
- Musique baroque en Famenne ASBL (*culture*)
- Equipages ASBL (*culture*)
- Les Godefroid ASBL (*sport*)
- Mon's livre ASBL (*culture*)
- L'agenda politique ASBL (*culture*)
- Fondation MERCI (*culture*)
- Les amis de l'académie d'Evere (*culture*)



### E. Le parlement communique

Durant la session 2015-2016, le parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe III de son plan stratégique, soit « l'ouverture du parlement vers le monde extérieur et la visibilité du parlement ».



#### 1° Les réseaux sociaux

Au 31 juillet 2016, notre compte Twitter a atteint les 2600 abonnés. 64% d'entre eux sont des hommes. 82% de nos abonnés s'intéressent prioritairement à la politique et à l'actualité. Le tweet consacré à notre prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme, attribué au Burundais Pierre Claver Mbonimpa a recueilli le record de 43.067 impressions, le 4 mai 2016. Depuis l'ouverture de notre compte, en février 2014, le parlement a diffusé près de 1.000 tweets touchant principalement à son activité législative.

Notre page Facebook connaît elle aussi une activité appréciable : 850 personnes la suivent régulièrement. Nous publions aussi des actualités et des vidéos.

Le parlement a également ouvert une chaîne sur Youtube. Elle stocke toutes les vidéos que l'assemblée a produites.



©DR

#### 2. Un studio de télévision

Toujours plus soucieux de renforcer sa politique de communication, en matière audiovisuelle, le Bureau du parlement a décidé d'aménager un studio d'enregistrement à l'Hôtel de Ligne. Doté de deux caméras et de mobilier, il enregistre des séquences dédiées à la vie parlementaire. Plus de 20 films ont déjà été tournés. Ils sont diffusés sur Facebook, Twitter et notre chaîne YouTube.

#### 3. Le film « Un Parlement pour les francophones »

Depuis 2015, un nouveau film institutionnel présente le Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Il est plus court que la version précédente (*moins de 12 minutes*) et plus adapté au public scolaire. « *Un Parlement pour les francophones* » est visible en permanence sur la page Facebook du parlement, sur notre chaîne YouTube et sur le site web [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be). Il est en outre projeté dans la salle audiovisuelle du parlement à l'occasion de visites. A noter qu'un spot de 30 secondes est également diffusé avant toutes les séances du Festival du film d'amour de Mons et ponctue tous les concerts des Francofolies de Spa.

#### 4. Le site [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be)

Le site du parlement est actualisé en permanence. Des textes ont été mis à jour suite aux bouleversements institutionnels nés de la Sixième Réforme de l'Etat. Au-delà de ces modifications de fond, la page d'accueil fait l'objet d'une attention particulière. Ses rafraîchissements sont diffusés sur Facebook et Twitter de manière à en accroître l'impact.

#### 5. La brochure « Dix questions que tu te poses »

En septembre 2015, les services du parlement ont une nouvelle fois édité la brochure « *Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Dix questions que tu te poses* ». Ils l'ont adaptée aux changements survenus suite à la Sixième Réforme de l'Etat. Conçue pour les écoles de l'enseignement primaire de la Fédération, la brochure a connu un succès considérable puisqu'au total, plus de 54.000 exemplaires ont été distribués auprès des instituteurs, contre 40.000 l'année précédente.

#### 6. La brochure « Mon métier à l'assemblée »

Lire infra : « *Le parlement innove : la convention avec l'ULB* ».

#### 7. La « Web TV »

Depuis 2014, le parlement diffuse en direct sur le web les débats de ses séances plénières (*accessibles à partir du site [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be) ou immédiatement sur la plate-forme de diffusion direct.pfwb.be*). Durant la session 2014 - 2015, les six caméras disposées dans l'hémicycle ont tourné à plein régime. Les enregistrements vidéo des séances plénières sont également disponibles en « *vidéo à la demande* » sur le site [tv.pfwb.be](http://tv.pfwb.be), qui intègre un dispositif permettant le partage sur les réseaux sociaux d'une séquence correspondant à une intervention, à un sujet ou à l'ensemble d'une réunion.

## 4. Un parlement tourné vers l'extérieur

76



© Geoffroy Libert



### 8. Des bornes interactives

Le parlement a conçu quatre bornes interactives dont deux mobiles, les deux bornes fixes étant disposées au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ligne qui abrite l'hémicycle. «*Feuilleter*» la nouvelle brochure institutionnelle, se renseigner sur tous les élus, revoir le film institutionnel et surfer sur le site [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be) : les bornes offrent tout cela à la fois, rien qu'en touchant leur écran du bout des doigts.

### 9. Le rapport d'activités

Le parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012 - 2013. Il est désormais diffusé dès la rentrée parlementaire de septembre, pour mieux coller à l'actualité. Il participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur parlement en particulier. Ce rapport souligne le développement des relations internationales, ainsi que la communication institutionnelle. Enfin, il diffuse un éclairage particulier sur l'administration sur le plan des ressources humaines et financières, mais aussi des marchés publics.

### 10. La presse

Durant la session ordinaire 2015 - 2016, le parlement a diffusé 36 communiqués et invitations de presse.

### 11. Et aussi...

Durant cette session, le parlement a édité deux nouveaux outils de communication. Une affiche pédagogique, disponible en format poster ou A4, représente en un schéma clair et attractif le paysage institutionnel belge et les compétences de notre assemblée. Par ailleurs, un triptyque promotionnel met notamment en avant les principaux décrets votés par le parlement et son rôle en matière de coopération internationale.

## F. Le parlement innove : la convention avec l'ULB

Une mission parlementaire dans le cadre d'un Comité mixte à Québec a mis en lumière des collaborations intellectuelles et citoyennes entre l'Assemblée nationale de Québec et l'Université de Laval. Les deux partenaires ont développé un module de recherche sur les parlements. S'inspirant de cette démarche, le PFWB a réfléchi à une initiative similaire, concrétisée en 2014 par la signature d'une convention entre la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université libre de Bruxelles et le parlement. Cette convention a créé un groupe de recherche sur les assemblées législatives. Cette collaboration développe ses activités autour de plusieurs axes : l'enseignement, la recherche et l'échange d'idées. Le souhait est de renforcer l'intérêt des chercheurs et des étudiants pour le travail parlementaire, de favoriser l'ouverture du monde parlementaire sur son environnement et d'améliorer la compréhension par les citoyens de leurs institutions démocratiques.

### Axe enseignement

#### Organisation de travaux pratiques

Le secrétaire général du parlement, Xavier Baeselen a donné aux étudiants de deuxième année de bachelier en sciences politiques de l'ULB, des travaux pratiques dans le cadre du cours «*actualités politiques et parlements en Belgique*». Ils sont l'occasion pour les étudiants de rencontres et de réflexions avec le monde parlementaire.

### Axe recherche et échange d'idées

#### Constitution d'un groupe d'échanges et de réflexions

Ce groupe est composé d'agents du parlement et de chercheurs du Centre d'études de la vie politique de l'ULB (*CEVIPOL*), en vue d'évoquer des lectures doctrinales ou des ouvrages en lien avec le parlementarisme et de croiser leur expertise à travers la présentation de thèmes parlementaires.

### Conférence sur les liens entre les citoyens et les parlements en Europe – 18 et 19 novembre 2015

Cette conférence a été organisée les 18 et 19 novembre 2015 : une première journée, le mercredi 18 novembre, en anglais dans les locaux de l'Université Libre de Bruxelles et un après-midi table ronde, en français, le jeudi 19 novembre, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La table ronde était composée d'un représentant par parti politique présent au parlement. Chacun a apporté un éclairage sur les questions qui entourent cette nouvelle manière de concevoir la démocratie. Pour introduire les débats, Nathalie Brack, chercheuse auprès du CEVIPO, a fait rapport sur la conférence qui avait eu lieu la veille. Ensuite, les élus de notre parlement ainsi que les membres de l'ASBL « *Particitiz* » ont pu apporter un éclairage à la fois concret et théorique sur les nouvelles formes de démocratie.

### Cahier PFWB/ULB n°4

Ce quatrième ouvrage vient enrichir la collection « *Les cahiers de l'ULB et du PFWB* ». Il compile les réflexions et les débats de la table ronde organisée au parlement le **19 novembre 2015** dans le cadre du colloque sur les liens entre les citoyens et les parlements en Europe.

### Cahier PFWB/ULB n°5

Ce cahier, intitulé « *Mon métier à l'Assemblée* », vise à présenter les différents métiers exercés au sein de l'administration du parlement. Chaque métier est rangé dans une filière de métier et fait l'objet d'une description établie sur la base des profils de fonction, agrémentée d'un témoignage de l'agent permettant d'illustrer concrètement ses activités quotidiennes.

L'ouvrage ambitionne de toucher un public externe. Il pourrait aussi constituer une source d'inspiration permettant de renforcer les structures d'administrations parlementaires étrangères appartenant à la Francophonie.

Cet ouvrage est sorti de presse durant l'été 2016. Il participe à la concrétisation de certains axes du plan stratégique 2014-2019 (*axe II, à savoir le professionnalisme et l'excellence et axe III, à savoir l'ouverture du parlement vers le monde extérieur et la visibilité du parlement*).



## 4. Un parlement tourné vers l'extérieur

78

### Séminaire de formation à destination des fonctionnaires des assemblées parlementaires en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles et l'Université Saint Louis Bruxelles.

Il s'agit d'un séminaire de formation qui s'est déroulé du 12 au 16 septembre 2016 dans les locaux du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce séminaire s'adressait aux fonctionnaires parlementaires, tant belges qu'étrangers, issus de la Francophonie.

Ce séminaire a exploré cinq thématiques :

#### 1. Le parlement et son organisation administrative

Ont été notamment abordés : la différence entre le contrat et le statut, les droits et devoirs des agents, l'importance d'une fonction publique parlementaire stable et indépendante, mais aussi l'importance des profils de poste, de la formation, de l'évaluation, de la performance et de la valorisation du mérite, etc.

#### 2. Le processus d'élaboration de la norme et le rôle du fonctionnaire

Ont été notamment abordés : les conseils juridiques que les services peuvent apporter aux parlementaires tant au niveau de l'élaboration de la norme qu'au niveau des règlements d'assemblée, les travaux préparatoires, etc.

#### 3. Le management public et la planification stratégique

#### 4. Le parlement et la démocratie interactive

#### 5. Le contrôle parlementaire et les organes collatéraux des parlements

Ont été notamment abordés : les interactions entre les organes qui dépendent directement du parlement et les avantages que le parlementaire peut en tirer au niveau du contrôle de l'action du gouvernement (*médiateur, Cour des comptes, ...*), etc.

### FORMATION À DESTINATION DES AGENTS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
LE PARLEMENT



UNIVERSITÉ  
LIBRE  
DE BRUXELLES







## 5 La gestion du parlement

## 5. La gestion du parlement

80

### A. La gestion financière et la politique d'achat

#### 1° Le budget et la bonne gouvernance

La dotation de fonctionnement du parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2016 s'élèvent à 31.376.500 EUR soit une baisse de 103.000 EUR en crédits d'engagement et crédits de liquidation par rapport au budget de 2015. Notre dotation de fonctionnement a, quant à elle, été fixée à 27.368.000 EUR.

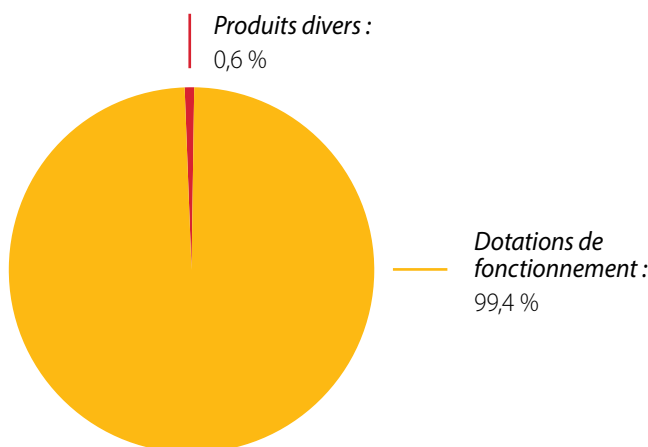
#### Budget 2015 :

Les comptes de l'exercice 2015 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission du Règlement et de la Comptabilité au cours du premier semestre 2016.

#### a. Recettes :

Au 31 décembre 2015, les recettes totales encaissées et imputées, au cours de l'exercice budgétaire 2015, s'élèvent à 29.613.473,63 EUR, soit un taux de réalisation proche de 100%.

#### Origine des recettes :

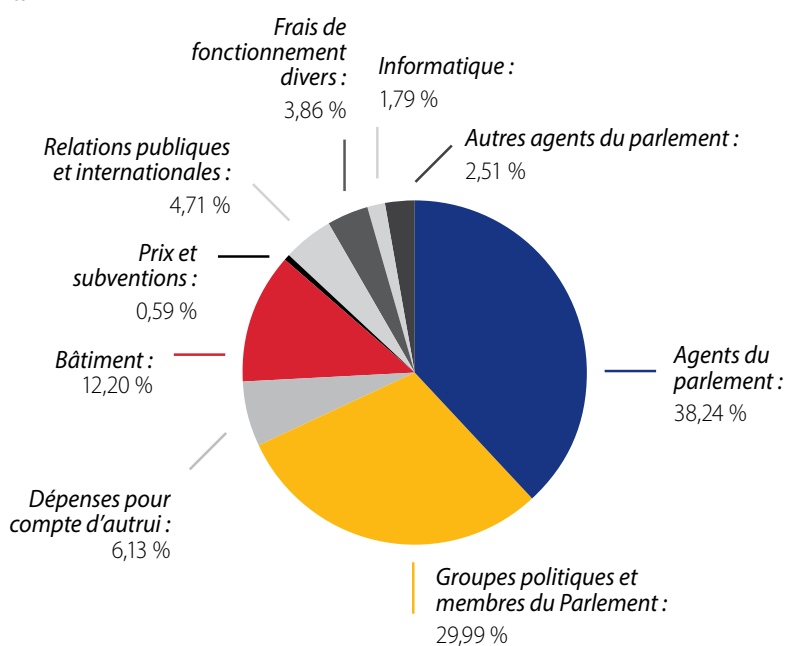


#### b. Dépenses :

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 28.176.786,90 EUR soit 89,5% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 28.283.411,45 EUR, soit 89,8% des crédits autorisés.

Lors de l'élaboration du budget 2015, certains postes budgétaires avaient été augmentés afin de tenir compte d'éventuelles dépenses engendrées par le renouvellement de l'assemblée en 2014. Celles-ci ne se sont pas présentées et ont eu comme impact une diminution sensible de notre taux d'exécution de référence.

#### Répartition des dépenses :



#### c. Evolution de l'encours des engagements :

Conformément à l'article 28, §2, alinéa 3 du décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française, est reporté à l'année suivante le solde des engagements juridiques non apurés par une mise en liquidation au terme de l'année budgétaire.

Le montant des engagements à reporter fin 2014 s'élevait à 209.375,27 EUR. Afin d'obtenir le nouveau montant à reporter au 31.12.2015, nous avons tenu compte des annulations des engagements des années antérieures.

Il est obtenu comme suit :

Evolution de l'encours des engagements					
Année budgétaire	Encours au 01.01.2015	Engagements 2015	Liquidations 2015	Annulations engagements antérieurs	Encours au 31.12.2015
2012	22.262,78 €		19.752,00 €	-2.510,78 €	0,00 €
2013	33.291,50 €		18.431,28 €	-14.860,22 €	0,00 €
2014	153.820,99 €		136.531,67 €	-15.874,22 €	1,415,10 €
2015		28.176.786,90 €	28.108.696,50 €		68.090,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>209.375,27 €</b>	<b>28.176.786,90 €</b>	<b>28.283.411,45 €</b>	<b>-33.245,22 €</b>	<b>69.505,50 €</b>

Grâce à une gestion rigoureuse liée aux engagements en matière d'investissement, l'encours des engagements à fin 2015 ne s'élève plus qu'à 69.505,50 EUR, soit une diminution de nos reports de 67% par rapport à 2014.

#### d. Solde budgétaire :

Pour la première fois depuis 2012, la dotation de fonctionnement au profit du budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a permis de financer l'ensemble des dépenses consenties et de dégager un surplus budgétaire qui s'élève à 1.330.062,18 EUR, lié à l'adaptation à la hausse de la dotation 2015 inscrite au budget.

## 2° Les marchés publics

Le Bureau et les services du parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des procédures de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements qu'il organise ou accueille (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Citons, parmi les marchés publics mis en œuvre durant cette session, les marchés relatifs à la rénovation de différents locaux dont les salles de commission situées à l'Hôtel de Ligne, la confection des costumes des huissiers et des chauffeurs de notre institution, l'émission des titres-repas électroniques et prestations de services connexes ainsi que le marché relatif à la formation et le recyclage d'équipiers de première intervention et de secouristes.

La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou matériaux fournis.

## 3° Le développement durable

Une attention particulière a été apportée aux clauses « *environnementales* » dans la rédaction du cahier spécial des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation. Ainsi, les matériaux et produits utilisés devaient correspondre aux critères écologiques européens.

## Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

## 5. La gestion du parlement

### B. L' informatique

82

#### 1° Les technologies de l'information et de la communication

Le parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente :

##### a. En termes de matériel :

- plus de 160 stations de travail ;
- plus de 40 ordinateurs portables et tablettes ;
- plus de 80 serveurs (*la plupart « virtualisés »*) ;
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions ;
- 4 bornes interactives.

##### b. En termes de logiciels :

- une infrastructure en migration progressive (*tant du côté des serveurs que des postes de travail*) ;
- des logiciels bureautiques classiques (*traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.*) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (*dénommée « Tabellio »*), développées à partir de logiciels libres ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le parlement ;
- une plate-forme de diffusion des séances plénières en direct (<http://direct.pfwb.be>) et en différé (<http://tv.pfwb.be>) ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

#### • 2° Téléphonie sur IP (« VoIP »)

Au cours de l'année, l'ancienne infrastructure téléphonique « classique » des deux bâtiments du parlement a été migrée vers un système « voix sur IP » : les postes téléphoniques sont désormais reliés entre eux et au central téléphonique via le réseau informatique.

Dans le cadre de ce projet, environ 300 postes téléphoniques ont été remplacés (*bureaux des députés, ensemble de l'administration, groupes politiques et salles de réunion*).

Outre des économies budgétaires à terme (*compte tenu des coûts de maintenance élevés de l'ancien système de téléphonie*), la migration a permis d'offrir de nouvelles fonctionnalités aux usagers (*répondeurs automatiques personnels, programmation avancée des postes, annuaire accessible depuis le téléphone, etc.*).

#### 3° Audit du câblage et renouvellement du matériel réseau

En préparation de la migration vers la téléphonie « IP », un audit complet du câblage réseau de l'Hôtel du Greffe a été réalisé par les services, de manière à s'assurer que la voix puisse être acheminée avec une qualité suffisante dans toutes les pièces de ce bâtiment historique.

De plus, une grande partie des commutateurs réseau finaux (« switches »), en fin de vie, ont été remplacés pour permettre l'alimentation des postes téléphoniques par le réseau.

#### 4° Fin de la migration vers Windows 7

Les dernières opérations techniques relatives à la migration de l'ensemble des postes de l'administration vers Windows 7 ont été réalisées au cours de l'année. En particulier, l'infrastructure serveur correspondante a été repensée et rendue plus robuste.

### C. Les bâtiments

Le parlement occupe deux bâtiments : l'Hôtel de Ligne et l'Hôtel du Greffe, situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal ». Le premier est situé 72 rue Royale et loué par le parlement à son propriétaire, Ethias. Le second, l'Hôtel Torrington au 4-6 rue de la Loi a été rebaptisé Hôtel du Greffe. Il est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il accueille les bureaux de la Présidence, du Secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du parlement.

De nombreux travaux de rénovation ont été réalisés, dans les deux immeubles, durant la session 2015 – 2016 :

##### A l'Hôtel de Ligne :

- la rénovation complète de la façade, en prenant soin d'utiliser une peinture minérale inscrivant harmonieusement le bâtiment dans l'ensemble architectural historique du quartier ;
- l'amélioration du confort de l'hémicycle grâce, d'une part, au remplacement complet des luminaires et, d'autre part, à un réglage sonore approfondi ;



le rafraîchissement complet de deux salles de commissions : la salle Ovale et la salle du Parc (*sol, peinture, tissus acoustiques*), y compris l'installation de systèmes fixes de diffusion audiovisuelle (*écrans pour les députés et le public*) ;

- l'application de vitrophane représentant le logo du parlement sur les fenêtres du rez-de-chaussée, de manière à permettre une meilleure identification du bâtiment et de l'Institution qu'il abrite ;
- l'interconnexion des signaux audiovisuels des différentes salles du bâtiment (*permettant la diffusion du signal vidéo d'une salle dans n'importe quelle autre salle*) ;
- la rénovation complète (*peinture et éclairage*) d'un escalier de service ;
- le rafraîchissement des douches au bénéfice des députés, groupes politiques et agents souhaitant pratiquer une activité sportive sur le temps de midi ;
- la rénovation des parquets des salons historiques.

### A l'Hôtel du Greffe

Plusieurs travaux de rénovation y ont été menés :

- le rafraîchissement du rez-de-chaussée (côté 4 rue de la Loi) : remise en peinture, réaménagement du salon d'accueil, remplacement partiel du revêtement de sol ;
- la rénovation des premier et troisième étages (sols et peinture) ;
- la rénovation de locaux situés au sous-sol.



## D. Les ressources humaines

### 1° Cadre statutaire et réglementaire, organigramme et brève présentation des services

#### a. Statut administratif et pécuniaire des agents

Un nouveau statut administratif et pécuniaire des agents du parlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il est toujours d'application actuellement.

Le cadre organique arrêté par le statut a fait l'objet d'une modification adoptée par l'assemblée le 8 juillet 2015. Une unité a été ajoutée, relative à un poste d'huissier-messager. Par ailleurs, un des deux postes de conseiller au Secrétariat général a été transformé en poste d'attaché et un poste d'attaché en poste d'assistant.

#### b. Règlement relatif au contenu du dossier personnel des agents

Le règlement relatif au contenu du dossier personnel des agents a été adopté par décision du Bureau du 26 février 2015.

#### c. Règlement de travail

Le règlement de travail, pour la dernière fois modifié par décision du Bureau du 26 mars 2015, a fait l'objet de deux ajouts quant aux annexes relatives au télétravail et à la prévention et à la protection en cas de consommation d'alcool et/ou drogue. Le Bureau, en ses réunions du 09.06.2016 et du 23.06.2016, a adopté deux réglementations ad hoc.

#### d. Organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du Statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du parlement et les a organisés en Directions générales de la manière suivante:

- **Le Secrétariat général**, en charge de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général : **Xavier Baeselen**

Effectif : 37 agents

## 5. La gestion du parlement

84

CADRE ORGANIQUE DES AGENTS DU PARLEMENT		
Répartition par niveau		
Cadre arrêté au 29 Juin 2016*		
<b>Niveau A :</b>		<b>28</b>
Secrétaire général		1
Directeur général		3
Premier conseiller de direction		7
Conseiller au Secrétariat général		1
Attaché		16
<b>Niveau B :</b>		<b>56</b>
<b>Catégorie B1</b>		<b>44</b>
Assistant	(1) (2)	27
Assistant (ou éventuellement agent B2)		1
Secrétaire de direction		4
Secrétaire	(3)	12
<b>Catégorie B2</b>		<b>12</b>
Commis	(4)	9
Technicien		2
Chef d'expédition		1
<b>Niveau C :</b>		<b>28</b>
Huissiers-chauffeurs, dont		<b>6</b>
chef de garage		1
Huissiers-messagers, dont	(5)	<b>22</b>
Huissier-chef		1
Huissier-chef adjoint		2
Huissier-responsable cafétéria		1
éventuellement Huissier-protocole		3
* en vigueur le 29 Juin 2016 à l'exception de ce qui est prévu par les notes 1 à 5		

(1) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du rédacteur du cadre d'extinction

(2) Assistant ou Assistant chef économiste, Assistant chef économiste adjoint, Assistant chef technicien, Assistant chef technicien adjoint

(3) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction de la secrétaire du greffier du cadre d'extinction

(4) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du commis technique du cadre d'extinction

(5) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des huissiers réceptionnistes du cadre d'extinction

- **La Direction générale des travaux législatifs**, en charge des travaux de l'assemblée (séance et commissions), des études et de la documentation ou DGTL.

Directrice générale : **Nathalie Ryelandt**  
Effectif : 30 agents

- **La Direction générale des Relations extérieures**, en charge des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements ou DGRE.

Directrice générale : **Viviane Gérard**  
Effectif : 17 agents

- **La Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales**, en charge du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition ou DGFRA.

Directeur général : **Philippe Di Nunzio**  
Effectif : 38 agents

### 2° Le personnel

Au 01.06.2016, le parlement comptait :

- 116 agents statutaires :
  - dont 2 agents en interruption de carrière complète
  - dont 4 agents mis en disposition dans l'attente d'une pension
- 10 agents contractuels de remplacement.

### 3° Les mouvements du personnel

#### a. Nominations (à l'essai et à titre définitif) – Recrutements sous contrat – Mobilité interne (pour les porteurs de titres requis) – Promotions – Réaffectation – Démission – Mises en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite

##### *Nominations à l'essai*

(Art. 37 et 44 à 50 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

- **Didier Van Pottelsberghe** (*huissier-messenger*)  
Secrétariat général  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> octobre 2015

- **Manuel Turchet** (*huissier-messenger*)  
Secrétariat général  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> mai 2016
- **Douglas Boegaerts** (*huissier-messenger*)  
Secrétariat général  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> mai 2016
- **Cécile Marquette** (*conseiller au secrétariat général*)  
Secrétariat général  
Nommée à l'essai le 15 juillet 2016
- **Boris Bolaers** (*attaché*)  
DGTL  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> septembre 2016
- **Jean-Christophe Halleux** (*attaché*)  
DGTL  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> septembre 2016

##### *Nominations à titre définitif*

(Art. 68 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

- **Nicolas Sonville** (*attaché*)  
Nommé à titre définitif au 1<sup>er</sup> octobre 2015
- **Jessika Verschueren** (*huissier-messenger*)  
Nommée à titre définitif au 1<sup>er</sup> octobre 2015
- **Frédéric Debauxe** (*huissier-messenger*)  
Nommé à titre définitif au 1<sup>er</sup> octobre 2015
- **Julien Bartholome** (*attaché*)  
Nommé à titre définitif au 1<sup>er</sup> juin 2016

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du Statut administratif et pécuniaire des agents du parlement, les intéressés prêtent serment devant le président de l'assemblée.

##### *Recrutements sous contrat*

(rt. 29 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

- **Adrienne Popovic** (*attachée*)  
Direction générale des Relations extérieures  
Avec effet au 15 octobre 2015
- **Anne-Marie Baussens** (*huissier-messenger*)  
Secrétariat général  
Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015
- **Lindsay Baertsoen** (*secrétaire*)  
Direction générale des Travaux législatifs  
Avec effet au 2 novembre 2015

## 5. La gestion du parlement

86

### *Mobilité interne pour les agents porteurs des titres requis*

(Art. 37, 39 et 42 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

- **Frédéric Debauxe** (*assistant au Secrétariat général*)  
Secrétariat général  
Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### *Promotions par avancement de grade*

(Art. 76, 77 et 340 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

- **Jean-Michel Allepaerts** (*premier conseiller*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015
- **Marie-Paule de Villenfagne** (*première assistante*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015
- **Quentin Delattre** (*premier rédacteur*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- **Adeline Malbrecq** (*secrétaire principale*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016
- **Micheline Scarcez** (*assistante de direction*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016
- **Safeya Abdel Khalek** (*conseillère adjointe*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016
- **Antonio Trapasso** (*commis technique principal*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016
- **Olivier Sohy** (*conseiller adjoint*)  
Avec effet au 01.09.2016

### *Promotions au grand choix*

(Art. 85 à 88 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

- **Jessika Verschueren** (*huissier-protocole*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015
- **Thierry Vanderhaege** (*premier conseiller de direction*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016
- **Luc Schumacher** (*premier conseiller de direction*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016
- **Nicolas Sonville** (*premier conseiller de direction*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016

### *Réaffectation*

(Art. 73 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Il n'y a pas eu de réaffectation durant la période couverte.

### **b. Les départs (démission, mise en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite, admissions à la retraite, décès)**

#### *Démission*

**Renauld Servais** (*premier huissier-messager*)

Secrétariat général

Avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016

#### *Mises en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite*

(Art. 221 et suivants du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

- **Jean-Pierre Cristolovean** (*directeur général*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015
- **Philippe Wouters** (*directeur général adjoint*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016
- **Jean-Louis Boegaerts** (*premier conseiller de direction*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016

#### *Admissions à la retraite*

- **M. Jacques Moreau** (*huissier-chauffeur*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2015
- **M. Christian Lepoivre** (*chef huissier*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2016
- **Mme Tourria Hammaly** (*huissière-messagère*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2016
- **M. Jean-Pierre Huin** (*chef expédition*)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2016





### 4° Les évaluations

#### a. Présentation générale

Le processus d'évaluation décrit ci-après est applicable aux membres du personnel nommés à titre définitif. Il constitue un outil fondamental de gestion des ressources humaines. Ses enjeux concernent l'agent évalué et sa hiérarchie, mais aussi l'ensemble de l'administration du parlement. Cette approche est confirmée par l'article 93 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement qui énonce que : « *L'évaluation est un outil de gestion des capacités et des ressources humaines et un moyen pour l'agent de se situer par rapport aux exigences requises pour l'exercice des fonctions qu'il occupe. Elle est réalisée sur base du profil de fonction visé à l'article 28 du présent statut établi pour l'exercice de la fonction déterminée. Elle met en lumière les objectifs atteints et à atteindre par l'agent. L'évaluation permet également de déterminer les formations à suivre par l'agent afin d'atteindre les objectifs assignés à la fonction occupée par lui* ».

L'évaluation fait partie intégrante d'un cycle qui débute par l'**entretien de fonction**, au cours duquel l'agent reçoit son profil de fonction. Si l'agent et son supérieur estiment au cours du cycle devoir « faire le point » ou procéder à certains ajustements, ils peuvent organiser un **entretien de fonctionnement (et / ou de planification)** et, éventuellement, formaliser de nouveaux objectifs. Le cycle se conclut avec l'**entretien d'évaluation** qui sert à tirer un bilan du cycle écoulé et, le cas échéant, à définir de nouveaux objectifs ou attentes (*en matière de formation par exemple*).

Le cycle s'étend en principe sur une période d'un an, prenant cours à la date anniversaire de nomination de l'agent dans son grade. L'entretien d'évaluation est normalement réalisé un an plus tard, dans le mois qui suit cette date anniversaire. L'évaluation est intimement liée au profil de fonction de l'agent étant donné qu'elle porte sur l'atteinte ou non des niveaux de compétences et savoirs détaillés dans ce profil.

#### b. Première mise en œuvre des entretiens d'évaluation

A propos des entretiens d'évaluation, l'article 95 du Statut administratif et pécuniaire des agents du parlement dispose que : « *Jusqu'au grade de premier conseiller de direction principal et celui-ci compris, l'agent est soumis annuellement à une évaluation par un collège de deux personnes, composé du responsable direct de l'agent et du responsable de la Direction générale ou du Secrétaire général dont dépend l'agent. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de responsable direct hormis le responsable de la direction générale, le greffier désigne un second membre du collège.*

*Sur proposition du greffier et après avis du conseil de direction et du conseil du personnel, le Bureau adopte un modèle de rapport d'évaluation pour les agents nommés définitivement visés à la présente section.*



© DR

#### Décès

L'institution a vécu un moment particulièrement pénible suite à la perte de **M. Geoffrey Dieudonné**. Il exerçait les fonctions de premier conseiller de direction au sein de la Direction générale des Travaux législatifs.

**M. Dieudonné** est décédé le 20 novembre 2015 alors qu'il se trouvait en mission officielle pour le parlement à Bamako (*Mali*) dans le cadre de la francophonie parlementaire. Il a été victime d'actes ignobles de terrorisme.

Les agents du parlement ont été profondément émus par cette disparition. Ils n'ont pas manqué d'adresser de nombreux messages de soutien à la famille de leur collègue.

## 5. La gestion du parlement

88

Les mentions, par critère et globales, peuvent être :

- *Excellent*
- *Bon*
- *Satisfaisant*
- *Insuffisant*

Les mentions « bon », « satisfaisant » et « insuffisant », par critère et globales, doivent être justifiées.

L'appréciation globale avec mention « excellent » ne peut être accordée que pour autant que l'agent n'ait pas obtenu de mention « satisfaisant » ou « insuffisant » à aucun des critères ».

Cette disposition a été mise en œuvre pour la première fois au mois de novembre 2015.

Un travail préparatoire considérable a été accompli afin que les entretiens d'évaluation se déroulent dans les meilleures conditions possibles. C'est ainsi que :

- des collèges d'évaluateurs, comptant deux membres (*le responsable direct de l'agent, proche de sa réalité professionnelle quotidienne, et le Secrétaire général / Directeur général, gardien de l'application transversale et uniforme du système d'évaluation pour sa direction*), ont été constitués ;
- un échéancier de tous les entretiens d'évaluation a été établi ;
- des modèles de rapports d'évaluation, calqués sur les profils de fonction, ont été créés ;
- les mentions prévues statutairement (*excellent, bon, satisfaisant, insuffisant*) ont été objectivées, c'est-à-dire définies en fonction de critères mesurables et réalistes, le but étant de tendre vers l'uniformisation des pratiques et d'assurer une meilleure équité entre les agents. Le système de notation ainsi mis au point a été avalisé par décision du Bureau du 1er octobre 2015 ;
- un guide de l'évaluateur a été élaboré à destination des membres formant les collèges d'évaluateurs. Il leur permet notamment de bien cerner les enjeux de l'évaluation, leur statut en tant qu'évaluateur, les étapes de l'entretien d'évaluation ainsi que les méthodes objectivées d'évaluation ;
- un guide de l'évalué a été rédigé à destination des agents évalués. Il leur fournit de précieux renseignements sur le déroulement de l'entretien d'évaluation et sur les méthodes objectivées d'évaluation ;

- une séance d'information a été organisée au bénéfice de tous les agents fin octobre 2015 ;
- les évaluateurs ont suivi une formation visant à mener des entretiens d'évaluation efficaces.

Tant les évaluateurs que les agents évalués sont ainsi pleinement informés des aspects essentiels du processus. Ces derniers savent notamment qu'une participation active de leur part, favorisant le dialogue, est attendue en ce sens qu'ils doivent, préalablement à l'entretien, notamment procéder à leur auto-évaluation et la présenter au collège d'évaluateurs.

### c. Exécution (provisoire) et suivi administratif

Le suivi administratif des évaluations est centralisé par les ressources humaines. Il archive les entretiens d'évaluation dans le dossier personnel des agents et assure le relai entre les différents services et le secrétariat général, notamment afin que les rapports d'évaluation puissent être visés par le Secrétaire général (Cf. article 96 du Statut). Il veille également à répertorier les éventuels besoins en formation identifiés à l'issue d'un entretien d'évaluation et à leur réserver une suite utile.

## 5° Les formations – le plan de formation

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au développement des compétences des agents du parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation instaurés à partir de novembre 2015 sur la base des articles 93 à 96 du même statut.

L'article 98 du statut des agents définit la formation professionnelle comme : « toute formation qui permet à l'agent d'améliorer ses connaissances et compétences, en lien avec la fonction que l'agent exerce ou pourrait exercer. Elle a pour objectifs de faciliter l'adaptation de l'agent à l'évolution de l'institution, des techniques ou conditions de travail et de maintenir ou améliorer la qualification professionnelle. Elle peut être obligatoire ou sollicitée ».

### L'article 99 dudit Statut énonce également que :

« Un plan de formation annuel est proposé par le Greffier et approuvé par le Bureau selon des modalités qu'il détermine.

Le plan de formation comprend :

- 1) les objectifs généraux des formations, tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;
- 2) les priorités pour l'année à venir ;
- 3) le caractère obligatoire ou sollicité des différentes formations ;
- 4) le budget à prévoir pour chacune des formations proposées ;
- 5) une évaluation du plan de formation précédent ».

Sur la base de ces dispositions, le premier plan de formation a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 23 octobre 2014. Il a couvert la période comprise entre septembre 2014 et décembre 2015.

Le plan de formation qui lui succède englobe la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016. Il a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 14 janvier 2016.

### Plan de formation 2014-2015

La période couverte par le plan de formation 2014-2015 est aujourd'hui totalement écoulée.

#### Bilan du plan de formation 2014-2015 : Quelques chiffres

Nombre de formations données : 51

Durée moyenne d'une formation : 0,73 jour

Nombre total de jours homme : 390

Nombre d'agents ayant reçu au moins une formation : 107

Taux de participation : 86 %

Coût total : 68.416,06 €

- Taux de participation élevé (86%)
- Augmentation du niveau d'expertise attendu pour plusieurs filières de métier (37 formations spécifiques)

- Acquisition de nouvelles compétences « support » pour beaucoup d'agents – programme à intensifier suivant les profils de fonction
- Intégrer à l'avenir les nouveaux besoins identifiés au cours du processus d'évaluation

En plus de ces données, il convient de relever que **107 agents différents** ont chacun suivi une ou plusieurs formations. Il s'ensuit que **86%** des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2014-2015.

Concrétisant pour la première fois les dispositions statutaires en la matière, le plan de formation 2014-2015 a fait l'objet d'une exécution dynamique et cohérente avec les profils de fonction. Il a principalement permis le renforcement des compétences managériales des membres de la direction et des niveaux d'expertise des agents de terrain. Vu le renouvellement des applications bureautiques et des appareils de téléphonie, il a aussi permis à un très grand nombre d'agents issus de toute l'administration du parlement de mieux maîtriser ces nouveaux outils.

### Plan de formation 2016

#### a. Présentation générale

Le plan de formation 2016, relatif à l'année civile 2016, s'inspire largement du plan de formation 2014-2015. Les rubriques et sous-rubriques qu'il prévoit sont pratiquement identiques à celles du plan précédent. La seule nouveauté réside dans l'introduction d'une ventilation, par filières de métiers, au sein de la sous rubrique A.3 « Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction ».

Le plan de formation se décompose ainsi comme suit :

#### A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction

- A.1. Développement des compétences managériales - formations obligatoires
- A.2. Accompagnement des « coachs » dans la gestion de leurs équipes – formations obligatoires
- A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction

#### B. Compétences techniques « support »

- B.1. Formations aux métiers et technologies de l'informatique
- B.2. Formations relatives aux autres compétences techniques «support»

## 5. La gestion du parlement

90

### C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

C.1. Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail

### D. Compétences génériques

D.1. Formations liées aux compétences génériques

### b. Priorités

Les priorités en termes de formation pour l'année 2016 sont notamment déterminées sur la base des profils des fonctions et, pour les agents ayant déjà reçu leur évaluation, en tenant compte des attentes et besoins en matière de formation identifiés dans le cadre de ce processus.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du parlement (*rubrique A.1 du plan*) ;
- l'accompagnement des « *coachs* », c'est-à-dire des agents revêtus d'une fonction de chef d'équipe, dans la gestion de leurs équipes (*rubrique A.2 du plan*). C'est ainsi qu'il est prévu d'organiser des formations afin que la dizaine d'agents assurant un rôle de « *coach* » disposent d'outils leur permettant, par exemple, de mieux communiquer au quotidien ou de gérer les situations difficiles ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (*rubrique A.3 du plan*) ;
- la formation continue aux métiers et technologies de l'information (*rubrique B.1 du plan*). C'est ainsi qu'il est prévu de proposer des formations à de nombreux agents afin qu'ils puissent améliorer, en fonction de leur niveau, leurs connaissances des applications bureautiques courantes (*Word, Excel ou Powerpoint, en formation d'initiation ou avancée selon le niveau de l'agent*) ;
- le développement des formations relatives au secourisme et aux équipes de première intervention (*rubriques C.1 du plan*). Dans la mesure où les formations dispensées dans ce cadre en exécution du plan précédent n'ont pas permis d'atteindre totalement les résultats escomptés, elles doivent être réorganisées, en concertation avec le conseiller en prévention ;
- le développement des compétences génériques (*rubrique D du plan*), à savoir, par exemple, les compétences relatives à la gestion du stress, du temps de travail.

### c. Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

A l'issue de chaque formation, le service des ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à leur rendu, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés. Le travail de collecte et de traitement de ces données, déjà entamé dans le cadre du plan de formation précédent, est poursuivi et affiné en 2016.

## 6° La gestion des absences

La gestion des congés et absences est toujours assurée par le logiciel mis en production en février 2015.

Cette application donne globalement satisfaction, tant au niveau des agents qu'au niveau des ressources humaines. Des réunions de suivi sont régulièrement organisées avec la société qui commercialise le programme afin de rechercher d'éventuelles améliorations ou de solutionner certains problèmes techniques.

A propos de la gestion des absences, on relèvera aussi la mise sur pied d'un projet, intitulé « *Politique de présence* », visant à offrir aux responsables hiérarchiques divers outils favorisant le taux de présence des agents de manière à accroître son dynamisme, son fonctionnement et son efficacité. A ce stade, les formes d'absence auxquelles il convient d'accorder une attention particulière ont été identifiées. Des indicateurs seront ensuite arrêtés afin qu'un bilan objectif puisse être dressé. C'est sur la base de cet état des lieux que d'éventuelles solutions pourront finalement être proposées.

## 7° La mission de consultance en management public et l'analyse de risques psychosociaux

Dans le cadre du partenariat conclu entre le parlement et l'Université libre de Bruxelles, des étudiants suivant un master en administration publique se sont immergés dans l'administration du parlement pour y analyser les problématiques de la motivation / satisfaction et de l'affectation adéquate des ressources humaines.

Pour mener à bien leurs recherches, ils ont soumis des questionnaires aux agents ou se sont entretenus directement avec eux. L'ensemble des résultats a été présenté sous forme de rapport argumenté.

Grâce à ce document, les cadres et dirigeants de l'administration ont sans doute pu mieux cerner les points de vue du personnel en termes d'horaires de travail, de communication interne, de formation ou encore de conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Malgré la formulation de certaines critiques, l'on



retiendra surtout que les agents se prononcent majoritairement en défaveur d'une réforme profonde qui modifierait substantiellement le régime actuel qui découle du statut et du règlement de travail.

Des réflexions ont néanmoins été amorcées dans certains domaines, notamment celui de la conciliation entre vie privée et professionnelle (*cf. infra à propos du télétravail*)

Enfin, l'on notera que les résultats de cette mission ont été globalement corroborés par ceux de l'analyse de risques psychosociaux réalisée par le conseiller externe en prévention, également sur la base d'une enquête menée auprès des agents.

### 8° Le télétravail

L'article 6 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement prévoit que « *Le Bureau peut décider de la mise en place, au sein des services, d'une politique de télétravail pour autant que la continuité des services soit garantie.* »

Un règlement relatif au télétravail a été adopté par le Bureau en date du 09.06.2016.

En substance, moyennant l'autorisation de la hiérarchie, et dans certaines circonstances, les agents peuvent solliciter jusqu'à 4 jours de télétravail par mois. Le télétravail effectué en dehors de l'enceinte du parlement est évalué spécifiquement par rapport aux attentes prédéfinies. Une évaluation ad hoc (*résultat parfaitement atteint/résultat satisfaisant/résultat insatisfaisant*) est établie et jointe au dossier de l'agent.

### 9° Le conseil de direction

(Art. 30 du Statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel. Quand il le juge nécessaire, le greffier organise des conseils de direction élargi aux premiers conseillers de direction et au conseiller au secrétariat général.

### 10° Le conseil du personnel

(Art. 31 du Statut administratif et pécuniaire)

Un nouveau règlement relatif au conseil du personnel a été adopté par le Bureau en date du 26 mars 2015.

En vertu de ce règlement, la composition du conseil du personnel est déterminée comme suit :

- 2 représentants de niveau A, à l'exclusion de ceux faisant partie du conseil de direction ;
- 3 représentants de niveau B ;
- 3 représentants de niveau C.

Suite aux élections organisées en juin 2015, ont été désignés :

- au titre de représentant de niveau B, **M. Fraipont** ;
- au titre de représentants de niveau C, **Mme Paquot** et **M. Tanghe**.

Eu égard à l'absence de représentant de niveau A et à la sous-représentation des niveaux B et C au sein du conseil du personnel, les représentants mentionnés ci-dessus ont sollicité l'organisation d'élections partielles, telles que visées aux articles 2 et 4 du règlement.

C'est ainsi qu'un calendrier validé par le Bureau le 29 octobre 2015 a fixé la date de ces élections au 27 novembre 2015.

Ces élections partielles ont toutefois dû être annulées en raison de l'absence de candidatures nouvelles qui auraient permis de compléter le cadre des représentants des agents au sein du conseil du personnel.

### 11° Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

#### a. Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « *personnes de confiance* » et sont destinés à traiter tous les problèmes de harcèlement:

- **Mme Jacqueline Berger** (*assistante de direction*)
- **M. Luc Schumacher** (*conseiller*)

#### b. Un conseiller en prévention

- **M. Jean-Sébastien Dor** (*chef technicien*)

#### c. Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (C.P.P.T.)

Il a été installé le 18 septembre 2012. Le Comité a pour mission essentielle de rechercher et de proposer tout moyen de promouvoir activement toute action pour que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé.

## 5. La gestion du parlement

92

### Il est composé de représentants :

- de l'employeur,
- du personnel,
- des groupes politiques reconnus,
- du Bureau du parlement.

Suite à la rédaction et à l'approbation du plan global de prévention, diverses actions ou mesures ont été prises en matière de prévention et de protection au travail :

- Suite à la modification de la législation relative à la prévention des risques psychosociaux, (A.R. du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail), le parlement a procédé à l'analyse des risques psychosociaux (*cf supra*).
- Les personnes de confiance ont été formées.
- En matière d'incendie, des mesures spécifiques ont été prises, telles que l'ajout de détecteurs incendie dans les coffrets électriques ou le contrôle de toutes les portes « coupe-feu ». De plus, tous les contrôles légaux en matière d'incendie ont été réalisés. Enfin, une visite de l'ensemble des bâtiments a été réalisée par le service de prévention incendie de la ville de Bruxelles.

Mme **Hélène Volont** a été désignée en tant que secrétaire du C.P.P.T.

### 12° Les Equipiers de Première Intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

Les personnes suivantes possèdent les qualifications requises :

#### EPI

Ducarme Pierre	Lambeau Natalie
Demarch Charline	d'Ouvrier Arnaud
Dor Jean-Sébastien	Bondroit Sophie
Goisis Sophie	De Clercq André
Schmitt Christophe	Pattyn Raphaël
Volont Hélène	Wagner François

### Personnes ayant suivi une formation de secouriste :

Ducarme Pierre	Bondroit Sophie
Champion Véronique	De Clercq André
Dessaint Didier	Lefèbvre Véronique
Godfrinne Grégory	Wagner François
Volont Hélène	Mellaerts Joëlle

## E. Etudes et documentation

### 1° La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (*les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents*).

### 2° Les monographies

Au 10 juillet 2016, le fonds global comptait 7.208 publications dont :

- 6.432 en format papier ;
- 776 en format numérique.

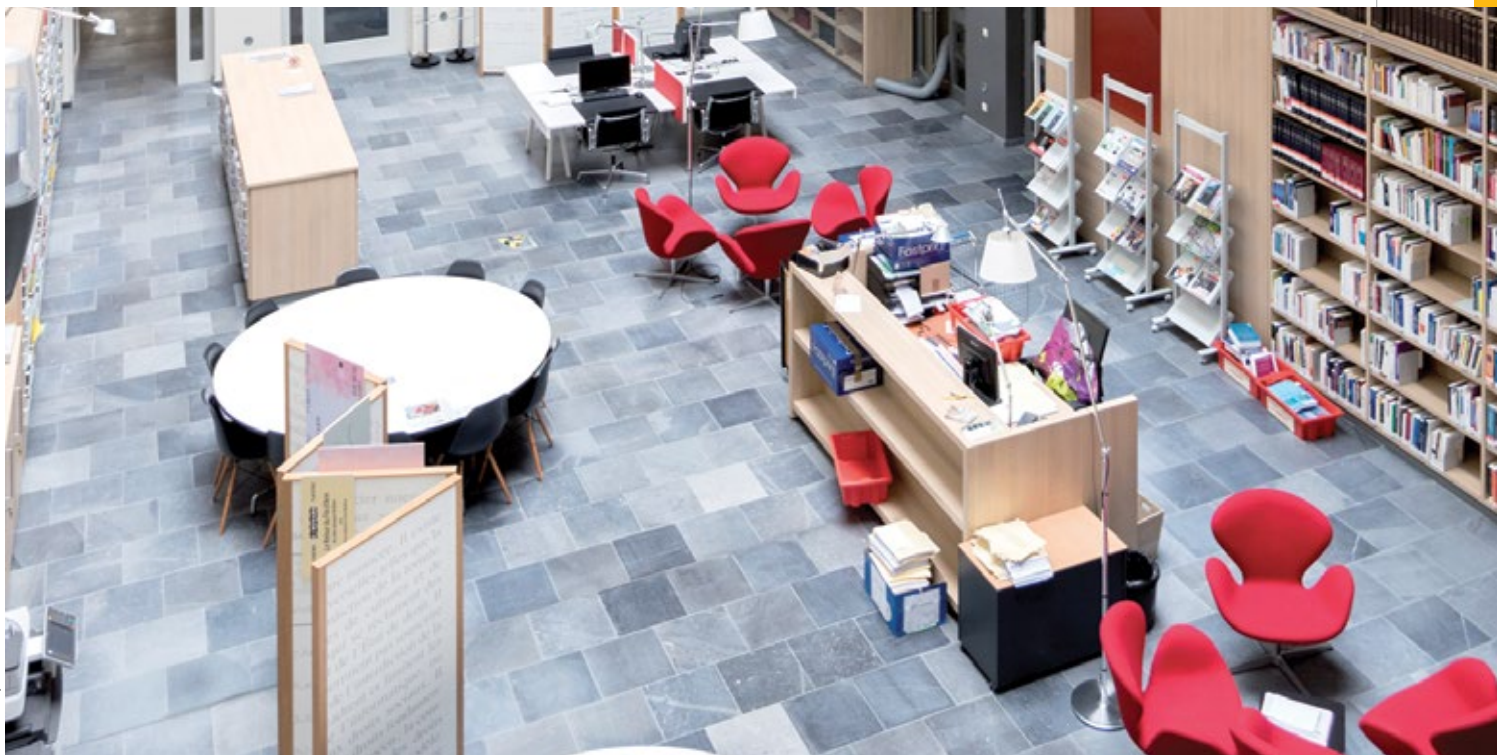
### 3° Les acquisitions pour la session écoulée

198 ouvrages ont complété le fonds de la bibliothèque durant la session 2015- 2016.

### 4° Les périodiques

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non-marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution.

Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.



© Geoffroy Libert

Le Fonds global des articles de périodiques compte 7.240 articles dépouillés dont 2.806 en format numérique. Certains articles sont disponibles à la fois sous format papier et sous format électronique.

Au cours de la session, 601 articles ont été dépouillés dont 441 en format numérique.

### 5° Les différentes revues de presse

Les députés reçoivent tous les jours une revue de presse matinale sur leurs tablettes et smartphones aux alentours de 8H00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique des collectivités politiques fédérale et fédérées. Les journaux dépouillés sont La Libre Belgique, Le Soir et L'Echo. Ce service qu'offre la Cellule documentation de la Direction générale des travaux législatifs est disponible pendant les périodes d'activités parlementaires. Il s'inscrit pleinement dans l'axe 1 du Plan stratégique de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2019 («le service aux parlementaires»).

Cette revue de presse matinale a pu se réaliser grâce aux derniers développements de la plateforme « Gopress », seule banque de données à réunir et mettre en ligne les articles de

tous les éditeurs belges de journaux et de magazines. Un accès à la plateforme est mis à la disposition des députés dans la salle de lecture de la bibliothèque du parlement, une fois la revue de presse terminée.

La revue de presse complète, également fournie tous les jours aux députés, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du PFWB, parvient désormais dans des délais plus courts que précédemment.

Quatorze quotidiens belges francophones sont dépouillés tous les jours pour la revue de presse complète :

- Le Soir (*édition bruxelloise*)
- La Libre Belgique (*édition nationale*)
- L'Echo
- La Dernière Heure
- La Meuse (*Liège*)
- Nord Eclair
- La Province
- La Capitale
- La Nouvelle Gazette

## 5. La gestion du parlement

94

- Vers l'Avenir (*Brabant wallon*)
- Vers l'Avenir (*Namur*)
- Vers l'Avenir (*Entre Sambre et Meuse*)
- L'Avenir du Luxembourg
- Le Jour/Le Courrier

Un quotidien français : Le Monde  
Un magazine hebdomadaire : Le Vif L'Express

Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées et de l'Etat fédéral. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a des accords de coopération ou avec lesquels le parlement entretient des liens dans le cadre de la francophonie internationale.

Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (*lire infra*).

La Direction générale des travaux législatifs procède à des relevés **hebdomadaires des travaux du Parlement flamand et du Parlement de la Communauté germanophone**. Ces relevés portent sur les projets et propositions de décret, les résolutions et motions, les débats, interpellations et questions ayant trait aux matières communautaires et institutionnelles.

Elle réalise également des dossiers thématiques relatifs à la Flandre et à la Communauté germanophone. Pour la Flandre, ces dossiers ont entre autres trait aux élections régionales et communautaires de 2014, à l'Accord gouvernemental flamand 2014-2015, aux règles relatives aux inscriptions scolaires, à la politique flamande d'intégration civique, etc. Pour la Communauté germanophone, ce sont les demandes d'autonomie et de transferts de compétences qui ont été le thème central des dossiers.

La direction générale effectue des **synthèses d'articles de presse relatifs à l'actualité politique en Flandre**. La sélection se fait à partir des quotidiens flamands *De Morgen*, *De Standaard*, *De Tijd* et *Het Laatste Nieuws*, ainsi que de l'hebdomadaire *Knack*. Ainsi, près de quarante numéros de cette synthèse ont été élaborés, d'initiative ou suite à des demandes, aux parlementaires, aux groupes politiques et aux membres de l'administration.

Outre les quotidiens, la direction générale procède également au dépouillement de revues spécialisées, la *Tijdschrift voor Onderwijsrecht en Onderwijsbeleid* sur la politique de l'enseignement, et la *Tijdschrift voor Wetgeving* sur le travail législatif et la qualité de la législation.

Enfin, à la demande des parlementaires et des groupes politiques, ou d'initiative, la direction générale réalise des traductions de documents législatifs, d'articles de presse, d'études et d'analyses, portant sur les matières communautaires et institutionnelles, du néerlandais, de l'allemand ou de l'anglais vers le français.

Sur décision du Bureau du 2 juillet 2015, la cellule documentation, en étroite collaboration avec la Direction générale des relations extérieures, a mis sur pieds une **revue de presse bimensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie** à destination des députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (*APF*) et des députés membres de la commission des Relations internationales du parlement. Outre les principaux quotidiens belges francophones, sont également dépouillés *Jeune Afrique*, *Le Monde*, *Le Monde diplomatique* et *le Courrier International*.

### 6° La salle de lecture

Une agréable salle de lecture est ouverte aux usagers qui peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Différentes bases de données parlementaires et juridiques sont également accessibles. La salle de lecture est ouverte tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Les jours de commissions et de séance, la salle de lecture est accessible de 9h00 à 12h30 et de 14h00 jusqu'à la fin des réunions.

### 7° Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, socio-politique et culturel. Ces ouvrages ne sont pas en accès libre mais consultables en salle de lecture. Ils peuvent être consultés par des personnes externes au parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

### 8° Les recherches

La cellule de la documentation effectue des recherches à destination :

#### 1. Des agents du parlement :

Les demandes émanent principalement des juristes, des secrétaires de commission et de la Direction générale des relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des



réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

### 2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques :

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse...

Ces recherches représentent environ 70 % des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

### 3. Ces demandes extérieures arrivent via divers canaux :

Via le site du parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (*le Parlement de Wallonie, l'Union des Villes et Communes...*), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire.

Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du parlement, articles de presse, coordonnées de cabinets ministériels, etc.

### 9° Tabellio, la base de données du parlement

Plusieurs directions générales du parlement alimentent cette base de données, dont sont issues les informations présentées sur le site web [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be). Spécifiquement, les documentalistes indexent à l'aide d'un thésaurus tous les projets et propositions de décret ou de résolution et les questions parlementaires, pour les retrouver aisément.

Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces interventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

Les documentalistes réalisent en outre des relevés statistiques de l'activité parlementaire. A ce propos, elles ont dépouillé ou indexé au cours de la session parlementaire 2015-2016 :

- 21 comptes rendus intégraux de séance,
- 136 comptes rendus intégraux de commission,
- 50 projets de décret,
- 19 propositions de décret,
- 35 propositions de résolution,
- 228 questions d'actualité,
- 171 interpellations,
- 1701 questions écrites,
- 2459 questions orales,
- 9 bulletins des questions et réponses
- Le Moniteur belge

### 10° Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche mais aussi souvent ambigu.

On distingue deux catégories parmi les citoyens qui effectuent eux-mêmes leurs recherches. D'une part, les spécialistes (*mandataires politiques et leurs collaborateurs, agents des services du parlement, juristes, journalistes*) et d'autre part, les citoyens actifs (*professionnels ou bénévoles*) ou tout simplement à la recherche d'informations.

Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessibles à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau.

Au début de l'actuelle législature, le thésaurus a fait l'objet d'une nouvelle refonte due à l'intégration des compétences liées à la sixième réforme de l'Etat.



**FÉDÉRATION**  
**WALLONIE-BRUXELLES**

---

**LE PARLEMENT**



## 6 Toutes les informations pratiques



## 6. Toutes les informations pratiques

98

### Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Direction générale des Relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : [visites@pfbw.be](mailto:visites@pfbw.be). Tél : 02/506.38.82.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (*agenda* : sur [www.pfbw.be](http://www.pfbw.be)) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles. Courriel : [relationspubliques@pfbw.be](mailto:relationspubliques@pfbw.be). Tél : 02/282.85.11.

### Vous souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

Contactez le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles

6 rue de la Loi  
1000 Bruxelles

Tél : 02/282.85.11  
Fax : 02/506.39.78

[relationspubliques@pfbw.be](mailto:relationspubliques@pfbw.be)

### Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le Secrétaire général du parlement :

M. Xavier Baeselen

6 rue de la Loi  
1000 Bruxelles

Tél : 02/506.38.59  
Fax : 02/506.39.76

Site internet : [www.pfbw.be](http://www.pfbw.be)

Suivez-nous sur Facebook, Twitter et Instagram







**Editeur responsable** : Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.  
**Crédits photographiques** : services du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Geoffroy Libert, Fabian Rouwette, Ronald Dersin, Stockvault, Pixabay, Nicolas Leroy, Young change maker.

**Mise en page** : 2 millimètres

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles.

Achevé d'imprimer à 2.000 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Hayez, à Bruxelles, en septembre 2016.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous les pays.







FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

